This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

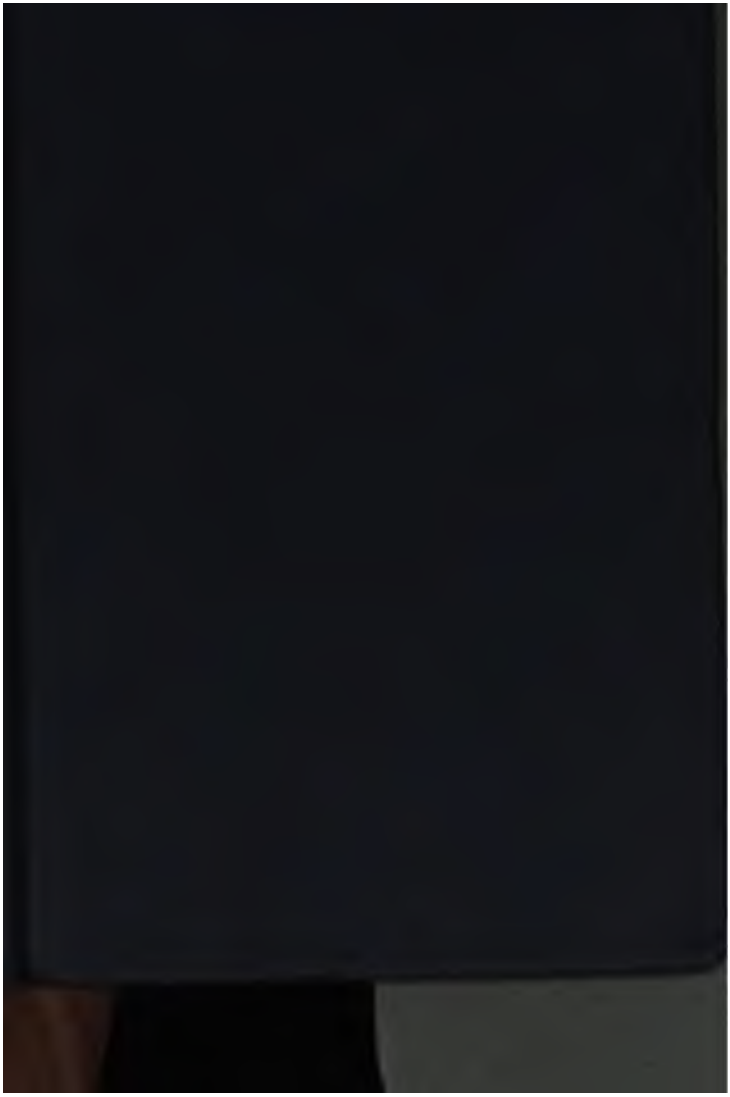

760.
OX LIBRARY

ıtoin Collection.
ɛsented in 1884.

ŒUVRES

DE

M. BALLANCHE.

BALANC
ASTOR NEW-YORK NRF

La présente édition est, en tout, conforme à la grande édition in-8°.

IMPRIMERIE DE JULES DIDOT L'AINÉ,
rue du Pont-de-Lodi, n° 6.

OEUVRES

DE

M. BALLANCHE,

DE L'ACADÉMIE DE LYON.

TOME III.

LE VIEILLARD ET LE JEUNE HOMME.
CAMILLE JORDAN. — L'HOMME SANS NOM.

A PARIS.

BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DES CONNAISSANCES UTILES
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 18.

1833.

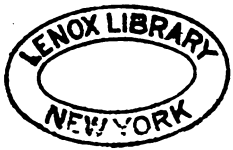
LENOX LIBRARY
NEW YORK

LE VIEILLARD

ET

LE JEUNE HOMME.

. . . . Omnia fata laborant
Si quidquam mutare velis. . . .
Luc., Phars., VI.

AVANT-PROPOS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION IMPRIMÉE EN 1819.

L'Essai sur les Institutions sociales, que j'ai publié vers la fin de l'année dernière, est une exposition du problème social actuel. Les Entretiens que je publie aujourd'hui en sont une seconde exposition, mais toujours avec les mêmes données. Je n'ai plus à remonter aux principes primitifs de toute société, à établir la filiation des idées qui lient le nouvel ordre de choses aux traditions anciennes; mais ici les conséquences, plus formellement exprimées que dans l'Essai, recevront quelquefois une application plus directe et plus positive. Je puis donc à présent laisser reposer cette métaphysique mystérieuse, qui, reculée trop avant dans le secret de nos facultés individuelles et sociales, n'est pas à l'usage du grand nombre. Établie sur ce qu'il y a de plus général et de plus élevé dans le sentiment social identifié avec le sentiment religieux, ce n'est pas de sitôt qu'elle deviendra populaire. La vérité est une, immuable, et non sujette à changer, mais elle a besoin de revêtir une forme différente, selon qu'elle doit être

présentée à des esprits différents. J'ai voulu, dans ces Entretiens, donner à ma pensée une expression qui puisse être comprise par plus de lecteurs. Il me reste encore une tentative à faire pour répandre parmi les diverses classes de la société ce que je crois être le sens intime des destinées sociales: tel est l'objet d'un autre ouvrage où les poétiques aventures d'Orphée serviront de cadre à une troisième sorte d'interprétation des dogmes qui, selon moi, forment la base de toutes les associations humaines. Ensuite j'aurai dit.

Sans doute je ne puis m'assurer pleinement dans mes propres idées; toutefois, s'il m'est permis de leur accorder quelque confiance, c'est par la contemplation de tout ce qui se passe sous nos yeux. Six mois du temps actuel valent bien des années d'un autre temps.

LE VIEILLARD

ET

LE JEUNE HOMME.

PREMIER ENTRETIEN.

Mon fils, et il m'est permis de vous appeler de ce nom depuis que vous n'avez plus votre vénérable père, mon fils, vous portez dans votre sein une secrète inquiétude qui vous dévore. Mais, chose étrange! le sentiment qui d'ordinaire agite l'homme à votre âge, ce sentiment qui double l'existence, qui embellit l'avenir, ce sentiment vous laisse paisible. Ne dirait-on pas que, dégoûté de toutes choses, la vie n'a plus rien de nouveau à vous offrir? Vous avez à peine quelques souvenirs fugitifs, et deja vous trouvez qu'ils vous suffisent, que vous n'avez pas besoin d'en recueillir d'autres. L'amour n'est point venu troubler votre ame; vous n'avez point encore

vécu avec vos semblables, vous ne connaiss
point les hommes: les livres, mais les livr
seuls vous ont tout appris. Vous cherchez
solitude comme l'infortuné qui a essuyé mil
maux, qui a épuisé toutes les illusions, q
a connu la vanité de toutes les promesses
l'espérance. Caractère bien singulier de l'ép
que où nous sommes placés! Le jeune homn
n'a pas le temps de former des affections;
franchit sans l'apercevoir le moment fugi
où elles devaient naître en lui: le sourire
la beauté n'atteindra point son cœur, n'e
chantera point son imagination. Eh quoi!
lui faut les sentiments et les passions de l'â
mûr; il ne se plaît que dans les pensées a
tères et sérieuses. C'est ou l'ambition qui de
lui présente sa coupe amère, ou la cause de
patrie qui le plonge dans de graves médit
tions au-dessus de ses jeunes facultés. Ce n'
point encore assez: il veut embrasser d'
coup d'œil toutes les destinées du genre h
main. Tous les peuples deviennent ses ami
tous les hommes sont ses frères, les opprim
de tous les pays et de tous les temps ont dr
à sa profonde commisération. Le sentime
égaré de l'amour erre dans l'univers enti

pour chercher quelque aliment à sa flamme dévorante. Les plus hautes conceptions des sages, qui pour y parvenir ont eu besoin de vivre de longs jours, sont devenues le lait des enfants.

Ainsi donc, mon fils, l'aurore n'ouvre ses rideaux de pourpre que pour éclairer vos pas solitaires, et non point pour vous pénétrer d'une innocente et naïve admiration. Votre vue dédaignerait presque le tableau si varié, si riche, si merveilleux de la création en vain déployée devant vous. La nuit ne vient que pour vous donner le signal d'allumer la lampe studieuse qui doit vous aider à prolonger vos veilles précoces. Les fleurs sont sans parfums pour vous; pour vous les nuages n'ont point de rêveries: la poésie elle-même, cette fille aimable du ciel, ne peut doucement vous distraire dans les heures silencieuses que vous consacrez à l'étude.

Je veux essayer, mon fils, de guérir en vous une si triste maladie, état fâcheux de l'ame, qui intervertit les saisons de la vie, et place l'hiver dans un printemps privé de fleurs.

Allez, croyez-moi, l'homme peut faire sa destinée; mais il ne peut rien sur les destinées

du genre humain : Dieu, dans ses conseils éternels, saura bien se passer de vos pensées mûries avant le temps. Croyez-moi, la société a été imposée à l'homme, non comme un moyen de parvenir au bonheur, mais comme un moyen de développer ses facultés. Cessez donc de rêver certaines perfections chimériques : ce ne sont point les différentes formes de gouvernement qui importent le plus à chaque individu. Toutes remplissent l'objet de leur destination ; toutes sont appropriées aux besoins de l'homme, selon les différents âges de la civilisation.

Cependant, mon fils, je suis loin de vous blâmer ; nous vivons dans une atmosphère où nous respirons malgré nous, et à notre insu, mille pensées incertaines, mille inquiétudes vagues. Le sol chancelle sous les pieds ; une grande attente travaille les hommes. Les jeunes gens, qui sont nés dans cette atmosphère orageuse, qui se sont élevés sur ce sol chancelant, ne peuvent passer par les mêmes sentiments que leurs pères venus dans des jours sereins : ils ont respiré de trop bonne heure l'air de l'angoisse et de la douleur.

C'est ainsi, mon fils, qu'en jetant les yeux

autour de vous, vous avez vu la société ancienne se débattre dans l'agonie de la mort. Vous avez pris pitié de l'auguste victime ; votre ame généreuse a fait comme Caton ; vous vous êtes déclaré, contre le sort, du parti du vaincu. Je ne veux point vous ôter votre noble compassion, mais je veux vous dépouiller de vos inutiles regrets, adoucir l'amertume de vos plaintes. Vous n'envisagez qu'avec effroi l'avenir ; vous dites sans cesse : « Que va devenir « le genre humain ? Je vois la civilisation s'en- « fonçant, chaque jour de plus en plus, dans « un gouffre où je ne puis apercevoir que de « vastes débris. »

Vous dites encore : « L'histoire m'apprend « que des sociétés policées ont péri, que des « empires ont cessé d'exister, que des éclipses « funestes se sont étendues, durant plusieurs « siècles, sur l'humanité tout entière ; et je « remarque à présent des analogies qui me « font trembler. Ce qui est arrivé dans le « monde m'est un pressentiment de ce qui « nous est réservé. Devons-nous retourner aux « âges de la barbarie, ou nous perdre de nou- « veau dans la nuit du moyen âge, après avoir « passé par tous les périodes de dégradation

« qui ont marqué la décadence de l'empire
« romain? »

« Vit-on jamais, ajoutez-vous, vit-on jamais
« une société humaine subsister sans être sou-
« la protection de la religion? Quand a-t-on
« vu, en effet, le nom de Dieu exilé du préam-
« bule et de la contexture de toutes les lois!
« Quand a-t-on vu la juridiction religieuse
« solennellement déclarée incompétente pour
« toutes les affaires humaines? » Et ici, ver-
tueux jeune homme, ce qui ajoute à l'inten-
sité de votre douleur, c'est que pour vous-
même votre sentiment religieux n'a pu s'arrêter
qu'à des croyances générales qui se déploient
en liberté dans votre ame, sans donner du
repos à votre cœur.

Voilà donc ce que je vous entends répéter
chaque jour, et à chaque instant du jour. Eh
bien! moi aussi j'ai cru quelque temps que
tout était fini pour notre vieille Europe. Oui
lorsqu'aux premiers orages de la révolution
française, qui ont grondé sur vous, à votre
insu, car vous n'étiez qu'un enfant, je voyais
tous les liens de la société se dissoudre, toutes
les institutions nager dans le sang, ah! ce
fut alors qu'il fut permis de croire à la fin de

toutes choses. Et cependant il y avait sur la terre de trop nobles sentiments pour que Dieu voulût briser son ouvrage. Cette honorable France, qui fut de tout temps la patrie de la gloire, et qui était devenue la patrie des plus généreux dévouements, des plus hautes vertus; cette honorable France n'avait pas mérité de périr. Quoiqu'en apparence elle fût parvenue au dernier degré de l'humiliation et du malheur, c'était encore elle qui était réservée à conserver toute civilisation; c'était encore elle qui, en sortant de ce sommeil de sang et de larmes, devait diriger les destinées nouvelles de la grande société européenne. Ses ennemis étonnés ne riaient point en branlant la tête, comme il a été dit de Tyr et de Sidon, parcequ'ils sentaient que le sceptre de la puissance n'était pas échappé de ses mains, et qu'elle ne leur avait pas été livrée comme une proie.

Après des temps si terribles, un homme sorti d'une des îles de la Méditerranée, qui n'était point né Français, dont le berceau avait été couvé par le vent d'Afrique, un homme nouveau apparut tout-à-coup comme un génie créateur. On ne l'avait point vu s'a-

vançant vers la célébrité ; il y était arrivé ava
qu'on eût eu le temps d'apercevoir sa marcl
rapide. Grand capitaine, négociateur habil
doué de cette force de prestige qui agit s
tous à-la-fois comme si c'était un seul, il s
parvenir au pouvoir suprême par une activi
prodigieuse, par de vastes triomphes, par u
caractère de fer ; il sut, de plus, tourner
profit du despotisme toutes les illusions de
liberté, tous les vertiges de l'anarchie, tout
les espérances de l'avenir, tous les regrets
passé, tous les vœux pour le retour aux pri
cipes d'ordre et de morale. Un instant les pe
ples trompés crurent en lui ; un instant e
suite les vieux rois pâlirent sur leurs trôn
ébranlés. Celui-là eût arrêté les progrès
l'esprit humain, si la nation dont il av
usurpé l'empire, confuse de s'être ainsi livr
sans défense, ne s'était pas enfin retirée
lui. Deux fois il a ressaisi en vain le pouvoi
deux fois il est resté seul avec ses soldats ;
tout ce qu'il a pu inventer de tromperi
tout ce qu'il a pu improviser de prodiges
pas suffi pour le sauver. Cette honoral
France, qui n'avait pas mérité de tomber s
le fer des plus vils assassins, n'avait pas mér

on plus d'être à jamais asservie en asservis-ant les autres nations.

Mais quand a-t-il été plus évident que la rovidence veillait sur nous, que lorsque nous vons vu tous les efforts de l'Europe se borner eux fois à renverser le colosse aux pieds d'ar-ile?

Écoutez, noble jeune homme, écoutez les nseignements d'un vieillard; ne dédaignez is les conjectures de celui qui vous a devancé ans la carrière des chagrins et des ennuis. étude et l'expérience unies dans une vie ngue et courageuse m'ont appris plus de oses que n'a pu vous en révéler encore votre nagination, toute sérieuse, toute prématurée r'elle est; plus que vous n'avez pu en puiser ns des livres remplis de doctrines spécula-res, ou dans l'histoire des temps antérieurs, peu semblables au nôtre. Vous assistez, mon s, à un grand spectacle dont je ne verrai as la fin; mais il me semble que je la pré-ois; et je puis affirmer en toute vérité que je ouve dans ma conviction intime un parfait pos sur l'avenir. La providence de Dieu n'a-ndonnera jamais au hasard le soin des des-ées humaines; et l'homme continuera de

vivre en société jusqu'à la fin des tem
est impossible que la société n'ait pas
en soi la raison de son existence. Ne d
plus que c'en est fait de la société. Puis
siper toutes vos alarmes, faire évanou
vos terreurs! Puissé-je vous prouve
sentiment moral n'est point affaibli
société ne s'est point affranchie de l
religieuse, que nous sommes arrivés à
nouvelle de l'esprit humain, ère d
faire sortir toutes les conséquences c
cipes de morale, d'humanité, de s
émis jusqu'à présent dans le mond
cipes devenus sacrés et indestructible
qu'ils sont connus, principes qui ne
plus recevoir de restriction depuis
sont appelés à les invoquer.

Les hommes qui n'ont d'abord con
révolution française que comme un o
tiné à passer se sont fort trompés; et
tout ce qui a dû faire revenir d'une tell
elle s'est perpétuée: c'est encore cette
erreur qui est la cause de mille fau
Sans doute il y a des circonstances
raient pu ne pas être les mêmes; sa
il eût été possible d'éviter certains m

ır-tout les crimes qui ont souillé cette ré-
ıtion ne nous étaient pas imposés par une
lité aveugle, qui voulût nous faire ache-
de nouvelles prérogatives au prix de la
te et du remords. Mais il est inutile d'ap-
:ier ici toutes ces choses. Il est inutile de
uter les fautes qui ont été commises, s[illegible]
des résistances intempestives, soit par une
cipitation et une impatience furieuses pour
venir à un but inconnu. L'important,
ı fils, c'est de reconnaître que nous som-
arrivés, comme je vous le disais tout-à-
ure, à une ère nouvelle de l'esprit humain.
x qui ne sont point encore parvenus à
rer dans cette idée s'exposent à d'étranges
›rises, à de tristes mécomptes, à de grandes
leurs. Parmi ceux-là les uns croient que
s pouvons rétrograder vers les institutions
iennes, en les modifiant toutefois pour les
roprier à quelques habitudes contractées
ant l'interrègne social; les autrés pensent
tout étant à refaire, c'est le moment le
s favorable pour établir des systèmes poli-
ıes fondés sur des théories généreuses,
is tout-à-fait idéales; pour faire enfin des
ais de gouvernement, des expériences sur

la direction des peuples. Il en est encore
croient que c'est la révolution qui a cr
nouvel ordre de choses, que c'est dans l'e
même de la révolution qu'il faut cherche
élémens de la stabilité. Les uns et les a
sont dans une erreur différente qui pr
mêmes effets, parcequ'ils méconnai
également la marche inévitable de l'espri
main. Tous se trompent, et tous, en se t
pant, prolongent les souffrances de la so
On n'a jamais rétabli les institutions vie
par le temps; jamais non plus on n'a f
des institutions *à priori;* enfin une révol
n'est point une cause, elle ne peut être q
effet. Les différentes erreurs que je vien
vous signaler viennent toujours de la m
source, de ce qu'on est beaucoup trop po
exagérer la puissance de l'homme.

Quant à vos opinions et à vos sentim
ils ne sont d'aucun danger; mais ils on
graves inconvénients pour le petit nomb
ceux dont ils attristent l'ame. Ils condu
au découragement et à l'abnégation de t
volonté, puisqu'ils nous privent de l'
rance, le premier des biens. Vous craig
mon fils, que, parceque la société ancien

péri, toute société ne soit détruite. Vous prophétiseriez volontiers sur notre malheureuse France le terrible fardeau dont Ézéchiel et Isaïe chargèrent jadis, au nom du Dieu des vengeances, l'opulente Tyr, l'orgueilleuse Babylone. Notre sort sera pareil à celui de Jérusalem, lorsqu'elle eut perdu les traditions de la foi. Pourquoi les rues de Sion ne pleurent-elles pas à cause de tout le sang innocent dont elles ont été inondées? Demain, sans doute, nos villes désertes et veuves de leurs citoyens seront remplies d'étrangers, qui siffleront avec insouciance, assis sur les ruines de nos édifices; cette fois ils branleront dédaigneusement la tête, en passant devant les débris de trophées et de monuments, inutiles témoins de notre funeste gloire.

Il faut que je vous apprenne, mon fils, que les temps actuels n'ont aucune analogie avec les temps dont le souvenir est si présent à votre imagination effrayée. Voici ce que je crois: l'épée des conquérants est brisée. Voici ce que je crois encore: l'interruption de la vie sociale ne peut être que fort courte; elle ne peut durer assez pour constituer la mort. Enfin, noble jeune homme, je crois que nul peuple n'a des

destinées à part et séparées des autres peuples; que tous ensemble doivent subir le même sort, comme des passagers montés sur le même vaisseau. Je dis que l'épée des conquérants est brisée: oui, parceque les lumières sont égales entre les peuples, parceque la lumière partie d'un centre s'étend à l'instant même sur toute la circonférence. Je dis que l'interruption de la vie sociale ne peut se prolonger, parceque le temps marche avec une telle rapidité qu'une génération ne peut achever de croître dans l'ignorance des idées qui lient les générations entre elles. Je dis que nul peuple ne peut avoir des destinées isolées, parceque nul peuple ne peut être livré à l'esclavage par un autre peuple. Ce n'est pas en vain que l'Évangile a été prêché sur toute la terre. La morale de la société n'est autre chose à présent que la morale même du christianisme. Cet homme qu'une île de la Méditerranée nous avait donné, et qui paraissait né à une autre époque de la civilisation, voulut méconnaître cette vérité. Il s'était placé en dehors de la société pour la dominer, comme dans les temps où les hautes facultés de l'intelligence, n'étant le partage que d'un

très petit nombre, ne pouvaient pas être atteintes et mesurées par une multitude ignorante et barbare. Il nous avait rendus les instruments de cette ambition des hommes anciens, ambition si puissante et si énergique, et qui le plus souvent n'avait à agir que sur des masses inertes, alors que l'épée des conquérants fut quelquefois appelée à civiliser le monde, à placer les nations sous un même joug, pour fondre les peuples et établir la communication des idées. Ces alternatives de civilisation et de barbarie étant désormais impossibles, c'est une donnée entièrement nouvelle pour l'esprit humain.

Méditez ces choses, mon fils; un autre jour nous reprendrons notre entretien. Mais examinez avec maturité, examinez avec la noble bonne foi de votre cœur généreux, examinez les circonstances actuelles sous le jour que je viens de vous les présenter : l'époque où nous vivons est, ainsi que je vous l'ai si souvent répété, un âge de crise pour la société, une ère nouvelle de l'esprit humain. Si vous pouvez une fois entrer dans cette pensée, elle vous rassurera. Ensuite nous examinerons ensemble les caractères de cette époque nouvelle.

Nous ne craindrons point de porter notre attention sur le passé, et nous nous lancerons hardiment dans quelques investigations de l'avenir. Le présent nous occupera fort peu, parceque le présent s'enfuit à mesure qu'on veut y attacher ses regards; le présent d'ailleurs n'est plus gros de l'avenir; il ne contient rien en soi. C'est une démolition qui s'achève, c'est une ruine qui devient plus ruine encore. Le passé, qui nous a légué des leçons et des avertissements, le passé finit de mourir; mais il ne meurt point comme le patriarche rassasié de jours, qui pour dernier acte de sa vie bénissait ses enfants éplorés. Le passé finit de mourir; mais il meurt dans les angoisses, et en quelque sorte dans l'opprobre, égorgé comme le vieux Priam au pied des autels domestiques, après avoir lancé un trait inutile contre son farouche vainqueur. Il n'entend autour de lui que la menace et l'outrage.

Voilà, généreux jeune homme, voilà ce qui déchire votre noble cœur. Eh! croyez-vous donc que moi-même je sois insensible à une telle calamité? Mais Dieu, qui a institué la société, a voulu qu'elle fût ainsi faite : il a mis en elle quelque chose d'inexorable qui

ssemble à la fatalité des poëtes tragiques. lle ne peut supporter la présence de ce qui est plus en harmonie avec son existence ac- ıelle, comme le corps repousse tout aliment ıi n'est pas doué d'assimilation. La nature orale se nourrit de destruction et de mort ıssi bien que la nature physique. Le grain : blé qui pourrit dans la terre avant de pro- uire de fécondes moissons est un emblème ıiversel. Mais si les individus souffrent ici- ıs, n'ont-ils pas la vie future?

DEUXIÈME ENTRETIEN.

Je ne prétends point, mon fils, disc
avec vous sur la meilleure forme de gou
nement, ni sur l'essence des différentes so
de gouvernements qui ont régi les homme
société. Toute discussion à cet égard pose
sur des principes arbitraires et relatifs.
pense moi, et vous-même, sans doute, v
pensez ainsi, qu'une seule forme de gou
nement est possible chez un peuple, à une é
que donnée de ce peuple, dans ses rapp
avec l'état général de l'esprit humain. Un g
vernement ne s'institue point, il sort du
des choses; il se développe selon de certa
conditions. Le monde moral, non plus
le monde physique, ne connaît point de
nération spontanée. Gardons-nous donc
nous perdre dans de vaines théories, irre
sables par cela même qu'elles ne sont pas;
tons seulement un coup d'œil sur les d
grands systèmes qui divisent les publiciste

veux dire le droit divin et le contrat primitif.

Vous ne concevez pas, noble jeune homme, vous en qui le sentiment religieux est si puissant, vous ne concevez pas le partage des opinions à cet égard. J'ai été long-temps aussi à le concevoir; mais je me suis dit que rien n'existe sans raison de son existence, et alors je suis parvenu à comprendre ce qui auparavant était inexplicable pour moi. Ceux qui nient le droit divin, et qui déclinent ainsi le haut domaine de Dieu sur les sociétés humaines, ne font autre chose que nier un sentiment dont ils sont dépourvus; ils pensent que les partisans de cette croyance si éminemment sociale croient à la nécessité d'une révélation directe et immédiate pour l'établissement d'une société. Ils feignent d'ignorer que la Providence a mille moyens de s'expliquer. Dieu ne parle pas toujours parmi les foudres et les éclairs du Sinaï, ou par la bouche de ses prophètes. Cyrus est appelé le christ de Dieu; Attila se donne à lui-même le nom de fléau de Dieu. César disait au matelot effrayé de la tempête : « Ne crains rien, tu portes César et sa « fortune. » Attila disait au pilote de son vaisseau : « Fais-moi aborder n'importe sur quel

« rivage, pourvu qu'il y ait des peuples à pu-« nir. » Ceux donc qui refusent de porter le joug du droit divin ne savent pas qu'ils s'en imposent un autre bien plus inflexible et bien plus pesant. Ils se déclarent soumis à une puissance aveugle qui a des chaînes d'airain et des coins de diamant : c'est la force des choses sans direction morale ; c'est le destin. Ils n'en sont pas venus à comprendre le respect de Dieu pour la liberté de l'homme, fondement de toute moralité. Ils ont oublié cette belle sentence d'un poëte (Juvénal), en parlant des rapports des dieux avec l'homme :

Carior est illis quam ipse sibi.

Où nous conduit le dogme insensé de la souveraineté du peuple ? S'il était admis à la rigueur, on verrait bientôt le sabre s'emparer du droit d'élection. Les soldats nommaient les empereurs, et le peuple était obligé de les accepter. Les Francs aussi élevaient leur empereur sur le pavois, mais la patrie de ce peuple était dans les camps, et le fer était l'interprète des jugements de Dieu : les ancêtres de ce peuple adorèrent jadis une lance. Les janissaires font et défont l'ouvrage de

ıreur. Lorsque le pouvoir se puise dans
ances des armes, et que le scrutin est
surrection, c'est bientôt arrangé: une
après on n'y connaît plus rien; il reste
nce debout, qu'il faut adorer. Mais au-
ıt de quel droit une portion du peuple
ɛrait-elle un souverain à l'autre portion?
ıuvez-vous espérer une paisible unani-
N'ai-je pas vu en 1793 écrire, dans les
s publics, que la moitié plus un a le
e tuer la moitié moins un, lorsque cette
est dissidente? Ces terribles dialecti-
le la terreur ne reculaient pas timide-
devant les conséquences de leurs prin-
Si en 1814, après la chute éclatante du
heureux qui régnait par le droit des
ıettes, quoiqu'il fût le délégué de la
aineté du peuple, on eût voulu agir en
le la doctrine orageuse qui l'avait jeté
trône sanglant de Louis XVI, qui lui
resque donné l'ancien héritage de Char-
ne, je le demande, qui aurait eu le
e convoquer la nation? qui aurait eu le
e prescrire les formes dans lesquelles le
aurait eu la faculté de s'assembler? qui
eu sur-tout le droit de prescrire les

limites dans lesquelles aurait dû être restreint l'exercice de cette grande prérogative? Tout ne devait-il pas être nouveau? et alors n'aurait-il pas fallu commencer par consulter la nation sur la forme de gouvernement qu'elle voulait, comme fit Samuel avant de donner un roi au peuple juif? Qui aurait pu enfin se permettre l'exclusion de certaines classes de Français, et dire: Tels sont citoyens; tels ne le sont pas? Ceux qui auraient été en dehors du ban n'auraient-ils pas eu raison de protester par l'insurrection? Non seulement on n'aurait pu exclure aucun Français du droit de concourir à l'élection du souverain, mais on n'aurait même pu en exclure aucun du compétitorat à la couronne; car, dans nos anciennes coutumes, la seule condition indispensable pour monter sur le trône de France était d'être né Français: tel fut, en effet, le fondement de la loi salique. Et encore, dans le cas inévitable du partage des voix, qui eût jugé! Juste ciel! où irions-nous avec un pareil système? Ne savons-nous pas que le peuple n'obéit qu'aux passions du moment? Aussi le peuple juif ne fut point épouvanté de l'image de la royauté telle que la lui présentait Sa

Ce qu'il voulait, avant tout, c'était de
ıs être gouverné immédiatement par
Aussi ce même peuple appelait, plus
ur sa tête et sur celle de ses enfants, le
rrible des anathèmes, parceque sa vo-
était soulevée contre le Juste. Aussi le
d'Athènes tantôt condamnait Aristide
ınissement, tantôt faisait ordonner la
de Socrate. Où Catilina puisa-t-il les
qui faillirent entraîner la chute de la
ique romaine? Un ministre des cent
ı'a-t-il pas dit: « Il est temps de flatter
ıssions de la multitude? »

sidérons de plus, mon fils, que le pou-
ı se transmet point virtuellement: il est
ıence du pouvoir de ne point sortir des
de celui qui l'a par sa nature propre,
ıi qui l'a primitivement, de celui de
émanerait s'il était susceptible d'être
é. La volonté de celui-là ne suffit point:
épend pas de lui de se dessaisir du pou-
quelque effort qu'il fasse pour cela. Un
: précipité du trône; il n'en descend
Le trône est usurpé, il n'est point cédé.
transaction est nulle, ou pour mieux
ute transaction est impossible. Les ab-

dications que l'on trouve si rarement dans l'histoire ne prouvent rien contre cette assertion. Ceux qui ont abdiqué n'ont pu laisser le pouvoir que là où il était auparavant, là où il devait arriver naturellement après eux, là où il avait toujours été. Ils n'ont pas transmis le pouvoir, parceque le pouvoir ne leur avait pas été transmis: il était resté uni à l'ordre imprescriptible de la société dans laquelle ils vivaient. Sitôt que cet ordre présente quelque chose de douteux, et ne s'est pas expliqué de lui-même, il faut que la société enfante laborieusement une institution fixe. Ce ne sont point les jurisconsultes qui tranchent de telles questions; il n'y a point de tribunaux entre les peuples et les rois; il n'y a point de juges pour terminer les différents des rois entre eux. Il n'y a ni droits acquis à faire valoir, ni équité naturelle à consulter: tout se décide d'une bien autre manière. Alors on a eu les malheurs de Charles VII, ou les troubles sanglants de la ligue, ou la guerre de la succession.

Ainsi donc, si le peuple était souverain de droit, il lui serait impossible d'aliéner sa souveraineté. Rousseau a reconnu ce principe

près Machiavel. Que serait-ce d'ailleurs qu'un ouverain qui exercerait son pouvoir sur lui-nême? Avec la souveraineté du peuple il n'y urait point de balance de pouvoir, puisqu'il 'y aurait qu'un pouvoir dans la société; or il aurait despotisme. Le peuple pourrait se epentir souvent; et conçoit-on bien ce que eraient les fréquents repentirs d'un peuple? L'expression de son changement de volonté ourrait-elle être autre chose que le meurtre t l'incendie? Non, la souveraineté faite pour ominer ne peut partir de bas. Le souverain oit être au-dessus du peuple, mais il faut u'il soit dans l'esprit de ce peuple : sans cela l n'y aurait pas obéissance ou soumission; il aurait servitude.

Au reste, il est bon de remarquer, mon fils, ne chose à laquelle vous n'avez peut-être pas ait encore attention, c'est que le régime féodal a dû nous accoutumer à l'hypothèse du ontrat primitif. Notre ancienne constitution olitique, toute formée de cessions successives t de transactions avec de grands vassaux, leine de privilèges pour des familles, pour es villes, pour des corporations, pour des rovinces, et où le pouvoir allait continuelle-

ment se briser contre des prétentions plus
moins consacrées, contre des digues élev
par les siécles; notre ancienne constitut
semblait renfermer en elle-même l'idée
contrat primitif. Nos institutions si émin
ment protectrices, si éminemment mod
trices du pouvoir, par conséquent si peu
binaires, formaient bien une vraie pat
mais cette patrie n'existait que pour les cla
privilégiées, c'est-à-dire pour celles qui ava
des droits à faire valoir. Et dans les cla
privilégiées les grands se regardaient con
ayant été les co-partageants de l'autorité
veraine; la plupart même se vantaient d'a
fait nos rois.

Une des conditions que l'Auteur de
pouvoir a mise à l'intronisation d'un che
dynastie, c'est le consentement des peu
Or ici c'est un des grands mystères, et une
grandes merveilles de l'organisation soci
Il faut que le peuple dise *oui;* et cette co
tion indispensable est consacrée dans le ri
de la cérémonie auguste du sacre. Le pe
dit *oui* par une voix secrète mais puissa
qui est toujours entendue, qui est infaill
parcequ'elle n'est pas l'expression tumultu

de la volonté d'un instant. Un souverain qui règne contre le vœu du peuple, qui règne par des lois sans analogie avec les besoins et les idées de ce peuple, ne régnera pas long-temps; sa race ne pourra prendre de racine dans le sol social: celui-là est frappé de réprobation; il est le véritable usurpateur. Dieu qui a fondé la société a voulu que le lien de la société fût l'amour; loi admirable que l'on ne connaît point assez; et c'est parcequ'on ne la connaît point que l'on s'est si mal à propos élevé contre le droit divin. Mais, hâtons-nous de le dire, ce ne sont point les suffrages pris un à un qui constituent cette sorte d'unanimité que l'on entend par le consentement des peuples: elle repose, silencieuse et inattaquable, dans cette unité morale qui forme une nation, et dont le prince est destiné à être le représentant. C'est donc cette unité morale qui consent, c'est-à-dire qui sent en même temps, qui confond ses sentiments dans un seul. Il ne peut y avoir ni discussion sur l'emploi des moyens, car la lumière arrive d'elle-même; ni partage de voix entre des compétiteurs égaux, car le choix ne peut être douteux. Dans cette haute théorie seule-

ment la voix du peuple est la voix de Dieu

Je sais, mon fils, que la plupart des publicistes actuels refusent d'entrer dans la discussion des principes primitifs de la société. Moi-même je serais tout disposé à ne considérer la société que comme un fait, et à partir de l'existence de ce fait. Néanmoins, puisque les doctrines sont diverses, il faut bien remonter à la pensée qui fait que ces doctrines sont diverses. Il ne s'agit point ici de systèmes métaphysiques. Mais malheureusement les idées que l'on se forme sur l'origine du pouvoir influent à-la-fois et sur l'exercice de ce pouvoir et sur l'obéissance qu'on lui doit : que le prince soit le délégué du peuple ou le représentant de la société, tous les rapports changent de nature. Malheureusement encore il est nécessaire d'affermir dans l'homme l'instinct social, qui tend toujours plus ou moins à se dépraver après des révolutions.

Il est convenable que dès à présent j'établisse un principe dont les applications nous seront très utiles par la suite.

L'homme naît dans la société : la société telle qu'il la trouve, et non telle qu'il l'a faite, est toujours une des conditions de son exis-

ence. Il n'a donc naturellement de droit u'autant que la société lui en donne. Le prétendu état de nature, antérieur à toute société, ne peut se prouver ni historiquement i spéculativement. Il n'y a donc point de roit naturel considéré indépendamment de a société. L'homme n'a que des devoirs à acomplir, et non des droits à réclamer : tous es droits émanent de la société. La liberté aturelle, inhérente à l'homme, c'est la lierté morale; encore ne se développe-t-elle ue par la société elle-même. La société seule yant des droits, il en résulte que les indivius qui la composent n'ont que ceux qui lui nt été concédés par elle. La propriété résulte e la société, et n'est point un droit naturel. 'aute d'avoir reconnu ce principe, J. J. Rousau a rencontré sur sa route mille insurmontables difficultés. Il voulait à toute force emonter au droit naturel; et lorsqu'il se royait sur le point de le saisir, le droit naurel, objet de tant de recherches, disparaisait tout-à-coup comme un vain fantôme. Il vait trop de bonne foi, et trop de rectitude ans l'esprit, pour se déguiser le côté faible e ses idées, pour mentir à sa conscience: il

aimait mieux alors subir le blâme des incon séquences où il tombait, et qu'il sentait for bien. Il reste dans son tourment, et il y laiss ses lecteurs.

Ainsi donc toutes les restrictions apportée à l'exercice de la liberté des individus, non seu lement sont des restrictions naturelles et lé gitimes, car la société seule est juge de se besoins et des lois qui peuvent la conserver mais elles ne nous paraissent des limites qu parceque la société nous apprend l'étendue e les prérogatives de la liberté. Cette portion d liberté dont il est permis à l'homme de joui sous la protection des lois sociales, ce n'es point parcequ'il se l'est réservée qu'il peut e user à son gré, c'est parcequ'elle lui a été ac cordée par la société; cette autre portion d liberté dont il se croit privé, ce n'est poin une portion qu'il ait aliénée : elle n'exist qu'hypothétiquement, et dans un ordre d choses sans réalité; il ne l'a point cédée, puis qu'il ne l'a jamais eue; elle n'est pas en lui Ce n'est point un sacrifice fictivement volon taire, puisque c'est le résultat de sa natur propre. En un mot, il acquiert la portion qu'i a; et la portion qu'il n'a pas, il ne l'a pas en·

core eue. Il ne conçoit l'existence de la seconde que par la première; et s'il s'avance graduellement dans la plénitude de la liberté, ce ne peut être que par les développements de l'état social, par les concessions de la société elle-même. Ainsi la liberté politique est une chose tout-à-fait relative; la liberté morale seule est absolue.

Que ceci nous apprenne à être circonspects dans les jugements que nous portons sur les différentes formes sociales. Les progrès de la société sont naturels; et ce n'est que par par-là que les hommes peuvent arriver à l'émancipation, qui ne sera, au reste, jamais que conditionnelle et limitée, parceque nos destinées ne s'accomplissent pas toutes dès cette vie.

TROISIÈME ENTRETI

On est disposé, dans ce temps-ci, fondre deux choses fort différentes, l' et la légitimité. L'hérédité est un droit vention qui suppose le pacte primitif, est censé avoir admis comme une gar la stabilité, pour ne pas courir, à ch gne, les chances d'une révolution. Pa quent elle est fondée sur l'utilité des La légitimité suppose le droit divi place les peuples sous la tutèle plus im de la Providence, et les princes sous domaine de Dieu, modérateur de to sociétés humaines. Par conséquent elle dée sur un principe religieux et mor près la manière dont nous sommes p à entendre le droit divin, il ne doit farouche autant les partisans des idé velles; car nous ne parlons que de l es choses, et nous sommes loin d'exc modifications que le temps peut appo

constitutions d'un peuple. Le prince, quoiqu'il gouverne en vertu du droit divin, et précisément parcequ'il gouverne en vertu de ce droit, ne cesse pas de représenter la société dont il a été établi le chef; il ne peut donc pas cesser d'obéir à toutes les transformations que subissent les principes sociaux, selon les différentes phases de la civilisation. Dieu qui a donné à l'homme l'instinct social a donné en même temps à la société l'instinct du perfectionnement et de la durée, parcequ'il a voulu que l'homme dût à la societé et son intelligence et son sentiment moral. Mais, ne perdons point de vue ce principe, un prince légitime est toujours, et doit toujours être le représentant de la société dont il est appelé à diriger les destinées. C'est à-la-fois le signe et le but d'une véritable mission. S'il y manquait, la société serait opprimée, ce qui ne pourrait durer. Tel est l'arrêt sans appel qui a vaincu Bonaparte. Il ne représentait la société, qui était une société nouvelle, que parceque lui-même était un homme nouveau; et cela ne suffisait point. Un souverain n'est point un homme, c'est une chose; c'est une institution, c'est la royauté. Un souverain, comme

souverain, n'a point de liberté : chez lui la volonté d'affection doit continuellement être en garde pour ne laisser parler que la volonté royale. Les prérogatives de la royauté sont douées d'une grande force et d'une énergie irrésistible, car ce sont l'énergie et la force de la société; et elles agissent indépendamment de celui qui en est investi. Le souverain est le premier sujet des lois; et les lois qu'il fait ou qu'il promulgue ne peuvent être que l'expression de la volonté générale: sans cela elles seraient frappées de désuétude à l'instant même. Ceci est vrai dans les gouvernements absolus; à plus forte raison dans les gouvernements constitutionnels. Nous n'appliquons point nos raisonnements au pouvoir despotique, parcequ'il n'est qu'une exception aux lois naturelles de la société.

Chez nous la légitimité a survécu aux institutions anciennes, qui ont péri. Voilà pourquoi la Charte a pu être donnée par le roi; voilà pourquoi cette Charte, qui est notre seul pacte social, n'établit point le mode et les conditions de la successibilité au trône. L'auguste auteur de la Charte, héritier du seul droit social qui eût survécu, n'a pas eu besoin

ıler pour ses successeurs ce qui n'avait
besoin d'être stipulé pour lui.
ı'à présent, mon fils, je crois que nous
ɜ tout-à-fait d'accord; mais je vais me
le principes qui répugneront peut-être
royances religieuses et poétiques. Ce-
t, noble jeune homme, mes idées n'ex-
point la pensée religieuse, ne sont
ncompatibles avec le sentiment poéti-
es opinions, ainsi que les vôtres, repo-
ns une arche mystérieuse et sacrée.
dynastie, comme je viens de vous l'ex-
, représente la société tout entière, telle
est. Une dynastie s'élève du sein de la
pour en être l'emblème, et à-la-fois
diriger. Les destinées d'une dynastie
ıe société sont intimement unies, et
u'un même intérêt. L'usurpation saisit
olence les rênes du gouvernement, ou
ıpare avec astuce; mais elle est sans
ı. La dynastie légitime sort naturelle-
e l'état des choses. Ainsi l'usurpation
t au despotisme; la dynastie légitime,
d'autres termes, la dynastie naturelle,
les fois qu'elle use du despotisme, est
re à son essence même : elle pèche

contre Dieu, en ce qu'elle est infidèle à sa mission. La souffrance de la société est bien plus grande alors; car c'est une souffrance qui n'est point accidentelle, et qui attaque l'intimité de l'existence sociale.

Vous le savez, mon fils, la vraie religion ne peut être que la confirmation de la religion naturelle: ce que je vous explique ici est la religion sociale, naturelle. Vous voyez que je n'appuie le droit divin sur aucune révélation immédiate; seulement je n'abandonne point les destinées humaines aux chances contingentes du hasard, au jeu fortuit des événements, au caprice et à l'instabilité de la volonté de l'homme.

A l'origine, ce sont les princes qui forment les nations; ce sont donc les princes qui sont les législateurs d'une société naissante. Mais une société qui se renouvelle doit suivre d'autres règles. Si l'intervention divine a dû être manifeste dans le premier établissement, il y a, dans la rénovation, une chose quelconque existante, et qui dispense de cette intervention directe. Il n'est plus nécessaire de créer l'unité morale, qui fait que telle nation est elle. Alors un peuple est parcequ'il est. La

ı de son existence est en lui-même. Il est
ses mœurs actuelles, avec ses opinions
ètes, avec ses préjugés ébranlés, avec ses
ıs nouveaux. Des conquérants ont pu
ıer aux peuples conquis des lois sans rap-
vec ces peuples; mais alors ils ont perdu
conquêtes. Les Romains laissaient aux
us les lois et les usages qu'ils avaient
la conquête. Le législateur sans mission
es lois qui ne sont pas l'expression de la
té générale, parcequ'il n'a pas été doué
instinct élevé qui la fait connaître, et
ıes lois ne peuvent subsister.
uit de tout ce que je viens de dire qu'à
ıciété nouvelle il faut une dynastie nou-
car il faut que le signe représente la
Il n'y a point de signe arbitraire, et qui
être de convention dans la stricte ri-
des termes. La société ne peut pas être
ə dans un sens contraire à ses destinées;
destinées sont en elle-même. Mais aussi,
société nouvelle il faut un législateur
mine le siècle, pour le mieux voir, pour
asser tout entier; qui soit étranger aux
ns mobiles de la multitude, pour ne pas
rtager, ni en être ému; et à ses intérêts,

pour ne pas leur obéir aveuglément; q
tienne aux hommes par le sentiment génér
de l'humanité, et qui néanmoins en soit s
paré par la faculté éminente d'appartenir
l'ensemble des choses. Le législateur ne pe
prendre sa mission en lui-même, ni dans
société à laquelle il doit donner des lois co
formes, non à l'apparence, mais à la réali
des mœurs et des opinions. Dans les deux h
pothèses, sa parole serait sans autorité,
conduite serait incertaine ou arbitraire. Enf
il faut qu'il soit dans la haute sphère où il
trouve placé, et non point qu'il y arrive.
doit être ce qu'il faut qu'il soit, bien plus p
la force de sa situation que par la force de s
génie, sans toutefois exclure l'ascendant
génie.

Louis XVIII seul pouvait résoudre le pr
blème social actuel; seul il pouvait être le li
entre nos mœurs restées traditionnelles, et n
opinions qui avaient subi de si grands cha
gements. Cette rare prérogative d'être le se
n'est-elle pas déja une grande preuve de sa m
sion? Il a donc, en quelque sorte, fondé u
dynastie nouvelle, en fondant lui-même c
institutions en harmonie avec la société no

elle. Clovis reçut de l'empereur Anastase la ourpre romaine, les titres de patrice, de onsul et d'auguste. Il revêtit la toge illustrée ar les Flaminius, les Paul Émile, les Scion, et unit ainsi le prestige des souvenirs nciens avec la vigueur d'une monarchie dont s destinées commençaient. Pour Louis XVIII, prestige des souvenirs anciens reposait sur a tête; Dieu n'a fait que le montrer au peule; il l'a montré par un murmure sourd d'esérance, de desir de réconciliation; le nom cré du père de la patrie a été à peine proncé, que le peuple aussitôt s'est ressouvenu e saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV; s'est ressouvenu du magnanime Louis XVI, e voulant pas rester en arrière de son siècle, précipité du trône avant la maturité de ses ges et vertueuses pensées. L'exil fut comme préparation aux destinées futures, comme ne épreuve pour la nouvelle mission imposée ar la Providence à cette race auguste qui ous avait donné tous les rois de l'ordre de noses qui finissait. La nation et son chef vaient été retrempés par le malheur; la soété et le représentant de la société avaient à rer les mêmes serments sur le tombeau des

mêmes martyrs, par le sang des mêmes vi
times expiatoires. Cette unité morale que j'
essayé de vous faire comprendre, noble jeu
homme, a consenti du consentement le pl
manifeste et le plus unanime qui fut jamai
puisqu'il n'avait été ni prévu, ni préparé,
qu'il ne fit qu'un avec le cri du retour. L
mœurs, qui furent si long-temps opprimée
reprirent subitement leur pente naturelle: c
si Louis XVIII n'avait pas retrouvé le vie
héritage des mœurs reposant au fond de la n
tion française, il n'aurait pas pu gouverner;
Charte donnée par lui n'aurait été qu'une p
rodie de la réalité des choses, une dérision
sentiment social.

Nos rois, qui furent de preux chevalier
qui se déclaraient les premiers gentilshomm
de leur royaume, obéissaient à la forme
civilisation alors existante. Henri IV, ne d
daignant pas de se faire compter au nomb
des bourgeois de Paris, s'avançait vers u
popularité qui présageait déjà une grande m
dification dans l'esprit des peuples. Louis XV
ne se présentait ni comme le premier gent
homme du royaume, ni comme bourgeois
Paris; il n'eut besoin que de se dire Françai

arceque la nation française, qui s'était substituée tout entière à la classe privilégiée, et ui en avait affecté les droits, avait déclaré ar-là même qu'elle était noble tout entière. e représentant de la société, qui ne fait qu'un vec elle, avait consenti, c'est-à-dire avait enti en même temps. Ainsi la nouvelle noblesse de la nation devint la noblesse nouvelle du monarque. Ce pacte des pensées et les sentiments n'eût pas été écrit dans la harte, s'il n'eût pas existé auparavant. La harte a été le procès-verbal d'un fait.

Le droit divin, comme pensée sociale, est ne émanation du sentiment religieux; la ociété, plus fortement imprégnée du sentinent religieux que ne le sont les individus, st venue affirmer de nouveau le droit divin, ue les individus contestaient ou adoptaient ans le comprendre.

Les hommes qui voudraient à présent ou n changement de dynastie en conservant les nstitutions, ou un changement d'institutions vec la dynastie actuelle, seraient également nsensés: nos institutions et la dynastie ont tendu ensemble toutes leurs racines sur le ol nouveau de la société. Il faudrait donc

remuer encore dans toute sa profondeur ce sol si long-temps ébranlé et qui commence à se raffermir.

Il est impossible, en effet, de ne pas être frappé de la tranquillité actuelle. On peut l'attribuer à deux causes. Le peuple se regarde comme désintéressé dans les questions qui s'agitent en ce moment, parcequ'il regarde l'ordre nouveau comme irrévocablement établi. Une tendance aristocratique, qui est dans la nation, peut à présent chercher à se développer en liberté, parceque le peuple ne craint plus pour ses droits nouveaux.

Je ne saurais, au reste, trop insister, mon fils, sur le peu que sont les hommes. Les opinions elles-mêmes n'ont pas toute la puissance qu'on leur attribue. La grande force, la force irrésistible est dans les situations sociales.

ATRIÈME ENTRETIEN.

e de connaître bien les temps où nous
, on a fort mal apprécié l'esprit et le
quelques unes de nos institutions.
noblesse n'existant plus, il est certain
chambre des pairs ne représente ni une
privilégiée ni des intérêts aristocrati-
Elle n'est point une magistrature avec
tion de personnes, ou de lieux, ou de
Elle a des prérogatives, mais ces pré-
es se concentrent dans son sein. Les
ons d'éligibilité ne sont puisées ni dans
oits antérieurement acquis, ni dans la
été, ni dans l'obligation d'avoir rem-
es ou telles fonctions, comme elle ne
aucun droit, aucun privilége qui s'é-
ors de la Chambre. C'est la volonté du
i fait les pairs; mais l'acte de cette
, une fois produit, est irrévocable.
endance de la Chambre repose sur
vibilité, sur l'hérédité. Elle n'est point
ageante du pouvoir suprême. Elle ne

représente donc qu'un principe social, l'e
de conservation et de perpétuité des t
tions. Si la chambre des députés, qu
continuellement renouvelée, représente
son essence la mobilité des opinions
mouvement progressif de la société, la c
bre des pairs, qui ne reçoit pas un ma
révocable ou temporaire, qui n'est poi
contact immédiat avec la nation, la cha
des pairs existe, non pour arrêter ce mo
ment progressif, mais pour le modérer,
lui imprimer une sage et prudente direc
c'est le pendule régulateur du mécan
constitutionnel. Ainsi, sous un certain
port, la chambre des pairs, qui tient ses
voirs du roi, c'est-à-dire de l'autorité pe
nente et immobile, la chambre des p
quoique indépendante et subsistant par
même, doit néanmoins porter le cara
indélébile qui lui est imprimé par son ori
Elle doit être impassible, c'est-à-dire au-d
des passions du moment. Elle est l'aven
la société. Enfin la chambre des pairs
aussi quelque chose de cette institution
l'on voulut introduire au commencemen
la révolution, je veux dire le *veto*.

Le roi, dans les moments difficiles et dou-
ux où la voix de l'opinion ne se fait pas
ıtendre bien distinctement, peut casser la
ıambre des députés, et consulter ainsi la
ıtion, par l'appel de nouveaux manda-
ires. Il peut également augmenter la cham-
·e des pairs lorsqu'il voit que l'esprit de
adition dégénère, ou est sur le point de
égénérer en un esprit stationnaire ou rétro-
·ade, ou seulement lorsqu'il peut craindre
ıe cette Chambre ne soit pas assez l'organe
ı *veto* royal. On ne doit pas hésiter de le
re, puisqu'on a méconnu cette vérité, la
culté de nommer des pairs ne peut recevoir
ıcune limite, puisque sans cela le roi, dépo-
taire suprême des traditions sociales, n'au-
ıit aucun moyen de défense contre la Cham-
·e haute, toujours retranchée derrière le
mpart de son inamovibilité. Ceux qui crai-
ıent que le roi ne puisse abuser de cette
ıculté se trompent fort; car il ne pourrait
ıuser au détriment du corps social sans que
: ne fût à son propre détriment. Le souve-
ıin d'un peuple ne peut vouloir que la con-
rvation des institutions, puisque lui-même

fait partie de ces institutions, qui toute tiennent.

En un mot, la chambre des députés rep sente les opinions, dont la marche progres est toujours rapide; la chambre des pairs présente les mœurs, qui ont aussi une mar progressive, mais plus lente. Il faut que le ait toujours les moyens nécessaires pour vei à ce que chacune des deux Chambres re sente bien ce qu'elle doit représenter. Le étant, en dernier résultat, l'interprète lég l'expression même de la volonté génér étant, par sa nature et sa situation, le re sentant immuable et sacré de la société, être investi de tous les moyens qui peu lui révéler les besoins de cette société, le m en contact avec elle. Le roi, c'est la volo les Chambres sont la raison de vouloir.

Je ne prétends point, mon fils, vous e quer dans ses détails le mécanisme admir de cette organisation constitutionnelle, d nue si nécessaire depuis que les peuple peuvent plus être gouvernés par des maxi et des traditions. Ceci nous mènerait trop l et n'est pas même dans la sphère de m tations où nous nous sommes placés. Ma

vous est facile déja de comprendre que la prérogative royale n'est pas aussi restreinte que l'on serait porté à le croire. Le gouvernement constitutionnel pourrait se définir un gouvernement fondé sur l'opinion ; car tout cet appareil si simple et si compliqué en même temps n'est, ainsi que nous l'avons remarqué, qu'une méthode ingénieuse pour consulter à chaque instant l'opinion, et néanmoins pour la consulter sans s'y asservir aveuglément, pour la dégager des passions qui peuvent l'obscurcir, pour la diriger elle-même, pour n'en recevoir des leçons ou des avertissements que lorsqu'elle a été formée et mûrie, soit par les discussions des Chambres, soit par la liberté de la presse. La liberté de la presse, ce grand et mobile interprète des sentiments et des passions de tous, ayant besoin, à son tour, d'être réprimée dans ses écarts inévitables lorsqu'elle ne trouve pas en elle-même sa propre répression, il y aura devant les tribunaux de nouvelles discussions qui jetteront du jour sur les questions les plus difficiles, non prévues; et, d'une part, il se formera, par l'indépendance du corps judiciaire, une autre sorte de traditions complé-

mentaires, pendant que, d'une autre part, les jurés, appelés dans les causes relatives à la liberté de la presse, perpétueront dans la société l'esprit de ces mêmes traditions complémentaires unies aux traditions fondamentales. C'est ainsi que les lumières sociales se perpétueront dans tous les éléments de la nation; c'est ainsi qu'il se formera une grande et noble puissance fondée tout entière sur la conscience publique.

Mais si l'opinion est contenue dans de justes limites, celles d'une grande moralité, le pouvoir du roi est contenu par ces mêmes limites: il a de plus celle de la responsabilité des agents qu'il emploie. Ces agents ne pouvant jamais exécuter aveuglément la volonté royale, puisqu'ils en sont comptables sans trouver en elle aucun refuge, il s'ensuit qu'ils ont le droit de la discuter avant de l'émettre. Les régles de cette responsabilité ne sont pas encore fixées; le principe seul est admis, mais il est déja une force des choses. Et cependant le roi, toujours enveloppé de son inviolabilité, ne peut se tromper, puisque la volonté royale n'est point celle d'un homme. Il ne peut cesser un instant d'être le représentant de la société.

puisqu'il n'est pas sans cela. Il ne répand que des bienfaits : le droit seul de faire grace, qui est le droit de ne pas être *trop juste*, est une exception à l'impossibilité où il se trouve d'abandonner à l'arbitraire sa haute volonté.

On s'est beaucoup agité, en dernier lieu, au sujet de la loi actuelle des élections ; et nul n'a fait contre cette loi la véritable objection qu'il y avait à faire, c'est qu'elle ne repose pas sur la nature même des choses ; que les restrictions imposées à la faculté élective dérivent d'une clause qui pouvait être ou ne pas être, ou être différente ; que par conséquent cette loi porte tous les caractères d'une loi faite de *main d'homme*, ce qui est contraire à l'essence d'une loi constitutive. Je vous présente cette objection, noble jeune homme, parceque toutes les autres sont tirées de considérations étroites, et ne méritent pas même d'être examinées. Mais, en remontant plus haut, je trouve la raison de cette restriction apportée à la faculté élective. Le législateur qui a donné la Charte a créé, par la plénitude de la puissance royale, par la dictature suprême et momentanée de sa mission de fondateur d'une société nouvelle, une force de choses qui n'existait pas. Il

a pu choisir le grain de sable dont il était permis à la mer orageuse de la démocratie de s'approcher, et contre lequel devaient se briser les flots de l'élément populaire. C'est un des prodiges de l'organisation sociale qu'il intervienne toujours un pouvoir au-dessus de la société même, lorsque le besoin s'en fait sentir, et qui cesse en même temps que le besoin. Le doigt de Dieu est là. Une autre chose, non moins merveilleuse, c'est que le pouvoir se donne à lui-même des limites qu'ensuite il ne peut plus franchir, image de Dieu imposant à l'univers des lois qui doivent subsister toujours.

Le législateur ne fait donc que promulguer l'état de la société; les lois ne sont donc que l'expression de cet état. L'assentiment qui résulte de leur accord avec la volonté générale fait qu'elles peuvent s'exécuter librement: c'est ainsi qu'elles deviennent fécondes, et susceptibles de créer à leur tour des mœurs et des opinions. Nulle puissance alors ne peut les briser sans briser la société elle-même. Est-ce la multitude, toujours si inconstante et si mobile, si peu habile à voir dans l'avenir, et en qui ne repose que l'instinct du moment, est-ce la multitude qui peut imprimer à une in-

tution un tel caractère de permanence et de
rée? La raison de la loi se puise, comme la
ison de l'existence d'une dynastie, dans un
dre d'idées que la multitude ne cherche point
pénétrer; mais la chose virtuelle, une fois
alisée, attire tous les respects de la multi-
de, parcequ'elle reconnaît sa pensée in-
me. Les peuples aiment à se reposer dans
stabilité. La société sait ce qu'elle veut; les
dividus pris un à un l'ignorent; la société
nnaît ses besoins; les individus en sont peu
struits. Tant que la véritable manifestation
a pas eu lieu, il y a trouble, inquiétude,
alaise.

Mais, pour en revenir à la loi des élections,
le est le corollaire le plus rigoureux et le plus
ttéral de la Charte. Sans cela qui aurait eu
puissance de restreindre la faculté électo-
le à 300 fr. d'impositions, ou même à trois
urnées de travail? qui aurait eu la puissance
e fixer une limite quelconque, de placer ce
rain de sable qui se rit de la violence des
ots? Le pouvoir au-dessus de tous les pou-
oirs de la société, le pouvoir essentiellement
mporaire qui avait donné le pacte social
'existait plus, soit pour y ajouter, soit pour

le modifier. Ce qu'il y a de remarquabl
l'assentiment qu'a reçu une loi qui ser
déshériter une partie de la nation. Or l'
timent accordé à cette loi n'est autre
que la confirmation de l'assentiment ac
à la Charte. La multitude ne sait pas cré
dre, mais elle a un admirable instinct po
dopter. Ainsi la loi des élections n'est
comme elle peut le paraître au premier
d'œil, une loi faite *à priori*, une loi qui
une ligne arbitraire, mais une loi fond
la force même des choses, et qui a re
meilleure de toutes les sanctions, ce
l'assentiment des peuples. Les contradi
qu'elle a éprouvées, et les efforts qui o
faits pour la défendre, lui ont en qu
sorte donné l'autre sanction, celle de l
rience et du temps.

Tout l'édifice social avait péri, il
bien l'asseoir sur une base nouvelle ; et
niveler et affermir le terrain sur lequel
s'élever l'édifice nouveau, il fallait bien
tervention de ce pouvoir qui est au-dess
la société. Voudriez-vous à présent ren
les constructions déja faites pour arriv
tuf, pour bouleverser encore le terrai

rte les fondements d'un édifice sitôt con-
mné aux ruines? Seriez-vous sûr, après une
hasardeuse expérience, de retrouver l'ap-
ui dont vous ne pouvez vous passer, cet ap-
ui doué de tant de force, parceque sa force
ent de plus haut, cet appui sans lequel votre
rce à vous, qui est tout humaine, est entière-
ent nulle?

Le principe de la loi des élections étant un
incipe politique, et non un principe moral,
xécution de la loi sera sujette à quelques in-
nvénients jusqu'à ce que le principe moral
y soit joint, par la tendance toute naturelle
es instincts sociaux. Quelques uns de ces in-
nvénients sont apparus à l'instant même,
ont jeté une sorte de terreur dans les esprits.
n n'a pas fait attention que le principe mo-
l, essentiellement conservateur, ne pour-
it s'unir au principe politique que lorsque
s passions du moment seraient calmées. Les
hoix hostiles qui ont signalé quelques unes
e nos élections ne viendront plus nous alar-
ier lorsqu'enfin il sera évident que le prin-
pe politique n'a plus besoin d'être défendu,
orsque enfin on aura le sentiment de sa sta-
ilité.

Apprenez, noble jeune homme, qu'une id
une fois entrée dans la société ne peut pl
en être exclue, comme lorsqu'un princip
été adopté il faut en subir toutes les con
quences. Ainsi l'élection immédiate ne p
plus être ravie à la nation française, et t
les résultats de l'élection immédiate doiv
être admis. Il est certain que si l'on était p
venu à rétablir deux degrés d'élection, ce m
n'aurait pu subsister: le germe contenu d
la loi qu'il se serait agi de réformer, ce ger
n'aurait pas péri; il aurait profondément t
vaillé tous les éléments de la société. Peut-é
alors n'auriez-vous pas tardé d'entendre so
du sein de la masse électorale du premier
gré un cri terrible et unanime pour deman
la plénitude de la prérogative dont elle n'
rait eu que la préparation. On aurait vu al
une révolution où l'oligarchie aurait été ol
gée de reculer devant la démocratie, car c
dernière se serait appuyée sur un princ
existant dans la société. Les centuries aurai
voulu être égales entre elles.

Quoi qu'il en soit, cette loi devenue la fo
des choses a créé le véritable sol social. Ain
mon fils, c'est sur le corps électoral consid

ıns son ensemble que doit s'asseoir le trône
gitime et constitutionnel.

Ce que nous venons de dire ne peut con-
ister le sentiment de l'égalité, puisqu'il n'y a
ıs de classe privilégiée, et que tous peuvent s'a-
ıncer vers la somme de propriété foncière ou
dustrielle qui a été assignée. La propriété a
ıangé de mains et sur-tout a changé de nature,
: qui constitue bien une société nouvelle. La pro-
riété industrielle a été affranchie, en ce sens
ı'elle est devenue plus accessible pour tous, et
ı'elle n'est plus un obstacle à s'élever dans la
érarchie sociale. Il y a eu une bien autre révo-
ıtion dans la propriété foncière : parmi les
ɔmmes, les uns ont cessé d'être attachés à la
ébe pour l'arroser de leurs sueurs dans toute
ɔnégation de l'avenir; les autres ne peuvent
ns tirer de la glèbe toutes leurs prétentions
ıx distinctions sociales. Il n'y a plus ni terres
obles ni terres roturières. En outre, la pro-
riété a subi une grande division : elle gravite
ers un partage égal, qui n'aura jamais lieu,
ıais qui donne l'espoir à tous. Il ne s'agit
ns de donner la poule au pot de Henri IV;
s'agit de faire que le plus grand nombre pos-
ble ait sa maison, son jardin, son champ.

Peut-être un jour reconnaîtra-t-on l'
d'admettre d'autres signes de la prérog
électorale ; peut-être celui qui aura rend
services dans de certains emplois, ou qu
illustré sa patrie par de belles actions,
portantes découvertes, des écrits rema
bles, sera-t-il admis à faire partie du
électoral ou du corps des candidats à la
bre des députés. Alors nous aurions en F
ce qu'on appelait à Rome les citoyens
ques, *classici cives*, citoyens désignés p
pinion comme des modèles de toutes les
riorités morales et intellectuelles, et au
nous donnerions un rang politique, un
tence sociale. La composition des juré
n'est point encore faite, sera sans dou
cheminement à ce progrès tout naturel
institutions. Mais ce qu'il était bon de
avant tout, c'était de constater l'affran
ment de la propriété, parceque dès qu'u
existe il faut s'empresser de le recon
pour éviter toute lutte, toute contentio
un mot la liberté, c'est la justice.

Au reste, il y a une telle moralité at
à la propriété, qu'il ne faut pas trop s'ef
cher de voir que la société nouvelle se

uniquement sur la propriété. Une fois que les institutions seront bien assises et bien affermies, il sera permis de chercher les titres au droit de cité ailleurs que dans les registres des contributions. S'il est vrai, comme nous l'avons déja dit, que le droit de propriété soit une concession de la société, il est vrai aussi que c'est la première de toutes. Ainsi la société affranchie a bien pu prendre pour première *base la* propriété affranchie.

CINQUIÈME ENTRETIE

L'espèce humaine a marché d'affran
ment en affranchissement. L'esclavage i
plus que dans les débris des civilisati
ciennes. Le régime féodal, qui avait
la portion de l'espèce humaine émanci
le christianisme, a réellement été ab
Louis XIV. Je ne puis m'abstenir d
que la féodalité est peut-être l'institut
ciale la plus forte qui ait jamais existé
qu'elle était rivée dans le sol même, et
enchaînait tous les rangs les uns aux
Ce qui prouve en effet toute sa forc
qu'elle ait pu résister si long-temps à
dant du christianisme, c'est qu'il n'y
eu assez d'une succession nombreuse
pour affaiblir sa puissance. La grand
pation de la troisième race a été de lut
cesse contre elle corps à corps, comme
ple romain a lutté pendant plusieurs
contre le patriciat. La révolution fra

te terrible et toute sanglante qu'elle a été,
pu achever la destruction de cet arbre vi-
ireux et si profondément enraciné dans la
re. Ce qui avait été épargné, ce qui avait
isté à tant d'orages, ce qui avait survécu
prince le plus absolu de la monarchie, a
ayé de ressusciter sous une autre forme.
tte sève des siècles est venue tourmenter
racines qui avaient échappé au fer et au
. Mais le chêne de Dodone, consumé par
foudre et la caducité, ne rendait plus d'o-
le; la mission de la féodalité était finie. Au
te, comme puissance fortement constituée,
a été protectrice, parceque le fort est tou-
rs protecteur : ainsi la société doit beau-
ip au régime féodal. La portion du peuple,
i était dans les liens de la servitude, mais
i connaissait la dignité de l'homme par
vangile, devait parvenir tôt ou tard au
nfait de l'émancipation. Sans doute il fal-
t, si toutefois il est permis de sonder les
es de la Providence, sans doute il fallait
'auparavant cette grande masse fût impré-
ée de principes moraux et religieux; car si
e eût été livrée à son propre instinct, com-
nt aurait-elle pu être contenue? Si donc

l'on voulait nous rendre nos instit
ciennes, il faudrait nous rendre
temps nos anciennes mœurs, nos
notre culte pour les femmes, nos
chevaleresques, notre naïve ignor
les prestiges éclatants qui servaien
nos misères, à dissimuler nos sec
leurs. Que dis-je? ce serait à la hau
la classe privilégiée, qu'il faudrait re
ces choses. Mais à la classe qui a
tiers-état, à la classe qui porte l
jour, ne faudrait-il pas lui rendre
d'où elle est sortie, et, avec cette
tous les sentiments et toutes les pe
servitude? ne faudrait-il pas enfin
ce qui faisait qu'il était peut-être inc
qu'elle restât dans les liens dont à
est délivrée? et sur-tout ne faudrait
dre à toutes les classes la jeunesse d
vivacité, j'ai presque dit le fanatis
timent religieux? Lorsque les croy
ciales et positives ne sont plus à
tous les individus, lorsque le senti
gieux est venu se réfugier dans le n
tuaire que le sentiment social, alor
bien nécessaire que la société n'in

and nombre ces sortes de sacrifices dont
igion peut seule adoucir l'amertume, ou
supporter l'humiliation. Alors, pour tout
n un mot, la religion n'a plus autant à
per du bonheur de l'homme sur la terre,
que la société peut s'en occuper davan-
, elle n'a plus à relever le courage, la pa-
e, le sentiment de soi-même dans des
mes déshérités des prérogatives sociales,
ue les prérogatives sociales sont pour
ou du moins sont accessibles à tous. Dans
nciennes républiques, la liberté des ci-
ns se fondait sur l'esclavage, et encore les
ens étaient très peu libres. Ceci embarras-
-la-fois Montesquieu et Rousseau; ils n'a-
nt pas à cet égard les lumières que fournit
actuel de la société; ils n'avaient pas vu
ne nous la société se faisant.
on fils, il faut que la vérité sorte de ma
he; et, quelles que soient vos répugnances,
ne pouvez refuser d'entendre un vieil-
. Ce n'est pas depuis bien long-temps que
ntiment de l'humanité commence à s'é-
re. Vous n'avez point fait cette remarque,
e jeune homme, parceque tout ce qu'il y
généreux dans le temps où nous vivons.

a dû naturellement passer dans votre
Réfléchissez cependant: combien voyons-
en effet de classes d'hommes mises ho
l'humanité par des sociétés très perfec
nées? Les Ilotes, à Sparte, n'étaient poi
hommes; on pouvait les tuer impunéme
Athènes, il y eut dans le sort des esclave
amélioration qu'il est juste de remarquer.
clave qui était trop maltraité par son m
pouvait demander à être vendu à un
maître; mais toujours il était vendu co
un vil bétail. Souvenez-vous, mon fil
sort des esclaves à Rome; souvenez-vou
combats de gladiateurs; et gémissez ave
en pensant combien cette image de I
empreinte sur le front de tous les homm
souvent été avilie et méprisée. Sous la lo
ternelle de Jésus-Christ, on a vu des hom
et l'on en voit encore, descendre dans l'
ancienne pour y disputer leur vie contr
animaux furieux. Juste ciel! le sang des
tyrs versé dans les amphithéâtres n'a don
été une expiation suffisante! Enfin c'est
la loi de Jésus-Christ, c'est sous des pri
chrétiens qu'il y a eu une gent taillable et
véable, que la servitude de la glèbe a été

nue; et les serfs du Mont-Jura n'ont été affranchis que la veille du jour où le tocsin de 89 fit entendre son glas funèbre. Souvenez-vous de l'espèce de légèreté et d'insouciance avec laquelle une femme dont vous aimez tant à lire les lettres, une femme à qui l'on ne peut refuser ni les graces de l'esprit, ni les sentiments du cœur, une femme qui fut l'un des ornements du siècle le plus poli de la monarchie, parlait des exécutions cruelles de la Bretagne. Souvenez-vous que les amis de l'humanité avaient eu à peine le temps de se réjouir de l'abolition de la torture, lorsqu'ont commencé les Vêpres Siciliennes de la révolution. Combien de Parias ou de Guèbres, de toutes les sortes, ont produit dans l'opprobre leurs générations asservies d'avance! Vous sentez bien, mon fils, que je n'entends point rappeler ici les proscriptions, ni les massacres de populations entières, ni les suites terribles du droit de conquête; il serait trop long et trop douloureux de retracer tous les crimes et tous les excès qui ont été la suite de cette absence du sentiment de l'humanité pour une partie de l'espèce humaine: je ne veux signaler que cette tendance des esprits, qui portait

tout naturellement à exclure de sa pen
bituelle certaines classes d'hommes, q
tait à les faire considérer comme pétr
autre limon, comme animés d'un autr
fle de vie, comme étrangers à nos affe
Mais il est certain que ce sentiment d'
nité, en s'appliquant à tous les homn
composent une même société, qui vive
les mêmes lois, sous l'empire des mêmes
s'étendra graduellement au-delà de la
restreinte et spéciale, hors des murs de
hors des limites de la patrie. Il n'y au
plusieurs patries sur le même sol; et cet
fraternité domestique enseignera la p
de la confraternité générale. Dès-lors il
parmi les peuples un patriotisme mo
clusif; ce qui constituera un nouvea
public, soit pour la paix, soit pour la
un nouveau droit public pour les co
un nouveau système d'économie politi
lativement à la balance du commerce
prohibitions: ce qui entraînera l'aboli
ces droits d'aubaine, restes étranges d
des naufragés dans la Torride. Dès-lor
lérance protégera tous ceux qui pro
un culte différent. Dès-lors on s'accou

e pas jeter hors de l'humanité les coupa-
s mêmes dont la société aura à se défendre.
s-lors on cessera d'opposer à l'abolition de
peine de mort les mêmes arguments que
ı a si long-temps opposés à l'abolition de la
ture.

Oui, le sentiment de l'humanité est une
ose nouvelle, dans le sens que je viens d'ex-
quer. Le malheur n'est plus à lui seul une
te d'infamie, car le malheur, lors même
il est mérité, excite à présent tout notre in-
êt; et sans doute un jour, encouragé par
te bienveillance attentive qui refusera de
rir le malheureux, l'homme ne courra plus
tant le risque d'être perverti par les re-
s. Le sentiment moral n'aura plus à se pré-
ınir que contre la prospérité; et les chances
ce danger sont et seront toujours moins
mbreuses.

Que tout ceci ne soit point cependant une
son pour couvrir d'anathèmes les anciens
ts de la société; ils étaient ce qu'ils devaient
e. On ne peut pas accuser les hommes lors-
ils ne pratiquent pas une vertu qu'ils ne
ınaissent point, dont ils n'ont point le sen-
ıent. Il fallait du temps pour que la mo-

rale de l'Évangile, pour que le sentim
chrétien, fussent identifiés avec le sentim
social perfectionné. Les paroles d'un I
mort pour racheter la noble créature de Di
pour partager avec elle le fardeau de la s
darité, ces paroles de paix et de vie qui
dressaient à tous, venaient consoler l'hon
exclus de la société par la rigueur des in
tutions, mais ne l'avaient point fait en
dans la société. L'esclave, le serf de la gl
le paysan taillable et corvéable, l'artisan d
le salaire était calculé pour la plus strict
la plus indispensable subsistance, l'indig
le prolétaire, tous étaient les fils de Dieu a
bien que l'enfant né dans la pourpre, ou
les marches du trône; mais ils n'étaient
les frères de tous dans la communauté soc
A cette époque, la distinction des classes i
tait une barrière, non seulement pour les
plois, pour les distinctions, pour les hié
chies, mais même pour le genre des affecti
Au reste, nous n'avons encore, à cet égard,
cun juste reproche à faire aux temps anc
qui ne retombe plus ou moins sur nous-
mes, tant que nous ne serons pas entièrem
entrés dans l'adoption du sentiment le

général, le plus universel, le plus complet de l'humanité. Une seule exclusion les fait toutes comprendre. La moindre expression d'indifférence ou de dédain qui résulte d'un préjugé, et non d'un sentiment raisonné, qu'elle n'attaque qu'un petit nombre ou qu'elle embrasse un grand nombre, tient toujours à ce fond d'aristocratie que les progrès de la société ont tant de peine à détruire, et sert à nous expliquer ce qui était autrefois. Sans doute à présent l'incendie du Palatinat ne pourrait plus être ordonné; et, dans le temps de la terreur, la Convention, qui reculait si bien vers la barbarie, ne put parvenir à organiser la guerre sans merci. Mais n'avons-nous pas encore le duel, reste du jugement de Dieu, quand le jugement de Dieu a disparu de nos préjugés? N'est-on jamais tenté, tout en proclamant l'égalité des droits, de ne pas proclamer l'égalité des égards et de la considération, de regarder encore quelques uns de ses semblables comme si le regard d'une personne quelconque pouvait encore tomber de haut sur une autre personne? Désormais cette politesse française, l'un de nos plus aimables attributs, ne doit-elle pas être le partage de toutes les classes?

A l'époque dont nous parlions to
la religion, qui prit toujours le fa
protection, qui voulut toujours
distances, adoucir les injustices,
les dédains de la société, la religio
les hôpitaux pour donner un asi
sère, pour garantir du désespoir,
cher à l'infamie des personnes du
sauver d'innocentes créatures d'u
ou moins certaine; mais, par le
la société, les hôpitaux doivent
cesser d'exister, comme les lazare
proseries ont cessé d'exister dans
la lépre a épargné à l'homme ses
ravages, dans les lieux où les h
parvenus à se garantir du redo
de la peste, dans les lieux enfin
tellement apportées du dehors, ce
bles maladies ne sont plus endé
hôpitaux ont dû remplacer égale
taines nobles coutumes qui ne pe
qu'avec la simplicité des mœurs
telles que l'hospitalité des anciens
usages atroces, tels que l'infantic
certaines lois oppressives et dégra
que l'esclavage, qui assurait au

stance des misérables. La religion recueillait nsi l'héritage de toutes les civilisations pré-dentes; elle réparait les maux inévitables ii résultent de l'inégale répartition des for-nes, de l'inégale répartition des facultés de ntelligence. Maintenant les hôpitaux, faits our une seule classe, blessent le sentiment : l'égalité: d'ailleurs le bien-être social ten-ant à s'étendre de plus en plus, il y aura ujours graduellement moins d'hommes à qui ; seront utiles. Ce tableau de l'entassement : tant de misères dans un seul lieu blessera ujours de plus en plus nos regards. Notre daigneuse indifférence aime sans doute à se poser du soin de soulager tant de maux sur dmirable dévouement des sœurs de la Cha-té; mais notre dette est-elle acquittée?

Je sais que la paresse et l'imprévoyance se-nt toujours mères de la pauvreté, et de tous s malheurs qu'entraîne la pauvreté; mais les seront plus rares, à mesure que le bien-it de l'émancipation se fera plus sentir, et ra mieux apprécié; à mesure que le bien-re social sera à l'usage du plus grand nom-e, les répugnances pour cette dernière res-urce de la misère augmenteront: nul ne

voudra s'abstenir des soins de sa propre famille, lorsque la maladie viendra interrompre le travail de ses mains; nul ne voudra mourir dans le lit de la pitié publique. Il faudra bien alors que la société trouve d'autres moyens de secourir les infirmes, les indigents; et elle les trouvera, car la société ne peut manquer à elle-même.

La religion dut prendre aussi sous sa protection les êtres délaissés de toute compassion humaine, ces êtres que la justice des hommes, si courte et si imprévoyante, flétrissait ou faisait mourir; mais la société, maintenant qu'elle est devenue essentiellement chrétienne, s'occupera elle-même de l'amélioration du sort des détenus. Elle finira sans doute aussi par renoncer au droit de mort.

Souvenez-vous, mon fils, du profond dédain que conserva toujours Bonaparte pour l'espèce humaine. Ce n'étaient pas certaines classes qu'il excluait de l'humanité; mais l'humanité tout entière était par lui mise hors de l'humanité. Un tel dédain était sans doute dans sa nature intime, dans la ténébreuse profondeur de son égoïsme; mais ce qui avait dû contribuer à le fortifier en lui, c'était

l'inaltérable servilité de ceux qui l'entouraient, servilité qui se faisait d'autant plus remarquer qu'elle était plus opposée aux mœurs, qu'elle était plus en contradiction avec les opinions manifestées du siècle. Et ici, mon fils, je ne puis m'empêcher de justifier encore à cet égard une des époques les plus glorieuses de notre monarchie, et que l'on est si souvent tenté d'accuser : il s'agit du règne de Louis XIV. On ne fait pas assez attention que dans un temps où les démarcations sociales sont profondément enracinées dans une nation, chacun a le sentiment du rang où il se trouve placé, chacun aussi a le sentiment de sa subordination et de son infériorité relativement aux classes plus élevées. Le rang suprême, dans une telle contexture d'idées, était hors de toute proportion et de toute analogie. Le regard du souverain tombait de trop haut. La même raison que j'expliquais tout-à-l'heure, qui faisait que le sentiment général d'humanité n'existait pas, faisait aussi que le sentiment de la dignité de l'homme, abstraction faite du rang que chaque homme occupait, ne pouvait pas exister non plus. Le tiers-état ne demandait point à être affranchi de la dure nécessité d'assister aux

états-généraux dans une attitude humi
il demandait que les autres ordres y
tassent également à genoux. Tout se tie
les mœurs d'une nation. Ce qui n'ét
servile sous Louis XIV, parcequ'on n
chait pas les idées de servilité, pouv
bien être servile sous Bonaparte, parc
fond des idées était changé, et parce
tait à des égaux que les bassesses étaier
mandées. Il faut toujours juger les h
d'après les idées qui sont répandues
temps où ils vivent, et d'après les idées
mêmes attachent aux choses. Tout l
qui ne se respecte pas lui-même ne p
être respecté par les autres. Ainsi je n'e
point justifier la bassesse pour un temp
blâmer pour un autre temps; je n'e
point justifier non plus l'insensibilité p
certains malheurs dans un temps, et la
pour un autre temps. Mais, si vous
être juste pleinement, faites entrer e
de compte dans les motifs de vos jug
les mœurs et les idées, les opinions et le
ments de chaque époque de la civili
prenez dans son entier un âge de la s
un âge de l'esprit humain. Ne séparez

l'individu de tous les résultats du temps où il vivait. Vous qui êtes si susceptibles de sentiments fiers et humains, savez-vous ce que vous auriez été sous Louis XIV? savez-vous si vous n'auriez pas parlé aussi légèrement que madame de Sévigné des exécutions de la Bretagne? savez-vous même si vous n'auriez pas demandé votre part dans les confiscations des biens des condamnés pour haute trahison? savez-vous si vous auriez trouvé dans votre cœur cette humanité générale et universelle, cette pitié pour toutes les conditions, qui n'était pas alors dans la société? Admirons Pélisson écrivant pour le surintendant Fouquet un plaidoyer qui surpasse en éloquence la célèbre oraison pour Ligarius; admirons La Fontaine faisant sur la disgrace de ce favori la plus belle élégie qui existe dans aucune langue; mais contentons-nous d'admirer ceux qui donnent de si honorables exemples de vertu, sans toutefois flétrir de notre mépris ceux qui n'étaient qu'au niveau de leur temps. N'exigeons pas que les idées d'un siècle soient devancées par les hommes dont nous discutons la conduite, lorsque nous-mêmes nous avons tant de peine à suivre le nôtre. Les hommes, sauf

quelques rares exceptions qu'encore on pou
rait faire rentrer dans la règle générale, l
hommes doivent tout apprendre de la soci
les progrès de la société ne peuvent être q
graduels, et nous ne devons juger les homm
que d'après la société. Au reste, Louis XI
fut un si grand prince qu'il était bien pe
à la louange de l'exalter; et Pélisson et L
Fontaine n'ont pas craint de le faire.

Que si je voulais, à mon tour, examine
la conduite et les paroles de tant de juges s
vères et implacables, me livrer à la satire d
hommes qui ont levé l'étendard des pr
nouveaux, je ne manquerais sans doute p
de tristes sujets de récrimination; je n'aur
pas de peine à trouver, parmi les plus fa
gueux détracteurs de nos anciennes gloire
de nos vieux souvenirs nationaux, parmi ce
qui sont le plus disposés à s'élever contre l
despotisme de Louis XIV, des hommes q
ont flatté toutes les tyrannies de la révolutio
Les uns trouvaient leur excuse dans leur att
chement à l'ancien ordre de choses, et da
les habitudes qu'ils avaient contractées d
bonne heure, d'être toujours soumis au po
voir; les autres, dans l'éclat de tant de vi

toires, et dans ces parodies de grandeur, unies à une gloire si réelle. Les uns mettaient du dévouement à s'abaisser devant la tyrannie pour faire arriver de temps en temps jusqu'à elle les plaintes de l'opprimé; les autres étaient seulement sous ce charme de séduction qui émane de la puissance, qu'inspire plus ou moins le déploiement d'une grande force. L'enivrement du pouvoir est dans ceux sur qui il est exercé aussi bien que dans celui qui l'exerce. Ainsi toutes ces récriminations pourraient être injustes, ou, dans tous les cas, seraient une déplorable satisfaction pour des mânes augustes livrés aux outrages des enfants du siècle. Une fois pour toutes, déclarons-nous solidaires pour nos contemporains; et croyons aussi que nos ancêtres furent solidaires entre eux.

Je ne l'ignore point, les exemples de servilité et d'adulation que je pourrais citer seraient hors de l'esprit du temps. Je crois que, du moins en théorie, le sentiment de la dignité de l'homme est plus généralement répandu; je crois, par la même raison, que le sentiment de l'humanité reçoit moins de restriction. Le progrès sur-tout est bien sensible depuis

Ne dirait-on pas que le des
po , en rassemblant les peu
ples l' rope a seul joug, a fait pour
le développ t de ces deux sentiments e
que les cor ètes des Romains firent pour
l'Évangile? ne dirait-on pas que ce joug a été
brisé aussitôt q le co nmerce des idées a été
bien établi? Le l itre des destinées humaines
le voulait com yen, et il sait rendre
bons tous les moy Enfin, avant nous, ces
deux sentiments taient que par la reli-
gion; depuis ils nt ntrés dans la société, à
mesuré que la s s'est plus pénétrée de
l'esprit du ch ai e.

SIXIÈME ENTRETIEN.

Jusqu'à présent, mon fils, je n'ai point encore abordé directement la question qui est la plus importante de toutes. Cependant, si vous m'avez bien compris, vous devez être déja entré assez avant dans ma pensée. Mais enfin il faut creuser au fond, car c'est au fond qu'est cette pierre indestructible et immuable sur laquelle repose l'édifice social. Je devrais peut-être auparavant vous demander compte de votre propre croyance, vous demander ce qu'est devenu entre vos mains l'héritage de vos pères. Dieu, la morale, un avenir infini, sont des pensées qui sont devenues votre pensée, sont des sentiments qui sont vous-même. Vous savez bien que si c'est ainsi, c'est parceque vous êtes né, parceque vous avez été élevé dans une croyance. Que dit maintenant à votre ame cette voix qui la première vous enseigna la morale, et vous parla d'un avenir infini; qui la première éveilla en vous la grande

pensée d'un Souverain Être existant par lui-même, et donnant la vie à tout ce qui existe, qui la première éveilla en vous le sentiment de vos destinées immortelles? Quelles sont vos espérances, vertueux jeune homme, et quel est le but de votre vie passagère? Dans quelle sphère vous réfugiez-vous pour échapper à tous les ennuis du cœur, à tous les tourments de l'imagination? Et votre père qui vous a légué une mémoire irréprochable, et votre mère la plus digne des femmes, n'est-il pas pour continuer de veiller sur [illegible] bien-aimé? Les cherchez-vous encore dans vos songes? Est-ce le silence de leur tombeau qui est votre oracle, lorsque la règle du devoir ne vous paraît pas assez distinctement tracée? Et moi, mon jeune ami, quels sont les avertissements, dites-moi, que je puis attendre de mes cheveux blancs?

. . . . . .

Ah! je le sais aussi bien que vous, je le sais sans avoir besoin de vous interroger davantage, sans avoir besoin d'attendre votre réponse; c'est pour vous-même que vous êtes agité de craintes; le malaise qui est en vous est un fardeau dont vous croyez pouvoir alléger le poids en le rejetant tout entier sur le

société. Vous n'avez plus la croyance qui fait que vous n'êtes point sans croyance; et cette croyance elle-même a conservé dans votre cœur un sanctuaire secret d'où elle ne sera jamais entièrement bannie; et cette croyance elle-même continue de subsister en vous, parcequ'elle est la cause de toutes les croyances qui se sont identifiées avec vous; et cette croyance elle-même vous dirige dans les circonstances importantes, et s'empare de vous, de ce qui vous appartient, de ce qui devient vous. Vous n'avez point de croyance fixe et positive; votre sentiment religieux, très intime et très profond, n'a point d'expression extérieure; en un mot, vous n'êtes pas sans religion, mais vous êtes sans culte. Vous voudriez être affranchi de vos doutes; ne trouvant pas la certitude en vous, vous voudriez la trouver dans la société; vous voudriez enfin que la société vous imposât une croyance ferme et dogmatique. Quelquefois néanmoins il vous semble que vous êtes tout près d'entrevoir la vérité; et alors la religion de vos pères vous apparaît, non plus comme une foi vive et pure qui vous donne du repos, mais comme une foi qui vous accuse; quelquefois aussi

elle devient une superstition aveugle et irra
tionnelle qui vous saisit et s'empare de tout
vos facultés pour leur infliger de cruels sup
plices. C'est un grand malheur, mon fils, d
ne point trouver d'appui autour de soi; ca
l'homme tout seul ne sait ni sentir ni pense
Mais la société ne peut vous donner ce qu
vous exigez d'elle. Et d'abord, écoutez bien ce
l'homme ne fait point sa religion, l'homme n
se donne point une religion. Ensuite, écout
encore ceci, il n'y a point de religion fond
sur le mensonge : toutes sont l'expression d
sentiment religieux, de la pensée divine com
muniquée à l'homme; toutes ont cela de sem
blable, que toutes n'ont de puissance que pa
la foi, toutes ont une sorte d'analogie avec l
différentes langues, qui sont une image plu
ou moins parfaite de la parole immatériell
et incréée. Maintenant la société existe par l
force du principe religieux qui est en elle
mais elle ne peut transmettre que la moral
religieuse dont elle est imprégnée, sans pou
voir transmettre la religion elle-même. Cett
mission lui a été retirée par des raisons qu
nous tâcherons tout-à-l'heure d'exposer. N
veuillons donc pas établir en religion ce qu

n'existe point, ou relever ce qui n'existe plus; car nous ne ferions qu'une hypocrisie vaine et sans durée.

Beaucoup d'hommes de ce temps-ci sont comme vous, mon fils; mais ils déguisent leurs doutes, et ils affirment au-delà de leur croyance réelle. Ils agissent de bonne foi; mais ils ne sont pas dans la rigoureuse vérité. Ils font comme ces soldats qui suivent un *chef*, ou qui encouragent à le suivre, quoiqu'ils soient loin d'avoir pénétré ses desseins. Ils mourraient, s'il le fallait, pour une croyance qui n'est pas la leur: le sacrifice de leur vie leur serait compté néanmoins comme aux martyrs de la foi. Celui qui jadis fut puni pour avoir voulu soutenir l'arche, quoiqu'il ne fût pas lévite, ne le fut sans doute que parceque la confiance devait être sans bornes; l'ordre sacerdotal était alors le dépositaire des destinées sociales.

Les hommes qui, comme vous, manquent d'une croyance positive, la demandent, comme vous, à la société; mais ils n'ont pas tous votre candeur, et ils demandent cette croyance pour les autres, comptant assez sur eux-mêmes pour penser qu'ils peuvent s'en passer; ils la de-

mandent avec amertume ; ils semblent l'exig
et la commander avec tyrannie. Leurs p
roles sont passionnées comme si c'était l'e
pression du fanatisme ; et cependant la co
viction n'habite pas au fond de leur cœ
Mais ce qui donne de l'autorité à leurs di
cours, c'est que leur voix se mêle à celle d
hommes vraiment religieux dans les croya
ces spéciales, comme ils le sont eux-mêm
dans les croyances générales ; des hommes e
fin qui, trouvant le repos dans ces croyan
positives, voudraient que la société y trou
aussi le repos. Dévorés du zèle de la vérit
quelques uns de ces hommes vraiment re
gieux, de ces hommes qui ont conservé i
tacte la foi de leurs pères, cherchent à la p
pager au milieu de nous, comme si elle ét
réellement éteinte. Les peuples chrétiens so
traités par eux à l'égal des peuples idolâtr
Alors le voile qui cache à tous les yeux le Sai
des Saints est un voile de deuil, et dans sa
vère et vertueuse indignation, le prêtre d
anciens jours est tout près de briser les tab
du Sinaï.

Uni dans les mêmes pensées et dans l
mêmes sentiments que les hommes dont

viens de parler, comme eux, vous ne concevez pas, mon fils, que les institutions sociales puissent subsister sans la sanction des institutions religieuses. Aucune société humaine, en effet, n'a existé sans cet appui sacré. Nous allons donc contre l'expérience des siècles, et notre gouvernement n'est qu'un funeste paradoxe. Comme vous, mon fils, comme ces hommes persuadés, ou qui voudraient l'être, ou qui, pour des motifs différents, feignent de l'être, comme vous et comme eux tous, j'ai long-temps pensé que cette tolérance de toutes les religions n'était que de l'indifférence; et cependant il m'était impossible de ne pas apercevoir combien avait de racines profondes le sentiment religieux dans tous les cœurs. Le tourment même dont il est la cause me révélerait son existence; car la religion est pour les uns comme la morsure du scorpion qui cause mille secrètes douleurs pendant qu'elle est pour les autres un baume qui rafraîchit. La parole de Dieu se sert aussi de plusieurs organes différents: aux uns, c'est le charbon ardent qui purifie leurs lèvres; aux autres, c'est un rayon de miel qui donne de la douceur à leurs discours. La parole de Dieu

tantôt se plaît à inspirer l'ignorant, le
l'infirme; tantôt elle ne dédaigne pas
tige des lettres humaines, les argumen
science, les charmes de l'esprit et de l
nation. Quelquefois elle persuade par
che de ceux qui ne sont pas persuadés
quefois elle bénit les peuples par la
celui qui, dans l'excès de sa douleur,
çait pour les maudire.

Quoi qu'il en soit, voyant ce qui est
vouloir m'expliquer à moi-même le si
phénomène d'un état où le culte pu
cache, pour ainsi dire, dans les ombr
culte secret, d'un état hors de toute tut
gieuse immédiate, d'un état, en app
sous le poids de ce qu'on appelait jac
terdit spirituel. Et voici ce que m'a mc
série de mes réflexions.

Maintenant que le christianisme a
dans les éléments les plus intimes de la
la société continue d'exister par la forc
du principe religieux qui est en elle
peut plus y avoir de morale que la
chrétienne; morale publique et mora
gieuse sont une seule et même chose.
pourrait concevoir à présent une morale

s la morale chrétienne ; toute autre serait
ıplète, et par conséquent ne serait pas. La
ś ne rétrograde jamais. L'organisation
e, fortement imprégnée de christianis-
'est donc plus, en quelque sorte, qu'une
quence du christianisme, un fruit du
ianisme, oserai-je le dire? une transfor-
ın du christianisme. Ainsi la société peut
ster par son énergie propre.

craignez pas d'aller plus loin dans la
que nous venons de nous ouvrir. La so-
:n ce moment est, s'il est permis de parler
plus religieuse que les individus ; et ceci
cile à expliquer. La société nouvelle n'a
ne religion nouvelle, et les dépositaires
:aditions religieuses, restés sous le joug
utes les tyrannies de la révolution, ne
ıt pas recrutés dans les rangs de la so-
nouvelle. Exilés de nos institutions par
ɔlence des évènements qui se sont suc-
et par la précipitation des hommes pas-
ıés qui ont voulu être plus novateurs que
cle, les dépositaires des traditions reli-
es n'ont encore su qu'arroser de leur
le sanctuaire qu'ils n'ont pu défendre de
profanations. Ils se sont laissé égorger

sur les marches de l'autel, en même
que d'autres se faisaient égorger sur l
ches du trône. La portion de puissanc
tenaient du précédent ordre social s'est
pée de leurs mains; et l'ordre social n
s'est établi sans leur intervention. Oc
verser le baume sur tant de plaies, à c
tant de misères, ils n'ont point eu le te
faire les études qui les auraient initiés
doctrines sociales nouvelles. Peut-être
grand Dieu! quelques uns ont-ils ét
par les outrages; car l'outrage non mé
grade aussi l'homme. Quoi qu'il en
sont restés en arrière, ou plutôt on le
cés de rester en arrière lorsque la soc
vançait. Enfin ils n'ont point pu faire
Moïse; ils n'ont pas pu se rendre savan
les sciences des Égyptiens, pour se
habiles à diriger les peuples au sorti
maison de servitude. Ainsi la société
religieuse que les individus, parceque
ciété ne peut pas ne pas être religieuse,
sous le christianisme elle ne peut pas
être chrétienne; et parceque les indivi
qui vous ne connaissez point la pen
time, mais seulement l'acclamation c

de ce qu'ils sentent au moment même, ont toujours peur qu'on ne les oblige de retourner aux institutions qu'ils viennent de quitter. Cette crainte tient à ce que, pour le plus grand nombre, les prêtres n'ont point cessé de représenter l'ancien ordre social; mais si une fois cette crainte est écartée, si une fois les institutions que veulent les peuples sont bien affermies, si une fois enfin ils ont en eux le sentiment de la stabilité, chaque individu, sans demander inutilement à la société les lumières de la foi, les raisons de croire, s'abandonnera avec confiance à tout l'ascendant de son instinct religieux, chacun selon son cœur, et selon les formes spéciales dans lesquelles il aura placé ses affections accoutumées; car un culte n'est que l'expression extérieure du sentiment religieux, et n'est pas le sentiment lui-même. Sans doute l'expression est nécessaire au sentiment comme la parole est nécessaire à la pensée; mais l'expression existe indépendamment de la société.

Vous le savez, mon fils, jamais il n'y eut de révolution politique sans qu'elle n'ait été précédée, ou sans qu'elle n'ait été accompagnée d'une révolution religieuse. La révolution

française a cela de particulier, que la ré
tion religieuse est impossible, parcequ'e
inutile. D'une part, le christianisme
perfection de toute institution religieu
n'y a donc rien de nouveau à attendre :
autre part, le principe du christianisn
entré dans l'essence même de la socié
société, pour me servir d'une parole tro
die sans doute, mais qui rend ma p
quoiqu'elle soit au-delà, la société n'a
plus rien à demander au christianisme,
rien à lui offrir. Enfin le génie chrétie
devenu le génie social : nous n'enten
plus répéter cet absurde et méprisant a
qu'il faut une religion au peuple, comm
religion n'était pas bonne pour tous; et
le temps où l'on parlait ainsi le peuple n
pas tous.

La religion dirige l'homme intérieu
partie de l'homme qui doit subsister
cette vie. La société dirige l'homme exté
et développe ses facultés pour qu'il en
un bon ou un mauvais usage; mais le r
de la société finit pour l'homme avec sa
La société est temporaire, la religion est
nelle. La société est faite pour l'homme

ctif, pour l'être solidaire; la religion est faite
our l'homme individuel, pour l'être qui doit
oir un jour sa propre destinée. La religion
t un but, la société un moyen. Ce sont donc
ux puissances tout-à-fait distinctes, qui par
ur nature ne sont point faites pour se prê-
r un mutuel appui. Ainsi la religion doit
riger les individus, et non la société; mais
our que la société pût se passer de la direc-
on religieuse, il fallait qu'elle fût suffisam-
ent imprégnée du principe religieux, fon-
ement de toute morale, ce qui ne pouvait
river que par le christianisme. Il fallait en-
n que ce qui est fût, c'est-à-dire que le prin-
pe religieux et le principe social fussent une
ême chose; car sans cela la société n'aurait
us été un moyen pour faire parvenir l'homme
ı but de son existence future. La croyance
ligieuse de la société, car elle doit en avoir
ne, se compose de toutes les croyances parti-
ılières des individus qui en font partie. Il en
ésulte une croyance générale qui devient aussi
croyance particulière de quelques individus.
Or la société européenne ne peut avoir d'au-
e croyance générale qu'une croyance qui
pose sur le christianisme. N'attendez donc

ni changement dans la religion, ni appa
d'une religion nouvelle. La France
croyance générale qui repose aussi sur le
tianisme, mais le christianisme uni aux d
catholiques. En un mot, les cultes chr
sont l'expression du sentiment religie
l'Europe, et le culte catholique est l'expr
de ce même sentiment pour la France.

On a dit que pour qu'un état pût pr
toutes les religions, il fallait qu'il n'en
tât aucune. L'état n'adopte point de reli
ce n'est point une affaire de choix; il
une qui se compose de toutes les religion
ticulières. C'est un point de fait. La Cha
ceci n'a fait autre chose que constater
est; car autrement ce serait un non-sen
l'état actuel de la société, la déclaration
Charte ne constitue point un privilége
veur du culte catholique; elle énonce
ment que l'expression du sentiment reli
du peuple français est la religion cathol
ce qui est de toute vérité.

C'est ainsi que s'explique le principe
tolérance, qu'on a trop souvent confond
l'indifférence, et qui est le grand besoi
peuples.

SEPTIÈME ENTRETIEN.

A ces époques de fin et de renouvellement, sur-tout lorsque le passage d'un état à un autre a été subit, lorsque, par l'imprévoyance des chefs des peuples, les opinions ont devancé les mœurs, qui elles-mêmes ont devancé les institutions, alors il y a toujours des hommes qui restent en arrière de la civilisation, qui refusent de croire au nouvel ordre social. Aux uns, ce sont d'anciennes prérogatives qui leur sont enlevées, et qu'ils regrettent plus ou moins; aux autres, c'est comme une douce patrie à laquelle ils ont dès l'enfance voué toutes leurs affections, et dont ils se sentent tout-à-coup exilés avec violence. Il ne s'agit point alors de savoir si la société nouvelle est également protectrice de tous les droits de l'homme social, si elle est également protectrice de toutes les nobles facultés de chacun de ses membres; il ne s'agit pas même de savoir si elle fait à tous des concessions plus

grandes, et s'il n'y a pas une amélioration réelle pour l'avenir dans toutes les destinées individuelles. Ces sentiments de regrets sont comme l'amour du sol natal, et ne sont pas plus raisonnés que lui. Le Suisse n'échangerait pas ses montagnes contre les plus riantes vallées, contre les plaines les plus riches, contre les rives les plus fécondes des fleuves. Le Lapon aime à tourner autour des glaces du pôle, et il ne lui vient point dans la pensée de chercher un climat plus hospitalier. Les Gaulois, dit-on, refusèrent long-temps le blé, aliment nouveau qui ne pouvait leur faire oublier le faîne du hêtre ou le gland du chêne. Le serf du Jura ne voulait point du bienfait de l'émancipation, qui lui était présenté par le plus vertueux des monarques. Alors on entend ce cri retentir parmi les tribus : « Dirons-nous aux « ossements de nos pères : « Ossements de nos « pères, levez-vous et marchez avec nous? » Ah! ne méprisons point cette religion des souvenirs qui va si bien au cœur de l'homme! Mais le temps dédaigne toutes ces affections fondées sur l'intérêt ou l'habitude, fondées sur les plus nobles qualités de l'être moral. Il faut que la société marche dans l'accom-

plissement de ses destinées ; il faut même qu'elle y marche au travers du sang et des larmes, si cela est nécessaire. Dieu n'a pas donné la société à l'homme comme un lieu de repos, comme une tente au milieu du désert, comme un oasis parmi les sables qui ressemblent à une mer orageuse.

Il me resterait, mon fils, à vous expliquer comment à une société nouvelle il faut de nouvelles traditions dans les sciences et dans les arts. L'esprit humain, à la voix de Descartes, a secoué le joug de l'autorité. Bacon, qui ouvrit la route à Newton, introduisit dans l'étude des sciences une méthode pour écarter les obstacles et les préjugés, et pour rendre les routes accessibles au plus grand nombre. Notre littérature, qui ne fut point fondée sur nos propres origines, demandait depuis longtemps à secouer le joug de l'imitation qui lui fut imposé, et qu'elle ne portait plus volontairement. L'égalité s'est introduite dans les domaines de l'intelligence et de l'imagination. Moins d'hommes ont des facultés immenses, parceque plus d'hommes ont des facultés dont ils peuvent user. La renommée n'a point assez de places pour tous ceux qui sont appelés

à ses solennités; et l'on pourrait presque
des domaines de la gloire ce que Bossuet
sait des domaines de la mort. César n'os
plus gourmander ses soldats indociles
des mots tels que ceux-ci: *Humanum pa*
vivit genus. Les muses devenues plébéie
célèbrent les actions des simples particuli
au lieu de ne consacrer à la mémoire, con
autrefois, que les noms des grands de la t
Les arts sont au service de tous, et ne dé
gnent pas de décorer l'habitation du plus
ple citoyen. Les sentiments de l'homme
toujours l'apanage de la poésie; mais il s
de les éprouver pour qu'ils puissent
peints: l'intérêt se puise dans la situation
lieu de se puiser dans le rang. Il n'est plu
cessaire d'être un demi-dieu pour mont
navire Argo; il n'est plus nécessaire d'êtr
ou fils de roi pour manier la rame ou le
vernail: tous peuvent prétendre à tout.
venir qui doit résulter d'un tel ordre de
ses, si nouveau sur la terre, ne peut être
trevu.

Cependant, mon fils, je ne vous pro
point le bonheur pour la société: ce grand
veloppement des facultés de tous les hom

e produit point le bonheur, car il en résulte
: développement de courtes ambitions, de
asses jalousies, de vanités ridicules. Il y a
ong-temps qu'il a été dit : « La science est une
grande affliction de l'esprit. » Ainsi la science
étendant à toutes les classes rendra peut-être
outes les classes malheureuses. Moralistes,
ous avez maintenant une mission nouvelle à
emplir; vous avez à montrer que la science
eule n'élève point l'homme, et qu'elle ne pro-
uit pas, seule, une amélioration réelle.

L'esprit de l'homme s'applique avec autant
e persévérance et de profondeur à de petites
oses qu'à de grandes. Qui sait combien de
is l'intelligence tout entière d'Archimède, de
ewton, de Leibnitz, fut employée à suppu-
r oiseusement ou les poutres d'un plancher,
u les gouttes d'eau contenues dans un vase?
t ce calcul si pleinement vain et ridicule les
bsorbait autant que le problème de la cou-
onne ou l'invention du binôme. Que cette
aste intelligence des plus beaux génies veuille
nbrasser un grain de sable ou se perdre dans
s ellipses des planètes, il n'y a aucune dif-
rence : c'est toujours un abyme. Après cette
ie, nous serons tout étonnés de ce que nous

n'avons pas compris des choses qui seron alors pour nous si simples. Newton et le pâtr le plus ignorant seront sur le même niveau sous le rapport intellectuel. C'est ainsi qu nous nous jouons de nos jours avec les propo sitions d'Euclide; c'est ainsi et bien plus en core, car aucune science ne voudra reconnaît de limite. Ce qui subsistera seul, ce sera le se timent moral.

Ne peut-on pas conclure de là que tout e égal pour l'exercice de l'intelligence humain et qu'il n'y a ni grande ni petite conceptio de l'esprit? Qu'est-ce en effet que cette intel gence que le froissement d'un papier dérang que le vol d'une mouche contre une vitre pe distraire des plus hautes méditations? L destinées du monde seront-elles donc suspe dues pendant le temps que cet homme pu sant qu'on croit les tenir en ses mains sera i terrompu dans la série de ses pensées par bourdonnement importun du plus vil insect

Ce qu'il y a de réel, c'est le sentiment m ral. Rien ne dérange, rien ne distrait le se timent moral : l'univers peut s'écrouler s l'homme de bien. L'homme n'est ce qu'il e que par le sentiment moral. Ce qui continue

nce de l'homme après cette vie, c'est le
ent moral.

écions dès à présent à leur juste valeur
, le talent, l'intelligence: honorons le
ent moral, puisque c'est par lui que
ommes immortels.

a quelque chose de factice dans la plu-
s talents modernes. Ce quelque chose
ice ne fait que s'augmenter. Cela vient
ue nous nous sommes, à l'origine, pla-
s la sphère de l'imitation. Il faut que
ous hâtions d'en sortir.

ettres, il faut l'avouer, sont bien loin
d'être au niveau de la société. Les Ro-
abandonnaient la pratique des arts, et
es études littéraires, aux esclaves et aux
his; ce n'est que très tard que les in-
ont ambitionné à leur tour ce genre de
ion. Le langage des muses de l'Œno-
du vieux Latium était inconnu dans
des Scipion et des Auguste. Voilà pour-
s Romains n'ont eu, ainsi que nous,
littérature d'imitation, c'est-à-dire une
ure qui n'était pas fondée sur leurs pro-
igines. La guerre ou les affaires publi-
rent seules dignes d'occuper l'esprit de

ces maîtres du monde; et les esclaves et
franchis ne pouvaient pas entrer par l
sée dans un ordre social auquel ils
étrangers. Ce qui s'est passé ailleurs est
gue à ceci. Les citoyens de notre ancie
de choses, ceux qui composaient la cla
vilégiée, ceux enfin qui avaient véritab
une patrie, dédaignèrent long-temps
les cultures de l'esprit et de l'imagi
Ainsi ceux-là seuls qui jouissaient des bi
de la société ne se mirent point en
nous donner une littérature nationale;
tres ne pouvaient nous la donner. Le
mes aiment les distinctions; sitôt qu
ont une naturelle par la naissance, i
trop disposés à n'en point chercher d
ou à n'en chercher que dans les devo
leur sont imposés par la naissance. D'
les lettres et les arts sont une décoratio
société, dont elle ne sent le besoin qu
qu'elle est arrivée à un état fixe et stabl

La situation actuelle nous offrirait qu
remarques assez curieuses, si nous vo
entrer dans de plus grands détails; mais
se borner.

Chez les anciens, les talents dépour

ent moral ne craignaient pas de s'en
r dépourvus : ils restaient naturels.
t arrivé rarement, mais enfin cela est
Aussi, parmi eux, l'expression du sen-
moral est toujours vraie, et par con-
t douée d'ascendant sur les autres. La
ice de fascination était inconnue; et la
rature du génie était toujours une ma-
ure bienfaisante.
nous, nul talent n'ose se montrer sans
ment moral : ceux qui en sont dépour-
fectent et le simulent. Cela tient au
de l'imitation, que nous venons de si-
et au christianisme, qui a mis le sen-
moral dans la société, au lieu qu'au-
nt il n'était que dans les individus.
s nul n'a osé paraître en manquer; mais
sion n'en est point naïve, et elle ne
t point dans le cœur de l'homme. Les
, qui étaient plus à l'aise dans leur
ce religieuse, n'avaient point à feindre.
uste aussi de remarquer que la con-
sociale, qui commençait à se former
e christianisme, mais peu avant, avait
abli cette dissimulation qui ne trompe
ne. Appien nous a conservé la formule

des préambules placés à la tête des listes de proscription à Rome. Ce qu'il y a de singulier, ce sont les tournures qui sont données pour rendre ces actes, ou quelque chose de juste en soi, ou quelque chose de nécessaire. Les progrès de la société amènent ces sortes d'hypocrisies. Quoi qu'il en soit, celle que nous venons de signaler au sujet du sentiment moral est tout-à-fait la même que celle qui nous a déja frappés dans l'expression du sentiment religieux. Beaucoup d'hommes à présent, qui n'ont que les croyances générales de la société, croient devoir affecter les croyances spéciales des individus.

Telles sont, noble jeune homme, les raisons qui me font croire que la société va s'ouvrir des routes nouvelles. Il faut absolument qu'elle secoue l'imitation pour les lettres et pour les arts, comme elle doit secouer le factice pour les sentiments. La société ne peut marcher que dans la vérité, et elle n'y marche plus depuis long-temps. L'homme de l'ère qui vient de finir, aussi bien que l'homme de l'ère qui va commencer, mentent également. La société est plus morale que l'individu, parceque la société est plus vraie.

Mais, comme je vous l'ai déja dit, noble jeune homme, je ne vous promets le bonheur ni pour la société, ni pour les individus. Au reste, et je suis ici dans vos généreux sentiments, dans vos sentiments désintéressés; au reste, mon fils, qu'importe le bonheur ou le malheur? Que l'homme collectif, l'être social, agrandisse son intelligence, améliore ses jours d'exil; mais que l'homme individuel, l'être qui a un avenir au-delà de cette vie, perfectionne ses facultés morales, le but de ce temps d'épreuve que nous passons sur la terre est rempli. La société et la religion, chacune dans un ordre de choses différent, auront également accompli leurs promesses.

Ce qui a toujours troublé la raison de tous les fabricateurs de systèmes, c'est qu'ils ont toujours voulu faire tendre l'espèce humaine au bonheur, comme si l'homme était sans avenir, comme si tout finissait avec la vie, comme si enfin on pouvait être d'accord sur les appréciations du bonheur.

FIN DU VIEILLARD ET LE JEUNE HOMME.

CAMILLE JORDAN.

L'Éloge de Camille Jordan avait déja paru dans l'édition de ses Discours, publiée en 1826 par M. Jules Renouard.

Je pouvais donc m'abstenir de le donner ici; mais il me semble qu'alors il y eût eu lacune dans mes pensées et mes sentiments.

D'ailleurs je ne sais quel caprice réactionnaire ramène en ce moment la lutte où brillèrent les dernières lueurs de l'ame de Camille Jordan, où nous vîmes s'éteindre sa noble vie.

Plus tard je rendrai à sa mémoire un plus digne hommage.

J'ai fait dans le temps un portrait de Camille Jordan que j'ai cru devoir conserver : il précède l'Éloge.

(Cet avis appartient à l'édition in-8°, qui a paru avant les événements de juillet.)

CAMILLE JORDAN.

UN ESPRIT ÉLEVÉ,
UN CARACTÈRE FERME, AIMABLE ET INDULGENT,
EUR LE PLUS GÉNÉREUX, LE PLUS DÉVOUÉ, LE PLUS VRAI,
DES MŒURS AUSTÈRES,
PLEINES DE PURETÉ ET DE CANDEUR,
UN PATRIOTISME ENTHOUSIASTE
UNI AUX VIVES SYMPATHIES DE L'HUMANITÉ,
CETTE NOBLE PROBITÉ
QUI RÉSULTE D'UNE HAUTE MORALE,
FIRENT NAÎTRE TOUS LES SENTIMENTS,
GUIDÈRENT TOUTE LA CONDUITE,
SPIRÈRENT TOUS LES DISCOURS ET TOUS LES ÉCRITS
DE
L'IRRÉPROCHABLE CAMILLE JORDAN,
NÉ A LYON LE 11 JANVIER 1771,
MORT A PARIS LE 19 MAI 1821.

SES VERTUS RELIGIEUSES,
SA RARE FIDÉLITÉ
A TOUTES LES AFFECTIONS, A TOUS LES MALHEURS,
A TOUTES LES JUSTICES, A TOUS LES DEVOIRS
DANS LES AFFAIRES PUBLIQUES,

DANS LA RETRAITE,
DANS LA PERSÉCUTION, DANS L'EXIL,
MIRENT SON AME
AU-DESSUS DE TOUS LES GENRES DE DOULEURS,
AU NIVEAU DES CIRCONSTANCES LES PLUS DIFFICILI
FIRENT DE SA VIE,
CONSTAMMENT HONORÉE PAR TOUTES LES OPINION
UNE VIE SIMPLE, BELLE, HARMONIEUSE,
ET RENDRONT A JAMAIS SA MÉMOIRE
CHÈRE AUX SIENS, CHÈRE A TOUS.

TROIS FOIS APPELÉ
A LA REPRÉSENTATION NATIONALE,
PAR LE CHOIX LIBRE DE SES CONCITOYENS
DONT IL FUT UNE SI DOUCE GLOIRE,
SA VOIX ÉLOQUENTE
TOUJOURS Y PROCLAMA
DES VÉRITÉS RÉGÉNÉRATRICES OU CONSERVATRICE

LE PREMIER
IL PROTESTA CONTRE LE HARDI PROJET
DU GRAND CAPITAINE,
DU PROFOND POLITIQUE,
DE L'HOMME IMMENSE
QUI SE DISPOSAIT A MONTER AU RANG DES ROIS,
DE CES ROIS NOMMÉS PAR LES SIÈCLES

LES MAÎTRES DU MONDE.
SON SILENCE,
TOUT LE TEMPS QUE DURA L'EMPIRE,
FUT ENCORE UNE PROTESTATION,
CELLE D'UN CITOYEN RIGIDE,
D'UN FRANÇAIS
QUE LA GLOIRE LA PLUS ÉCLATANTE,
SÉPARÉE DU SENTIMENT MORAL,
NE POUVAIT ÉBLOUIR.

LE CHANTRE INSPIRÉ DU MESSIE,
L'ARDENT ET INFATIGABLE PRÉCURSEUR
D'UNE GRANDE RÉFORME
DANS LA LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE,
DEPUIS, TROP CHÈREMENT ACHETÉE,
KLOPSTOCK,
POUR QUI LE CHRISTIANISME
FUT LA POÉSIE MÊME,
SERVAN
DONT LE SAINT AMOUR DE L'HUMANITÉ
ÉTAIT LE GÉNIE VIVANT DE L'ÉLOQUENCE :
CES DEUX GLOIRES SI PURES,
ADOPTÉES PAR CAMILLE JORDAN,
DISENT SON AME ET SA VIE.

UN INSTANT

IL PARUT DANS LES CONSEILS
DU ROI DE L'EXIL ET DE LA RESTAURATION,
DU ROI DU PASSÉ ET DE L'AVENIR,
DE L'IMMORTEL AUTEUR DE LA CHARTE.

UN PREMIER OSTRACISME
L'AVAIT EXCLUS DE LA REPRÉSENTATION NATIONALE
UN SECOND OSTRACISME
LE BANNIT DES CONSEILS DE LA ROYAUTÉ.

LES LONGUES SOUFFRANCES
QUI ONT ABRÉGÉ SA NOBLE VIE
N'ONT PU LE DISTRAIRE DE SES HAUTES PENSÉES

SES AMIS DES DEUX CHAMBRES LÉGISLATIVES
ONT ÉLEVÉ UN SIMPLE MONUMENT
AU PLUS AIMABLE DES AMIS,
AU GRAND CITOYEN, A L'ORATEUR ÉMINENT.
LA DOULEUR RECUEILLIE
DE LA FOULE IMPOSANTE
QUI VOULUT HONORER LES FUNÉRAILLES
DU DÉPUTÉ TOUJOURS FIDÈLE
A LA RELIGION, AU ROI, AU PEUPLE,
TÉMOIGNA
LE DEUIL DE LA PATRIE.

ÉLOGE

DE

CAMILLE JORDAN

Lu par M. Mottet-Degérando, dans la séance publique de l'Académie de Lyon, le 27 août 1823.

Messieurs, vous devez à la mémoire de Camille Jordan un hommage public, qui ne lui a point encore été rendu. Le vif sentiment d'une si grande perte ne s'est point manifesté par un éloge solennel. Si la dette douloureuse des affections de chacun de nous a été acquittée, celle de vos usages reste à accomplir. Et moi, messieurs, qui fus si long-temps son ami, moi qui fus son collègue au milieu de vous, moi qui lui ai voué un culte plein d'amertume et de tendresse, moi sur qui plusieurs d'entre vous ont jeté les yeux pour rendre ce dernier devoir à notre illustre collègue; j'ai à me reprocher de n'avoir pas, jusqu'à présent, répondu à votre desir. Vous êtes, sans doute, tout près de m'accuser; cependant je puis affirmer sur ma conscience que je n'ai point de

tort réel. Oui, noble Camille, je le sens, sera toujours impossible de mériter ave tice l'accusation du plus léger manqu à ta mémoire. Néanmoins, messieurs, so bien prévenus, cet éloge, quoique tard sera point complet; et l'amitié, aussi bi la religion de vos usages, seront loin satisfaites. Elles le seront plus tard; c' engagement que j'ai pris avec moi-mê que je ne crains point de prendre avec messieurs. Quant à présent, deux raison santes contribuent à contenir dans d'é imites l'ensemble de ce discours. La pre c'est que la vie de Camille Jordan est de faits qui demandent à être traités a certains développements, pour caract l'homme excellent que nous avons perd que ces développements ne peuvent dans le cadre resserré d'un éloge académ la seconde, c'est que je parle à des opi opposées qui sont toutes vivantes au mili nous, et au-dessus desquelles j'aimerais à lever, s'il ne s'agissait pas de respecter vous d'autres convenances. Je ne voudra ni condescendre à celles de ces opinion ne sont pas les miennes, ni les contrist

les attaquant face à face. Je voudrais être vrai sans faiblesse, être fidèle à l'amitié sans réveiller des haines; et sur-tout en parlant d'un généreux citoyen, de mœurs si douces, si indulgentes, qui eut tant de vertus publiques et privées, tant de nobles sentiments, tant de tolérance pour tous, n'être point une triste occasion du réveil de ces passions toujours violentes, souvent aveugles, que suscitent au fond des ames les grands changements dans les institutions humaines. Tous ces ménagements que je suis forcé d'employer, et dont on me saura sans doute quelque gré, ne seront un jour considérés que comme de vaines précautions oratoires; car, il faut le dire dès à présent, la postérité, qui met toujours à leur place les hommes et les choses, fera une part très grande à celui que nous voulons honorer aujourd'hui, et elle lui décernera le nom d'irréprochable. Quoi qu'il en soit, je commence par mettre la mémoire de notre Camille sous la protection de tous les honnêtes gens, qui jamais ne doutèrent de son cœur, qui jamais ne soupçonnèrent la sincérité de ses convictions; je la mettrai, de plus, cette mémoire qui nous est si chère, sous la protection

même de notre roi, sous celle de deux
à qui Camille Jordan fut particulière
j'oserai dire intimement connu.

Camille Jordan naquit dans cet
le 11 janvier 1771. Il appartenait à
mille honorable dans le commerce,
taient perpétuées toutes les bonnes tr
de la plus sévère probité et des mœu
ques, à une famille dont la plus
partie existe encore, fidèle à ces même
tions. En 1788, il se trouva chez son
Claude Périer, à cette célèbre assem
états du Dauphiné, de Vizille, d'où
premier cri de rénovation qui devait
sitôt et se prolonger si long-temps
monde. Il était bien jeune alors, et
cœur battit pour une gloire inconnue,
sa pensée entrevit un immense avenir,
il put être en sympathie avec Moun
ractère loyal et austère, citoyen coura
sujet fidèle, qu'aucun entraînement,
cun danger, ne feront sortir d'une
devoirs tracée d'avance. Ces deux h
sont destinés à être bientôt réunis par
d'une longue amitié que rien ne pou
ser; car, ainsi que toutes les amitiés

elle reposera sur l'accord des plus dignes
ents, sur l'analogie des directions les
ésintéressées.

1790, il fit le voyage de Paris avec son
nte et vénérable mère, qui a laissé,
a mort, de précieux souvenirs dont la
st loin d'être perdue parmi nous. Ainsi
le Jordan put assister à ces premières
ui n'étaient pas de simples débats par-
taires, puisqu'il s'agissait non point
iquer les conséquences d'institutions
mais de créer des institutions, chose
ouvelle dans l'histoire des peuples. N'at-
pas, messieurs, que je remette sous vos
spectacle qui s'offrit à ceux du jeune
yte, ardent, plein de force, d'énergie,
ance, plein sur-tout de cette sorte d'en-
asme que j'oserai appeler poétique, mé-
ssant les périls de routes si peu frayées,
outes les émotions qui agitaient les es-
'entrant en partage que des émotions
uses. Il venait, dans ses études, de se
sa vive admiration pour les prodiges
oquence antique, et voilà que l'élo-
antique renaît parmi nous. Le Forum
endant plusieurs siècles, ne fut qu'une

tradition classique, dont notre barreau toutefois de ressaisir quelques prérogat Forum était devenu tout-à-coup une c du peuple français. Sans doute le je mille sentit dès-lors qu'il était appelé un jour dans cette belle carrière.

En effet, dès qu'il fut revenu à Lyo vit préluder aux combats de la tribune écrits qu'il jetait à la dérobée dans l Son instinct le porte vers les questions sérieuses et les plus morales. C'est pa fense de la religion qu'il essaie ses ar vices. Il livre à l'Église constitutionn assauts multipliés : ces premières m tions de courage sont le présage de vie; vous ne le trouverez jamais dans l des vainqueurs. Ces écrits où il com à s'élever aux principes qui fondent l des cultes, et leur complète indépe ces écrits sont devenus très rares; et sa dépouillés de l'intérêt des circonstan les virent naître, ils n'auraient à prése tre importance que celle de montrer l miers mouvements d'un esprit élevé imagination vive, d'une ame profon religieuse.

pendant les temps deviennent de plus en
terribles. Les journées les plus funestes se
succédé, le trône de nos rois s'est écroulé
ain des orages, une république, violem-
improvisée, est sortie de mille débris
nts, le plus grand crime était consom-
les destinées les plus fatales s'accomplis-
t : qui pourra prévoir la suite et la fin de
de maux? Ceux qui avaient salué l'au-
de la révolution, voyant toutes leurs gran-
espérances trompées, gémissaient plus
les autres au sein de tant de calamités.
nessieurs, j'aurais besoin de vous retra-
tableau de la France à cette époque dé-
use, pour expliquer le but et les motifs
magnanime insurrection lyonnaise. Ce
au, j'en suis certain, je pourrais le pein-
vec l'ame même de Camille Jordan, car
les expériences qui m'ont éclairé depuis
nt comprendre mieux que jamais ce qui
nait au fond de tous les cœurs; mais
bleau, tracé dans de justes proportions,
rainerait trop loin, et une esquisse ra-
erait insuffisante: ainsi tout ce qu'il y
nergique et de passionné dans les opi-
humaines, dans les instincts des partis,

ne se ranimera pas encore à ma voix; veux que reporter votre pensée vers de venirs honorables, sans leur rendre ce terrible qui se nourrissait de sang et d mes. Qu'il me soit permis seulement gretter que cette insurrection lyonnai pure au milieu du vertige de tant de c n'ait pas éclaté quelques jours plus tô grande ville au centre de la France, levant spontanément pour ressaisir la légale, sans rétrograder vers les vaines tudes du passé, aurait offert un spectac eût prévenu, n'en doutons pas, la j du 31 mai, c'est-à-dire le triomphe com l'anarchie à Paris. Dès-lors le torrent révolution aurait pu couler dans un lit, mais puissamment contenu par de digues. Noble Camille, tu te trouvas journée du 29 mai, tu t'y trouvas avec l rageux citoyens qui achetèrent de leu le triomphe de la plus juste des causes. la victoire, le peuple lyonnais se con lui-même, et chercha dans ce qui était l'assentiment de tous, les éléments de l Les assemblées sectionnaires furent o sées, et l'on y vit le jeune garde nation

er, à la barre même du lieu des séances, le usquet avec lequel il venait de vaincre, ir s'élancer à la tribune, et de là faire en- dre de patriotiques accents.

Ce n'était pas tout d'avoir obtenu la victoire les armes, il fallait encore l'assurer; il ait faire entendre dans toute la France une x de conciliation, de paix, de salut. Il fal- t protester contre le 31 mai. Camille Jor- n ne fit point partie de l'autorité qui gou- nait; la vivacité de son enthousiasme, la ure même de son talent, le portaient à rcer une influence plus directe et plus ani- sur les esprits; il assistait aux assemblées le peuple qui venait de s'affranchir déli- ait, non point sur ses intérêts, mais sur dangers et sur les dangers de la patrie. Plus ne fois, dans ces assemblées calmes et so- nelles, quoique si cruellement agitées, no- Camille entraîna d'énergiques résolutions, manda des sacrifices douloureux mais né- saires. Il ne se bornait point à parler, il sait; comme soldat, il parcourait le Forez, ir étendre la ligne de défense; député de la e, il allait en mission dans le Jura pour

rallier les peuples à la cause lyonnaise, qui était la cause de la France.

Cependant l'assemblée qui s'était laissé dé cimer, et qui, sous le nom de Convention na tionale, réunissait en elle tous les pouvoir légaux et tous les pouvoirs usurpés, disposa de plus de force, de plus de puissance qu'au cune association humaine des temps ancien et des temps modernes. Proscriptions, levé en masse, guerre civile, guerre étrangère tout lui était bon, tout était instrument. Elle créait l'anarchie, elle organisait la terreur elle combinait la barbarie des peuples sau vages avec la farouche énergie du moyen âge avec les plus savantes conceptions militaire Le siége de Lyon commence. Après des pro diges de courage, après une héroïque défens où tous les genres d'efforts avaient été épuisés la ville succombe. Jours de malheur, jour d'épouvante et de crime, éloignez-vous de ma pensée, et n'y laissez subsister que la gloire de ma ville natale! Un grand nombre de victi mes, dévouées à une mort certaine, purent s'é chapper. Camille Jordan se réfugia en Suisse, où il demeura six mois; de là il passa en An gleterre, où il lui fut donné d'étudier les re-

ırces du gouvernement représentatif. Ce fut rs que le culte de la liberté qui, dans sa ne imagination et dans son esprit sans expé- nce n'avait été qu'un culte instinctif, devint ır lui le culte de la raison, mûrie par l'ex- ·ience et la méditation.

Après le 9 thermidor, les proscrits de Lyon ıtrèrent successivement dans leurs foyers. Camille Jordan revint en France en 1796. ıssista à Grenoble aux derniers moments de mère, cette femme forte qui fut si bien la ne mère d'un tel fils, comme il fut le digne d'une telle mère.

Au commencement de 1797, à peine âgé de gt-six ans, il fut élu à Lyon pour le renou- lement du second cinquième du Conseil Cinq-Cents. Vous vous rappelez, messieurs, quel éclat il brilla dans ces jours qui res- ıblaient si bien à des jours de renaissance. ais on était toujours sur le bord d'un abyme, il fallait encore du courage pour faire ces- toutes les proscriptions, pour faire cesser plus immorale de toutes, celle de la reli- n. Déja Camille Jordan avait contribué à re révoquer la déportation et les lois pé- es contre les prêtres. Le rapport que, peu

de temps après, il fit [illegible] la police dès cette
lui acquit une sorte [illegible] popularité immense,
qui commençait à [illegible] la célébrité. Tous ses
écrits politiques s[illegible] tellement empreints du
mouvement des esprits [illegible] u moment où ils eurent
été faits, qu'il [illegible] ible de les en séparer.
Ce sont de vives i[illegible] rovisations inspirées de
jours par une [illegible] ce pressante et passa-
gère. Ses discours [illegible] de véritables articles.
On retrouve da[illegible] ui dont nous nous occu-
pons ici toute [illegible] jeu[illegible]esse de l'esprit, mais
cette véhémence [illegible] noble cœur qui s'indigne
de l'injustice. Ce qu'il réclamait pour les cultes
n'était autre chose que la liberté, le droit
commun, l'exercice des devoirs les plus sacrés
à l'homme. Il voulait que nul ne fût troublé
dans l'asile intime de la conscience, que tous
pussent manifester leur foi par la pratique ex-
térieure de la religion. Il ne demandait ni des
privilèges ni des prérogatives pour le clergé.
Ah! les temps n'eussent pas été favorables à de
telles prétentions. Les habitudes de la persé-
cution ne se perdent pas tout-à-coup, et le
triomphe de la vertu n'était encore qu'une ca-
pitulation que l'on discutait article par article,
que même l'on discutait en frémissant. Le

sarcasme et les plaisanteries n'épargnèrent pas le député homme de bien, en attendant qu'il fût l'objet d'injustes allégations et de persécutions ouvertes, ce qui ne tardera pas d'arriver.

Peu de temps après, la ville de Lyon fut solennellement accusée au sein des Conseils, par le Directoire exécutif, qui aurait dû réprimer des désordres particuliers et empêcher des vengeances, au lieu d'appeler l'animadversion sur une cité dont les souffrances avaient été si grandes. Les réactions, il faut l'avouer, qui, dans cette ville infortunée, furent si affreuses, se prolongèrent déplorablement. Camille Jordan crut devoir réduire à sa juste valeur l'accusation du Directoire; peut-être alla-t-il trop loin dans la défense, entraîné qu'il fut par la méfiance qu'il portait avec raison à l'autorité accusatrice. Nous ne discuterons point ici de tels faits qui eussent dû être éclaircis par une enquête impartiale. Lorsque je me serai investi de la fonction d'historien, je me ferai un devoir d'apprécier les témoignages d'après les documents du temps. Quoi qu'il en soit, j'adopte d'avance les motifs élevés qui animèrent notre loyal député. J'ai une telle confiance en la hauteur de ses

sentiments (e n'ai un doute à cet égard, et je pense, ssi s, que je n'aurai nulle peine à vous fi e] ger toute ma sécurité.

Les or: été loin d'être apaisés. Les Conseils l s sont menacés dans la liberté de l s (ions. Des malintentionnés inondent Paris, force militaire s'approche. Cami Jordan élève la voix pour signaler les s ptômes sin tres qui donnent de graves : Il (mps, pour le pouvoir éph re, à faible et violent, du Direc toi de ation où l'avait placé son ri . Il frap e le coup d'état du or. Le règne des proscriptions et des me révolutionnaires recommence. Des F çais qui étaient à peine revenus de l'exil sont obligés d'y retourner, pendant que d'autres Français dont le retour était prochain voient leur cruel bannissement indéfiniment prolongé. Des députés fidèles sont chassés comme des séditieux. Camille Jordan ne pouvait manquer d'être inscrit sur la fatale et honorable liste. Cependant il parvient à échapper à l'odieuse police du Directoire, et du moins il pourra choisir le lieu de son exil. Les dévorantes solitudes de Sinnamari ne l'englouti-

it pas avec tant d'autres victimes du devoir. Degérando, l'ancien ami de son enfance, M. Tabarié, parviennent à le soustraire à tes les recherches. C'est du milieu de ces igers, dans une retraite enveloppée de stère, où il ne cessa de recevoir les soins quelques amis, de mesdames de Grimaldy de Sivry, que Camille Jordan écrit un pre- er avis à ses commettants. Il dévoilait tout que la révolution qui venait de s'opérer it d'illégal et de menaçant pour la liberté. ujours secondé par l'infatigable dévoue- nt de M. Degérando, de M. Tabarié, de dame de Sivry, il parvient à sortir de ince. M. Degérando ne le laissera point tir seul; cet incomparable ami veut l'ac- mpagner dans l'exil. Ils se rendirent l'un et itre à Bâle, d'où Camille écrivit et publia protestation contre le 18 fructidor, phi- pique éloquente qui caractérise la calamité uvelle dont la patrie venait d'être frappée, dont les suites devaient être si funestes. Ils èrent ensuite en Souabe, à Tubingen, à imar. C'est là qu'ils acquirent des connais- ces profondes dans la littérature allemande. philosophie et la poésie y feront de riches

conquêtes qui ne seront pas perdues
France. C'est là, en effet, qu'en philos
en poésie, ils connurent les chefs des
écoles. Ils se trouvaient au foyer du
ment des idées, et ce n'étaient pas
hommes qui devaient rester en arriè
mille, dont l'exil dut se prolonger, c
ses consolations dans l'étude : par-to
faisait aimer, parceque par-tout il po
charmes de sa belle imagination, le co
profitable d'un esprit élevé, les séd
d'un bon cœur. Il retrouva Mounie
resserra les liens de l'amitié qui l'unis
cet austère stoïcien des principes de la
tion, principes qui, pris dans leur
même, sont des principes d'améliorati
progrès, et pour lesquels, malgré les
mécomptes des évènements, il ne cess
de professer la plus inébranlable fidé
funestes erreurs où l'on avait été préci
les malheurs immenses qui avaient pes
patrie, n'avaient atteint ni les solides
de l'homme d'état, ni les profondes
tions de l'homme de bien. L'orateur d
lèbre assemblée de Vizille, le modérat
états du Dauphiné, le courageux prési

ıblée nationale dans les journées les
ageuses, était resté immobile au milieu
:onstances si grandes, si diverses, si
ıtes. Camille Jordan avait déja tout
il fallait pour entrer dans l'intimité
el caractère; et lui-même, à son tour,
ntrera également immobile, lorsque,
é sur la scène politique, il se trouvera
sence des partis, et qu'il devra appuyer
inions de tout l'ascendant d'un caractère
ue à celui de Mounier.

n en février 1800, les portes de la
: se rouvrirent pour Camille Jordan. Il
Paris; il habita, avec son ami Degé-
, la maison de madame de Staël, à
Duen. L'amitié qu'il avait contractée
urement avec cette femme vraiment
rdinaire, dont le nom est placé si haut
renommée, et qui sut de bonne heure
endre tout ce qu'était Camille Jordan,
mitié ne se démentit jamais. Je dois
: vous rappeler cette autre amitié qui,
: aussi sur les qualités les plus nobles et
s sympathiques, était également des-
à subsister toujours malgré la dissi-
des partis. M. Mathieu de Montmo-

rency et Camille Jordan étaient faits pour s'estimer et s'aimer dès qu'ils purent se connaître. Si, plus tard, ils doivent trop rarement se rencontrer dans l'appréciation des circonstances et dans les discussions politiques, ils sont sûrs de se rencontrer toujours dans la sphère des sentiments religieux et moraux. Ils ont tous les deux un tel amour du bien, et une telle candeur dans l'ame, qu'à chaque instant ils se retrouveront comme des hommes qui appartiennent à des patries différentes, et qui sont réunis par l'ardent amour de l'humanité.

Bonaparte, premier consul, vint tenir à Lyon la consulta cisalpine. Il s'agissait d'y régler les destinées de cette belle Italie qui cherche depuis plusieurs siècles à secouer le joug de l'étranger, dont toutes les révolutions tiennent à la pensée intime et profonde d'affranchir son territoire, mais qui, impuissante pour s'affranchir elle-même, demandait alors l'appui de la France pour se soustraire à la domination de l'Autriche. Pendant son séjour à Lyon, vous le savez, messieurs, nous l'avons tous vu, le premier consul voulut attacher Camille à son nouveau gouvernement. Il

ne put parvenir à vaincre les répugnances de cet homme dont toute l'habileté consistait dans une grande droiture, et que la pureté de son patriotisme rendait si méfiant. Camille Jordan ne crut pas que le moment fût venu de sacrifier son goût pour la retraite et ses habitudes d'une vie sérieusement occupée des études les plus élevées.

Jusqu'à présent il n'a été que dans une opposition d'inertie, il ne craint pas de s'élancer dans une opposition plus formelle et plus active. Il faut remarquer une telle conduite au milieu de l'approbation ou du silence qui entourait les usurpations progressives de celui qui s'était si fortement emparé des destinées nouvelles. Lorsque Bonaparte se décida à s'investir du titre de premier consul à vie, il voulut tenir, du moins en apparence, son mandat du peuple français lui-même, et consacrer ainsi un principe qu'il est inutile de discuter ici. Il suffit de remarquer que c'est le principe sur lequel reposaient toutes les constitutions qui ont été données à la France depuis 1789 jusqu'à cette époque. Camille Jordan publia une brochure courageuse où il s'expliqua comme Français. La question de l'origine du

pouvoir n'y était point traitée; et j
avouer qu'alors elle occupait fort peu
prits. Ce qu'il y avait pour le mom
réellement important, c'était la questi
garanties; et celle-là y était abordée fe
ment et même avec une courageuse f
Tout ce qu'il y a de prévision dans cet
chure confond actuellement la pensé
n'est si éclairé qu'une haute conscience
désintéressement complet de tout intér
sonnel. Cet écrit sur le consulat à vie
cessaire pour juger tout Camille dans s
ports avec les circonstances qui ont p
et avec celles qui ont suivi. Il est t
resté le même; c'est qu'il ne puisait
gles de conduite que dans ses senti
et que ses sentiments tenaient à tout
y a de bon, d'élevé, de religieux dans
ture humaine.

Un tel écrit devait irriter le pouvo
toutes les ruses étaient pressenties; il
par conséquent annuler à jamais C
mais il est des hommes qui, dans de c
temps, ne peuvent faire mieux que de s
à l'écart. Ils ont averti, ils ont jeté le
l'alarme, ils ont signalé les périls, ils o

seigné les droits et les devoirs: plus tard, rester dans l'inaction, c'est agir; garder le silence, c'est parler. Il faut quelque empire sur soi pour étouffer ainsi de nobles facultés qui pourtant paraissent être faites pour les autres.

Ainsi, messieurs, nous avons vu Camille Jordan passer au milieu de nous, dans la vie privée, toutes les années de l'empire; mais s'il était devenu étranger aux affaires publiques, il n'en vivait que plus dans le monde des intelligences. C'est dans ce temps qu'assis parmi vous, il vous ouvrit tous les trésors de la littérature allemande, en vous faisant connaître l'ame et le génie de son plus grand poëte; ce fut dans ce temps, et au milieu même de l'éclatante servitude imposée par l'homme prodigieux devenu le maître de l'Europe, que, ressaisi par les instincts du Forum, Camille vous fit la peinture de l'éloquence durant la révolution; ce fut dans ce temps encore qu'il prononça parmi vous l'éloge de cet avocat-général de Grenoble dont le nom se lie à tout le mouvement des esprits qui précéda la révolution; car on sait que Servan appela de ses vœux et de ses véhéments écrits les réfor-

mes dans la jurisprudence criminelle, dont l
plupart ont depuis été consommées; et pa
tout ce qui excitait la juste indignation de c
grand magistrat, il fut facile de juger à quo
point la rénovation de l'ordre social était de
venue nécessaire. Avouez-le, messieurs, ce
généreux accents de liberté avaient alors quel
que chose de nouveau et de hardi, non seule
ment parceque nous nous accoutumions à u
despotisme que nous imposions à l'Europe
mais encore parceque tous les crimes de g
et toutes les hontes du Directoire tenaient no
imaginations épouvantées. Un jour, messieurs
je rappellerai d'une manière plus détaillée, à
votre souvenir, ces diverses productions qui n
cesseront pas d'être remarquables, et qui mon
trent si bien ce que fut notre Camille, un ar
dent ami de l'humanité, un admirateur pas
sionné des gloires pures, un juste apprécieur
des beaux et nobles caractères. Il avait, de
plus, une chaleur de patriotisme qui se mêlait
à toutes ses pensées; ce sentiment patriotique
brille sur-tout dans les belles pages qu'il a
écrites sur Klopstock; il brille là sur-tout,
parceque c'est là qu'on l'y attend le moins. Le
chantre du Messie est aussi le chantre de la

patrie allemande. La religion et la patrie avaient jadis un culte commun. Le caractère distinctif qui marque la naissance de la muse germanique, c'est le patriotisme; il n'en fut pas ainsi de la muse française qui, façonnée par des mœurs élégantes et fastueuses, consentit à se plier à l'imitation des littératures anciennes. Remarquons ici, en passant et à la gloire de Camille, que ses Essais sur Klopstock, qui contiennent une revue animée de toutes les belles productions de l'Allemagne, précédèrent le livre admirable de madame de Staël.

Mais, messieurs, Camille Jordan qui était bon Français s'enorgueillit toujours d'être né citoyen de Lyon. Il ne parlait qu'avec enthousiasme de la patrie lyonnaise; il était resté jeune par son admiration pour nos beaux arts; il portait la plus tendre affection à tous ses concitoyens, et il jouissait de tous leurs succès. Ce sentiment lyonnais lui suggéra l'idée d'une Société des amis du commerce et des arts, institution qui ne tarda pas à devenir municipale, et qui, vous le savez, produisit de grands fruits d'utilité: c'est au sein de cette Société, dans une séance solennelle,

qu'il prononça l'éloge funèbre de
thonnay, celui de nos maires à qui
vons plusieurs établissements public
rendront sa mémoire chère à jamai

Camille Jordan avait aussi em
grande partie de ses loisirs à rasse
matériaux sur l'histoire de la moral
puis que faire entendre l'expression
fond regret. Les méditations qui on
un objet si important ne laisseron
reusement aucune trace; on ne tro
les papiers de Camille, qu'une mu
notes indéchiffrables, complétemen
Ces notes et les souvenirs de ses ami
seuls que la philosophie morale fut l
cial de ses plus longues, de ses plus
études. Il était arrivé au moment
mettre en œuvre tant de richesses ig
qui resteront perdues. Sa carrière
depuis 1814, ensuite le déplorable
santé, et ses continuels déplacemen
qu'il n'a pu mettre aucun ordre da
menses et informes matériaux qu'il a
sés, ni tracer aucun dessin du monu
se proposait d'élever. Certainemen
temps où nous vivons, les pensées

eussent été grandement utiles; il eût été précieux de connaître la forme qu'avait prise chez lui le sentiment religieux, sentiment si intime en lui et si profond, et qui était, s'il est permis de parler ainsi, son ame même.

Mais voici le moment où il va reprendre la vie active. Les événements de 1814 le font sortir de sa retraite, ou plutôt ses concitoyens vont l'en tirer. Les armées étrangères entourent la ville de Lyon. Camille Jordan fait partie d'une députation qui est choisie pour aller à Dijon, au quartier-général de l'empereur d'Autriche, demander un allégement aux contributions et aux autres charges qu'entraîne toujours une invasion après elle. Cette mission ostensible en cachait vraisemblablement une secrète; il s'agissait sans doute aussi de pénétrer les mystères dont nous étions enveloppés, et de chercher à connaître le sort qui nous était réservé. Mais il nous est permis d'affirmer seulement quelles étaient les opinions de Camille Jordan, de dire les vœux qu'il formait. Le poids de la tyrannie impériale pesait sur toutes les ames indépendantes; et, tout en déplorant que le sol de la patrie fût envahi, nous étions tous disposés à accueillir un espoir

qui commençait à naître parmi les peuples. Camille Jordan, aussi bien que mille autres, avait tourné ses regards du côté de la terre de l'exil, pour savoir s'il n'en sortirait point le père de la patrie, celui qui seul pouvait former l'alliance du passé et de l'avenir, qui seul pouvait fonder des institutions conciliatrices. Quoi qu'il en soit, la députation de la ville fut très bien reçue, et l'objet de la mission ostensible fut parfaitement atteint. A son retour, le 8 avril, le conseil municipal de Lyon s'assembla, et Camille Jordan fit partie de cette mémorable séance où Louis XVIII fut reconnu comme roi de France. Il fit également partie de la députation solennelle qui porta au pied du trône restauré les hommages de la ville de Lyon.

Ainsi donc les destinées nouvelles vont s'affermir sous les auspices de l'ancienne dynastie. Camille Jordan ne restera point étranger à un tel ordre de choses; le silence et l'inaction ne sont plus pour lui des devoirs. On le verra successivement appelé et dans les assemblées législatives, et dans les Conseils du roi. C'est à présent, messieurs, que ma tâche deviendrait difficile, s'il entrait dans mes projets de

l'accomplir tout entière, si je ne vous avais prévenus déja que je me réservais de l'accomplir plus tard, et lorsque je ne serai contenu ni par les bornes du temps, ni par les convenances de l'assemblée. Je veux n'avoir à consulter que moi-même et la mémoire de Camille; je veux n'avoir rien à démêler avec des considérations étrangères, avec des circonstances qui passent, avec de misérables susceptibilités. Les alarmes que pourraient faire concevoir mes discours seraient mal fondées sans doute, et néanmoins je ne veux pas les susciter. Mais, messieurs, mettons-nous un instant au-dessus des opinions variables que fait naître la diversité des événements, et osons consulter un oracle qui ne change jamais, la conscience de l'homme de bien. Les uns sans doute trouveront que Camille suivait une route périlleuse; les autres approuveront tous les détails de sa conduite politique; et moi-même, je puis l'avouer, ne m'est-il pas souvent arrivé d'hésiter dans mes jugements, non sur lui, mais sur quelques unes de ses déterminations? Je le croyais entraîné, et ensuite j'ai compris qu'il n'avait été que sage. Il ne faut pas se presser de condamner un homme d'un esprit si élevé,

c'est la parfaite probité de Camille
irréprochable conscience. Il n'a jar
devant aucune considération. L'hom
doux fut quelquefois amer dans
publiques, dans ses écrits politique
cette amertume qui tient à une pai
viction, à une sincérité vive et pı
un sentiment absolu qui ne peut cc
les transactions.

Au reste, Camille fut encore étr
affaires durant la première Restau
le vit seulement prendre une part
à toutes nos fêtes municipales do
l'objet: nos princes, qui honorère
présence la ville de Lyon, ne manq
de faire l'accueil le plus distingué

tat d'anxiété et de confusion où notre
ut plongée. Il me suffira de vous rappe-
conduite de Camille à cette époque dé-
use. Il fut au nombre des personnes dé-
s que, soit leurs propres affections, soit
fiance du prince, appelèrent auprès de
R. Monsieur, venu dans nos murs pour
rer l'orage. Il demeura constamment
ce prince malheureux, et il fut le dernier
éparer de lui jusqu'à des temps meilleurs.
ait bien que Camille Jordan eût donné
arques plus particulières que d'autres, de
le et de ses sentiments, puisque la haine
ingua entre tous, et qu'un tumulte popu-
le menaça jusque dans sa maison.
fin cet interrégne qui ramena une se-
fois l'étranger dans notre pays, qui de-
ébranler toutes les croyances politiques
euples et des rois, cet interrégne était
. Le météore terrible avait brillé pour s'é-
re après une courte et immense calamité,
les effets durent encore. Camille Jordan
rien à expier; il n'eut pas non plus le
eur qui suit un grand triomphe, car le
phe de la cause qu'il aimait n'avait pu
mplir qu'à un prix bien douloureux.

C'est maintenant qu'il va réellemen trer dans la carrière politique; c'est n nant que les belles facultés dont il f nemment doué, et qui furent si long condamnées au silence, vont se dépl liberté. Mais auparavant ses compatri gent de lui un service que ses relation gleterre lui rendent plus facile qu'à to Il va donc à Londres, député avec M. notre confrère, pour faire reconnaît clamer un legs considérable qu'avait ville de Lyon le major-général Martin aux Indes. Les fonds provenant de avaient été séquestrés durant les longu res de la révolution. Par les soins de et de son collègue, la dette fut reco elle ne devra plus éprouver que les in lenteurs des formalités.

Je vous ai annoncé, messieurs, que je tiendrais d'entrer dans le détail des dif travaux qui signalèrent la courte et hon carrière de Camille Jordan, et qui lui gneront un jour un rang si élevé dan fastes parlementaires. Ainsi je n'aurai p pour le moment, à vous peindre Camil sein de nos débats législatifs les plus vifs

sionnés, tantôt prêtant l'appui de son
ılent au ministère, lorsqu'il le croyait
des intérêts nationaux, tantôt luttant
e l'énergie d'une grande conviction
ascendant de doctrines qu'il avait de
ıtes raisons de croire incompatibles
besoins de la société actuelle, toujours
nt nettement et sans hésitation dans le
plus menacé ; imprimant à tous ses dis-
à ses plus véhémentes improvisations
tère de l'homme de bien ; réunissant
partis, au moins dans le sentiment de
re sincérité. Vous comprenez, mes-
que, pour un tel tableau, il faudrait
franchement le fond et l'essence de
itutions, et ce n'est ni le moment ni le
'il me soit permis toutefois d'énumérer
ent les faits principaux, pour faire
tre à votre pensée toute la conduite de

ajorité de 1815 avait été brisée par l'or-
ce du 5 septembre : Camille était resté
r à cette session.
ésence aux sessions de 1816 et 1817 fut
ıit d'une première élection du dépar-
de l'Ain.

Sa présence aux sessions de 181
1820 fut le résultat du concours de
de l'Ain et du Rhône : il dut adopte
tion du département de l'Ain.

Pour Camille Jordan, nous pou
rer en deux époques bien distinct
sessions successives. Dans celles de
et 1818, plein de confiance, il vot
ministère, et, faisant la part de l
des temps, il ne craignit pas de livr
vernement, même par des lois
nelles, toutes les forces dont il pou
besoin pour défendre son existence
sessions de 1819 et 1820, il fut to
lement à la tête de l'opposition, p
hommes et les choses ayant changé
lui, il était resté immobile. La sessi
avait été pour lui calme et sans éc
devait être, car deux grandes ca
naient de finir, celle de l'occupati
étrangers, et celle des mouvement
naires qui avaient affligé tous le
l'ordre constitutionnel, et qu'il avai
signalés, soit à la tribune, soit dan
qui sans doute ne contribua pas pe
ble réélection ; il ne restait donc pl

ermir les institutions fondées par la Charte. a session de 1819, par la raison contraire, fut leine d'orages, et jamais le beau talent et le oble caractère de Camille ne brillèrent d'un lus grand éclat. Jamais des paroles pleines 'entrailles n'émurent plus profondément les œurs, n'ébranlèrent plus fortement les es-rits, sans toutefois obtenir aucun triomphe. .'éloquence avait atteint son but, puisque outes les convictions avaient été soumises, ais un destin aveugle refusait de se soumet-e, et il semble que lui seul eût le pouvoir de ésister à un tel ascendant. Mais ce qui aug-ıentait encore l'effet des discours de Camille, e qui ajoutait à la gravité, et j'oserai dire à inspiration de ses paroles, c'était son état e souffrance habituelle. On sentait que cette oble vie touchait à sa fin, que ce qui lui en estait encore était toujours sur le point de 'exhaler au milieu de ses véhémentes impro-isations. C'est ainsi qu'à la session de 1820 il ıe fit qu'apparaître un jour, et ce jour on en-endit réellement le chant du cygne.

Oui, messieurs, depuis plusieurs années la ie de Camille Jordan était une vie de souf-rances continuelles. Il se soutenait à peine

dans les derniers temps, et il se
jours un devoir d'assister aux sé
Chambre, de se traîner à la tribu
m'exprimer ainsi, pour accomplir
fin cette loi rigide et impérieuse
science, dont jamais nul ne fut pl
Chez lui, au milieu de sa famille, i
de recevoir ses amis et ses collègu
tretenir des destinées de la patri
nées générales de la civilisation. S
domestiques, qui tenaient tant d
son cœur aimant, ne suffisaient
ame près de s'échapper; il contin
cuper des grands intérêts de la soc
commencé un travail sur les éta
ecclésiastiques, et la mort l'a sur
sur ce sujet élevé quelques pages
qui sans doute ne seront pas perdu
venir. L'Église de France se trouva
cette position singulière, qui ne p
sister, celle d'un concordat abro
concordat resté sans exécution. C'e
ligion qu'il était entré dans la ca
tique, c'est par la religion qu'il la
même temps que sa noble vie.

Il n'était pas sans inquiétude sur

dont tant de factions, au dehors et à l'intérieur, voulaient compromettre l'avenir. Toutefois il se confiait en la Providence; et son œil mourant put saluer le mouvement régénérateur de la Grèce.

Le 19 mai 1821, Camille Jordan s'est éteint au milieu de ses pensées toutes vivantes. Sa mort fut généreuse comme l'avait été sa vie tout entière. Jamais funérailles plus solennelles n'avaient attesté un deuil public. Ce fut un spectacle sublime que celui d'un cortége immense, traversant un peuple immense, au sein du silence le plus religieux, pour accomplir les derniers devoirs de l'amour et de la piété. Et, j'ose le dire, l'esprit de parti ne fut pour rien dans cette manifestation unanime des sentiments de tous, car des hommes honorables de toutes les opinions étaient réunis autour du cercueil. Les uns pleuraient un grand citoyen, les autres un ami dévoué, tous un homme sincère et loyal, tous l'homme de bien par excellence. M. de Saint-Aulaire, son collègue à la chambre des députés, prononça un discours sur sa tombe; M. Royer-Collard, son collègue aussi, et, de plus, son ancien ami dans la carrière politique, fit entendre

quelques paroles pleines d'émotion; maire de la ville de Lyon, M. Rambaud son tour exprimer les regrets de la v avait vu naître Camille Jordan, car bien que sa tombe fût honorée et par la et par la patrie lyonnaise, et par courageuse et fidèle.

Il a laissé une veuve dont l'affect toujours si douce pour lui, et qui, derniers temps, n'a cessé de lui vouer soins, une fille qui est sa vive imag fils fort jeunes, et dont le plus préci ritage sera toujours le beau nom d Camille.

Ses traits sont reproduits dans un plein de vérité, exécuté par mademoi defroy, sous les yeux de M. Gérard été multipliés par une très belle gra M. Muller. Un monument a été élevé p au cimetière du Père Lachaise, sur sins de M. Mazois, et par les soins de lègues à la chambre des députés.

La plupart de ses écrits existent dan recueils politiques, d'autres sont deve rares, quelques uns sont encore iné seront religieusement recueillis pour

tuer celles de ses pensées qui ont pu lui survivre, et qui ne sont pas rentrées avec lui dans le silence du tombeau.

Permettez-moi, messieurs, d'ajouter quelques mots. Vous vous êtes facilement aperçus de la contrainte qui a nui à l'expression de mes sentiments : cette contrainte pèse, pour ainsi dire, sur chaque mot. J'ai même omis des faits importants, tels que les faveurs qui sont venues chercher Camille, et les disgraces qui l'ont ensuite frappé. Je me suis abstenu de peindre les temps, de caractériser les circonstances; je ne voulais pas renouveler, dans cette paisible assemblée, les débats passionnés de la tribune : ce n'est point ici que s'agitent les destinées des peuples.

Ainsi, noble Camille, je suis loin d'avoir acquitté l'hommage que je t'ai voué. Un jour, et ce jour n'est pas éloigné, j'accomplirai ce devoir de mon cœur, je l'accomplirai dans toute sa plénitude; je descendrai le plus avant que je pourrai dans ton ame, j'expliquerai tes pensées généreuses. Tu seras pour moi ce que fut le vertueux Agricola pour l'historien des temps mauvais, un modèle de candeur antique, un type de vrai patriotisme. Je dirai ce

que tu fus, ce que tu aurais pu être : je dirai tes vertus publiques. Oui, je l'espère, je réussirai à faire de toi un portrait dont tes contemporains sentiront la ressemblance, et que la postérité ne pourra refuser d'adopter.

FIN DE L'ÉLOGE DE CAMILLE JORDAN.

POST-SCRIPTUM.

21 mai 1830.

Neuf années pèsent aujourd'hui sur la tombe de Camille Jordan, et la voix du magnanime député vient d'acquérir une force nouvelle.

Que les électeurs de 1830 relisent les discours prononcés par cet illustre homme de bien à la tribune orageuse et prophétique de 1820.

Il faut traverser les paroles trop réservées sans doute de l'Éloge que l'on vient de lire; il faut arriver aux paroles mêmes du vertueux orateur, du grand citoyen, recueillant toute son ame, et luttant avec la mort pour livrer ses courageux et derniers combats à la réaction du passé.

Je ne veux pas m'enfoncer dans la comparaison des époques: qu'il me soit permis seulement de signaler un danger auquel on ne fait peut-être pas assez attention, c'est que la

Charte française est isolée en Europe. Entou rée de gouvernements stationnaires ou rétr grades, la France constitutionnelle a, pl qu'elle ne croit, besoin de toute sa puissan morale, de tout son calme, de toute l'énerg du bon droit, pour conserver ses institu tions.

(Sans doute, j'aurais à modifier beaucou ce *post-scriptum*, si je n'avais pas le proje ainsi que je l'ai déja dit, de m'occuper pl tard de la révolution du mois de juillet de nier.)

L'HOMME SANS NOM.

C'est au commencement de 1820 que *l'Homme* été imprimé pour la première fois; comme je alors l'intention de le rendre public, il n'en f cent exemplaires.

La seconde édition, imprimée en 1828, fut fi ment pour être jointe à la *Palingénésie sociale* même n'était pas encore destinée au public.

Ainsi *l'Homme sans nom* et l'*Élégie* qui est à reçoivent qu'aujourd'hui une publicité réelle.

J'ajoutai à la seconde édition une Préface subsister ici, parceque j'y rends compte des m'engagèrent aux précédentes demi-publicités, parceque j'y appelle l'attention du lecteur sur l'ouvrage fut composé.

Toutefois, pour marquer aussi le moment de publication, je crois devoir terminer la Préfa par un *Post-scriptum* de février 1830.

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION.

Cette seconde édition de *l'Homme sans nom*, et de *l'Élégie* qui est à la suite, est destinée seulement à accomplir une promesse que j'ai faite dans les *Prolégomènes* de la *Palingénésie sociale*, imprimés en 1827.

Si je crois ne pas devoir donner encore la Palingénésie au public, c'est que j'ai voulu me réserver la faculté de la revoir dans son ensemble, et dans l'accord de ses parties. Une pensée aussi féconde, revêtue de tant de formes différentes, et qui demande cinq volumes pour s'exprimer, ne peut arriver de suite à l'état de son plein développement. Ce n'est cependant que lorsqu'elle sera parvenue à cet état, qu'il lui sera permis de se produire au grand jour.

Telles ne sont point les raisons qui me portèrent, lorsque j'imprimai pour la première fois, il y a plus de huit ans, *l'Homme sans nom*, à me restreindre dans les limites d'une demi-publication; j'en avais d'autres non moins puissantes. Pour m'expli-

quer à cet égard, j'aurais besoin de r
circonstances où nous nous trouvions à
que, et je ne m'en sens pas le courage
suffise de rappeler les discussions passi
remuaient tous les esprits; les orages q
de l'Espagne, menaçaient d'embraser l
inquiétudes qui se répandaient de Pari
provinces les plus éloignées. Par-tout l
blait sous les pas, par-tout le vent des
soufflait, et des armées échelonnées de
Blanche jusqu'à la baie de Naples témoig
des terreurs de l'Europe. Je ne voudrai
cer de si pénibles conjonctures. Il m'e
sur-tout de rappeler le soudain et fatal
ment qui fut mis à ramasser l'ignoble c
odieux assassin, avant même que le
royale victime eût cessé de couler; de
fer, sans forme connue, pour le préser
un instrument fabriqué à loisir dan
breux ateliers d'une vaste faction prê
toutes les langues la mort de tous les
souvint à propos des patriciennes ém
tées par la vue du poignard de Lucrè
béiennes clameurs produites par la rob
de César étalée sur la tribune aux hara
serait allé jusqu'à créer des complices
maniaque dont l'ame ténébreuse et sol

tupidement séparée de toute sympathie; et plus ard on faisait apparaître par-tout des fantômes nenaçants, pour prolonger, à tout prix, l'angoisse ue j'ai essayé de peindre dans l'Élégie. Il ne me onvenait donc point de me mêler à de telles exas-érations; de peindre les douleurs de la France au oment où on outrageait aussi indignement ces dou-eurs elles-mêmes, pour les faire servir à de tristes éactions. Il ne me convenait pas, non plus, de re-ousser les plaintes, d'accuser les résistances que aisaient naître ces essais malheureux de réactions, t je devais encore moins m'y associer. Certaines érités de l'ordre le plus élevé, sans doute, avaient esoin d'être dites; mais je ne pouvais les aventu-r au milieu de si vives, et quelquefois de si cou-ables récriminations de tous les genres; il eût fallu, our me satisfaire, qu'elles parvinssent aux oreilles e ceux seulement à qui il eût été bon de les faire ntendre. Ainsi je ne voulais livrer la pureté de ma ensée, et j'oserais dire la pudeur de mes senti-ents, ni à des souvenirs implacables, ni à d'om-rageuses méfiances, ni à ces inquiétudes terribles ui agitaient en mille sens divers toutes les classes t tous les partis. J'aurais desiré placer la discus-ion, qui alors eût été grave et solennelle, au-dessus es atteintes d'une polémique souvent indiscrète, lus souvent incendiaire. Je ne crois pas avoir at-

Aujourd'hui il me semble que la mer
ne m'est point imposée. Tout se dit à la fa
Néanmoins je ne changerai pas un mo
il paraîtra tel qu'il a été conçu dans le t
recevra une véritable publicité que loi
trera en pleine possession de la Palingén
le, c'est-à-dire lorsque toutes les questi
té, de solidarité, de nationalité, celles
libre arbitre agissant soit dans la sphè
duelle, soit dans la sphère civile et politi
enfin qui intéressent la civilisation géné
époque, lorsque toutes ces questions s
seront arrivées à un point suffisant de
car il est évident qu'elles ne peuvent é
d'une simple préface.

Plusieurs personnes ont cru que *l'H*
nom était fondé sur un fait; que le m
exilé était un être réel : deux convent

ns la *Ville des Expiations*, l'une des parties les plus nsidérables de la Palingénésie sociale. L'Homme ns nom et l'Élégie sont une seule et même chose ; s forment un tout complet dans leur unité poé- que. La moralité extérieure est une doctrine poli- que; la moralité intérieure est une doctrine philo- ophique qui fait l'objet de mes méditations habi- uelles, la doctrine des épreuves, que je montrerai ans son application aux individus, aux sociétés, u genre humain tout entier. Je n'aime pas à rester ong-temps sur le terrain fangeux que se dispu- ent les factions; mon vol m'emporte naturellement u-dessus de la région des orages.

Au reste, le myste de ma fable, ce n'est point ar moi qu'il a été nommé, je n'aurais pas com- nis une telle faute; il ne m'appartenait pas de flé- rir le nouvel Œdipe qui n'a pu soutenir le regard u formidable sphinx assis sur la montagne san- lante de la Convention; s'il a pu se donner à lui- même le nom de régicide, ce nom n'est devenu le sien que parcequ'il l'a voulu. La plupart des expres- sions que je mets dans sa bouche ne doivent point m'être attribuées; elles sont dans la vérité de ce personnage destiné à rendre sensible toute l'horri- pilation d'un instant funeste, le plus funeste qui puisse peser sur la tête d'un homme. La vérité his- torique y est aussi, mais vue par celui qui n'avait

ni la faculté, ni même le droit de la juge
dans le lieu où se forme la tempête, que
embrasser le tableau de la tempête? D'a
est des situations irrésistibles qui brisent
berté de penser; il est des états de verti
de fascination cruelle, où l'homme est, s'i
mis de parler ainsi, dépouillé avec viole
responsabilité de ses actes. Le chrétien l
dans sa prière de chaque jour, il deman
de lui épargner de telles épreuves.

Eh bien! il est des jours néfastes où u
par un jugement incompréhensible de
livré à ces épreuves terribles.

Sans doute, nous ignorons ces condi
traordinaires, qui empêchent si souvent
cier les circonstances et les événements,
partiennent directement à la juridictio
nous ne pouvons que les entrevoir avec
pectueux tremblement. Gardons-nous de
mincer témérairement dans ces questio
d'imputabilité; la Providence a voulu se l
ver en dernier ressort, parce qu'elle ne s'
dessaisie de son souverain domaine sur le
humaines.

Ou le sentira maintenant, le personn
[illegible]
[illegible]

Il le fallait pour que ma fable produisît ce que j'exigeais d'elle. Je le répète, cette composition est un apologue dont la forte moralité ne peut être que le pain de ceux qui y sont préparés. Ceux-là s'apercevront à peine de la partie politique et transitoire qui lui sert d'enveloppe. La Ville des Expiations achèvera d'expliquer ma pensée à cet égard.

Mais pour ceux qui voudraient refuser de percer cette enveloppe, qui préfèreraient ne point aller au-delà d'un vulgaire intérêt dramatique, j'ai *besoin* de me placer hors de cause dans des débats auxquels je dois rester complètement étranger. Je leur dirai donc :

Malheur à qui traiterait la nation française comme l'Homme sans nom se traitait lui-même! aussi le prêtre du Dieu vivant, l'hiérophante de ma fable, l'a-t-il accusé d'exagération, l'a-t-il dispensé d'une plus longue expiation, l'a-t-il déclaré revêtu de la robe de la seconde innocence.

Non, la nation française n'a plus rien à expier; elle n'a point de pardon à implorer des inexorables prophètes du passé. Elle a trop souffert des crimes des factions diverses. Elle a subi des fléaux de tous genres. Elle a même subi l'exil, car elle fut exilée sur son propre sol. Sans avoir été transportée sur les bords des fleuves de l'Euphrate, elle a vu ses tombeaux profanés, son culte proscrit, ses terres

à l'encan, ses enfants en servitude, ses cit
poids de l'interdit. Quelle expiation vo
encore? En savez-vous plus que les justice

Et toutefois nulle victoire n'a été re
armes de ce peuple que vous outragez. N
n'a été déniée à cette nation qui, du sein
plus grandes calamités, était toujours
pour imposer au monde le décret de l'affi
ment.

L'horreur et l'immensité de la crise r
naire prouveraient plutôt la grandeur e
tance de l'œuvre que devait accomplir
tion. Hommes doux et pacifiques, ne frém
mais, qu'il me soit permis de le dire à
si cette crise horrible n'eût point été n
elle n'aurait pas eu lieu. Rien d'inutile ne
plit dans le monde des épreuves, des e
du progrès. Remarquez bien qu'une loi
vidence, une loi toujours constante, et q
incessamment raconter à la nature humai
tère fondamental de sa déchéance et de
litation, c'est que le bien sorte du mal,
le bien ne puisse s'opérer sans douleur,
la grandeur du bien se mesure même par
et l'intensité de la douleur.

Qui songe cependant à nier la solidarit
dans les choses, ce qui prouve qu'elle est

Et voyez si en effet, à toutes les idées généreuses d'affranchissement, de diffusion des lumières, on n'a pas opposé constamment le tableau de nos déplorables malheurs ; voyez si les partisans de l'émancipation n'ont pas été souvent réduits au silence. Mais la solidarité, parcequ'elle est un jugement de Dieu, ne saurait être un jugement des hommes. Lorsque les hommes, ignorants des desseins de la Providence, prétendent appliquer ce jugement toujours rigoureux, ils se rendent coupables d'une usurpation impie. Épreuves, expiations, liberté : voilà toute la destinée humaine ; voilà tout le problème de nos grandeurs et de nos abaissements, de nos gloires et de nos misères, dans tout le cours des âges, au travers de toutes les vicissitudes des temps.

Eh ! que parlé-je encore de la crise révolutionnaire ? N'est-ce point assez des peintures qui se trouvent dans *l'Homme sans nom* ? Irai-je me rendre complice de ceux qui ne sont jamais assouvis de souvenirs cruels ? Puisque nous sommes entrés dans une nouvelle série de faits, disons, une fois pour toutes, que la révolution française n'est plus, pour nous, que de l'histoire ancienne. A force d'accuser, n'allons pas commander de fatales justifications.

C'est le Testament de Louis XVI, qui a frayé le

Les civilisations européennes sont tou
de traditions dont elles ne peuvent ni m
s'affranchir, et il ne saurait être ici qu
civilisations américaines qui sont nées
sans traditions. Il est bon de faire cette r
dès à présent, pour éviter toute observa
d'un ordre de choses qui est sans analog
nôtre. Cette part faite à une objection qui
aucun égard, je continue de m'exprimer d
nière générale, comme si l'exemple des A
n'existait pas; car cet exemple est inco
avec toutes les théories où nous pouvons
cés, nous que l'Orient gouverne toujours.

Dans toute institution, il y a une origi
tique; et j'emploie ici cette expression dans
en quelque sorte légal. Le véritable titre
XVIII a été le Testament de son frère,

hypothèse inadmissible, à moins d'une révolution rétrograde : si l'on a souvent vu, dans le monde, le fait érigé en droit, jamais on n'a vu le droit converti en fait. Le fait est un levier dont se sert quelquefois la Providence pour remuer la terre sociale jusqu'au tuf, et en faire surgir un droit nouveau, caché sous les ruines d'un droit vieilli. Mais un droit qui voudrait se rajeunir en déguisant sa caducité sous la forme énergique du fait, serait, à l'instant même, dépouillé de toute sa puissance; car le fil des traditions, lorsqu'il est rompu, ne peut plus se renouer; et le vieux droit se trouverait obligé de lutter corps à corps contre un droit brillant de force et de jeunesse. Je ne serais point en peine d'établir cette doctrine, non par des subtilités, mais par la réalité des choses. Louis XVI, roi palingénésique, a reçu l'inspiration du moment solennel et redoutable où il écrivait ce Testament, qui est lui-même une charte; et les mots sacramentels dont il s'est servi ne sont pas seulement ces *novissima verba*, sacrés chez les anciens, ils sont sur-tout l'expression profondément douloureuse, mais profondément vraie, d'une situation, comme la Charte de Louis XVIII est le procès-verbal profondément exact d'une autre situation : ces deux situations, si différentes et si analogues, symboliquement exprimées, constituent la pensée intime, à-la-

fois religieuse et sociale, qui d[illegible] sans nom, aussi bien que d[illegible] l'Élégie.

Deux sortes de notes font partie de l'[illegible] sans nom, et sont à la suite de cet ouvrage, d[illegible] tachées les unes des autres, comme dans [illegible] mière édition.

J'aurais pu en introduire quelques unes d[illegible] velles, et, à cause de la différence des temps, [illegible] distinguer des anciennes; mais j'ai voulu [illegible] nir de toutes ces additions, dont la nécessité [illegible] vait être plus ou moins contestée; elles [illegible] facilement suppléées par ceux pour qui les [illegible] ments ne sont pas un vain spectacle, ou [illegible] inutile.

D'ailleurs, si une fois je m'étais mis à faire [illegible] chose qu'une réimpression pure et simple, je [illegible] sais plus où je me serais arrêté. Par exemple, il [illegible] évident que la note sur l'abolition de la peine [illegible] mort, à l'époque où elle fut écrite, n'est qu'un [illegible] jeté à l'aventure dans le sillon. Elle n'est qu'une [illegible] dication bien insuffisante, sans doute, de [illegible] grande pensée devenue, depuis, tout-à-fait [illegible] dre du jour. Au reste, une telle question, te[illegible] tout un ensemble d'institutions, ne peut po[illegible] traitée isolément. Ainsi donc il était parfai[illegible] inutile de toucher à cette première note. Ou[illegible] dans la Palingénésie sociale, comment l'a[illegible]

de la peine de mort exprime un ordre de choses complet.

Une autre note, celle où il est dit que Louis XVI aurait dû s'investir lui-même des hautes fonctions de législateur, cette note aurait mérité quelques développements; toutefois j'ai dû encore m'en abstenir : s'il est un petit nombre de personnes pour qui la révolution française soit un immense accident, une grande perturbation de toutes les lois qui régissent les sociétés humaines, et non une crise d'âge dans la nation et dans l'esprit humain, je ne crois pas avoir besoin de rien écrire pour ces personnes.

Enfin, et ceci eût été plus en harmonie avec le reste de l'ouvrage, j'aurais pu saisir cette occasion pour commenter, comme il me semble qu'il doit l'être, le Testament de Louis XVI, acte vénérable et sacré dont, même à présent, on est loin, à mon avis, de comprendre toute l'importance. J'en ai dit quelques mots dans le cours de cette préface; je desire que ce peu de mots mette le lecteur sur la voie.

POST-SCRIPTUM.

Février 183o.

On sait à présent les raisons qui m'avaient fait retarder la publication définitive de la Palingéné-sie sociale et de l'Homme sans nom : ces raisons, je crois, n'existent plus.

Au moment où le premier volume de mes ou-vrages est sous presse, une polémique ardente s'em-pare de toutes les questions les plus *périlleuses*; mais ce n'est point par des voies détournées et subrep-tices : tout est clair, explicite, dégagé de formul-prudentes ou évasives et insidieuses. C'est la gran-différence du temps actuel comparé à celui dont préface ci-dessus rappelle le triste souvenir. Tou-fois, il est bon de le remarquer, la théorie e-spéculation sont redevenues la proie des pa-comme si rien n'était fondé. On passe à côté du comme si le fait n'existait pas, comme s'il n'-tait pas puissant, adulte, revêtu du droit. Il peu s'en étonner; sitôt que les uns mettent en la Charte, en invoquant le pouvoir const-qui l'a fondée, en mettant en oubli tout un-de choses qu'elle sanctionna, il est tout simp-d'autres retournent à l'origine de cette ère no-

qu'ils demandent avec anxiété si l'épreuve, toute cruelle et toute sanglante qu'elle a été, est insuffisante; si l'initiation n'est pas acquise; s'il n'y aurait pas lieu plutôt à la réclamer plus étendue et plus complète. Ceci peut effrayer quelques esprits timides; mais je crois que l'alarme a été fort exagérée : le pays en sait plus que les journaux ne peuvent lui en apprendre.

L'Homme sans nom entre aujourd'hui dans une publication générale; je n'ai plus besoin de le placer dans le cadre même de la Palingénésie.

Plus tard, les questions indiquées dans la préface que l'on vient de lire, celles encore dont la polémique actuelle s'est emparée, comparaîtront devant nous. Je n'irai point à leur rencontre, mais je ne les éviterai pas. Je les interrogerai à mesure qu'elles s'offriront à moi, dans les volumes suivants.

L'antique Sphinx n'est plus assis sur le mont Phicéus pour dévorer ceux qui cherchent à deviner les diverses énigmes de l'humanité. Le génie de la progression est le nouvel OEdipe qui a vaincu l'antique sphinx.

(Voyez la note qui se trouve à la page 152 du présent volume.)

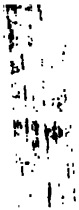

L'HOMME SANS NOM.

PREMIÈRE PARTIE.

Nous étions au mois d'août 1814; j'allais en talie, où quelques affaires m'appelaient, et ù je devais faire un assez long séjour. J'ar- ve au pied des Alpes. Un de ces accidents de oiture, qui surviennent si souvent en route, l'ayant obligé de marrêter, je voulus, pour ie distraire de cette petite mésaventure, m'en- ncer un peu dans l'intérieur du pays. Je pe- ètre, de gorge en gorge et de précipice en récipice, jusqu'à un hameau perdu au mi- eu d'une nature affreuse.

Enterré dans des fondrières et des ravins, e hameau n'avait pour horizon qu'un mur irculaire de rochers nus et pelés, semblables ux monts de Gelboé, maudits par le pro- hète, et que la rosée du ciel refusait de ferti- ser. Rien de pittoresque ne s'offrait à la vue. n eût dit un lieu privé de toute communi- ation, destiné à enfermer des malfaiteurs.

Cependant quelques chétives habita
groupaient autour d'une église rustiq
née par le temps, et qui fut autrefois
rement réparée. Elle n'avait, comme
vres cabanes dont elle était entouré
misérable toit de chaume noir à de
sumé.

Je crus d'abord que ces tristes
étaient les restes d'un ancien villag
donné. Tout me paraissait tomber de
Je n'apercevais les traces d'aucune
humaine, ni d'aucun animal dom
nul mouvement, nulle voix, nul c
mait cette solitude désolée.

Mais bientôt je remarquai une pe
son, assise loin de toutes les autres, a
d'une prairie aride : la porte était entr
ce qui me fit juger que quelqu'un y
rait. Je jugeai en même temps que l
était aussi habité. D'ailleurs, si je n'
les traces d'aucun animal domestique
vais vu non plus les traces d'aucune l
vage. J'en conclus que les habitants é
loin répandus dans des vallées moins
ou dispersés pour différents travaux,
montagnes. Dans un tel pays, l'homr

érité de toutes les douceurs de l'existence, n'a i le loisir ni la pensée de soigner sa demeure. ?est bien assez pour lui d'avoir à lutter contre :s torrents, contre les orages, contre mille évastations; d'avoir à écarter tous les fléaux, ui, chaque jour, menacent les petits carrés e terre où repose l'espérance précaire de année.

J'errais donc au hasard, pendant qu'on tait occupé, dans le bourg voisin, à réparer ıa voiture. Heureusement il était de très onne heure, et j'espérais qu'avant la fin du our je pourrais continuer ma route. Accouumé aux contrariétés, je supportais ce retard ans trop d'impatience.

Un voyageur n'est jamais complètement eul et délaissé. La patrie absente, la famille t les amis dont on est séparé, les contrées nconnues que l'on va parcourir: en voilà plus qu'il n'en faut pour peupler les déserts, et pour que l'imagination ne soit pas un inıtant oisive. Éloigné de ses habitudes, privé le ses affections, le voyageur passe en revue es souvenirs et ses espérances: un peu de plaiir et beaucoup d'amertume se mêlent à tous es rêves, car un voyage est comme une suite

de rêves qui se succèdent, et la vie elle-m
est-elle autre chose qu'un rêve plus ou m
douloureux ?

J'étais ainsi absorbé dans des pensée
gues et sans objet, lorsque j'en fus distrai
un enfant qui vint à passer près de moi
profond salut qu'il me fit, je conçus de
la meilleure opinion du caractère et
mœurs des bonnes gens qui habitaient l
lage.

J'arrêtai l'enfant pour lui faire que
questions auxquelles il répondit fort bi
lui demandai s'il savait à qui apparten
petite maison isolée que je venais de re
quer.

« Oh ! oui, monsieur, me dit-il ; c'est la
son du Régicide. »

« La maison du Régicide ! m'écriai-j
comment se nomme-t-il ? »

« C'est là son vrai nom, répondit l'en
du moins c'est ainsi que tout le monde
pelle. Quand on lui parle, on ne le no
pas autrement; mais on évite le plus
peut de lui parler, car cela l'ennuie beau
Il se contente de remercier et de répondr
ou non. Il est cependant bien bon et bien

is il est toujours triste; il n'aime qu'à être
t-à-fait seul. » J'écoutais l'enfant avec atten-
n, sans l'interrompre, et il ajouta : « Ce
vre homme a eu autrefois de grands cha-
ns; on raconte à son sujet des histoires que
e puis pas encore comprendre, parceque je
s trop jeune. »

Le Régicide, me disais-je en moi-même;
voudrais bien voir et entretenir un instant
e singulier qui n'est connu que sous un tel
n, et qui ne s'offense point de ce qu'on le lui
ne. » L'enfant qui me voyait préoccupé et
comprit mon desir, me dit : « Monsieur,
à le Régicide qui sort de sa maison, et qui
t de ce côté. »

e vis en effet le mystérieux personnage
ir silencieusement de sa maison, et mar-
, la tête baissée, dans le même sentier que
i où j'étais. Aussitôt je m'avançai au-de-
s de lui, et il ne m'aperçut que lorsqu'il ne
vait plus se détourner pour éviter un in-
nu. Il me considérait avec une sorte de
osité timide et suppliante. Quant à moi,
regards avides le dévoraient; je cherchais
pénétrer tout entier. C'était un homme
ne taille avantageuse, d'une figure noble,

couronnée de beaux cheveux blan
facile de reconnaître que l'âge s
pas sillonné son front découvert
l'âge, ni la violence des tourme
paraissait avoir été la proie, n'a
parvenir à effacer l'empreinte de fa
nentes. Dans le temps où le feu
nesse et de l'enthousiasme animai
ils durent être pleins de puissance
me. Sa démarche et l'ensemble de s
annonçaient la défiance de soi qu
malheur, et non point celle que
honte du remords. Je ne savais co
pliquer le contraste de traits si pa
bons, si peu dégradés, avec le sig
bre exaltation et de terreur dont
était marqué par son nom.

Nous ne tardâmes pas de nous
Je le saluai, il me rendit mon salu
rêtai; il s'arrêta aussi, mais involon
et comme un automate qui obéit sa
la pensée à l'action. « Cette maison
avec embarras, en montrant celle
nait de sortir, cette maison est à
« Oui, monsieur, répondit-il, c'est
demeure; et sans doute vous savez

omme je suis. » Mon embarras augmenta, je
a tout près de ne pas poursuivre ; néanmoins
me rassurai, et je repris en balbutiant, et
a cherchant mes mots : « Je ne me crois pas
ès bien instruit sur vous, monsieur; on m'a
t seulement, et je crains de le répéter, on
'a dit : C'est la maison du Régicide. »

Je le vis alors pâlir légèrement : ses yeux
vés sur moi exprimaient le sentiment d'une
ngue et profonde souffrance, d'une souf-
ance intime à laquelle il n'y avait aucun
loucissement possible, ni par les années ni
ır les distractions. Quelques gouttes de sueur
nrent mouiller son triste front : vous eussiez
u qu'un souvenir douloureux lui apparais-
it tout-à-coup et pour la première fois. Ses
ains, qu'il se mit à considérer avec horreur,
mblaient vouloir écarter un être surnaturel
menaçant, ou une ombre accusatrice. Puis
se remit un peu. Son visage ne présenta
lus que l'aspect d'un calme presque stupide.
on regard, qui tout-à-l'heure implorait si
en la compassion, était devenu terne, si-
stre, d'une sombre indifférence. Cette apa-
ie terrible, cette funeste résignation, péné-
aient mon ame de je ne sais quelle épouvante,

et m[illegible] . le [illegible] . [illegible]
s'était [illegible] c[illegible] Régicide; [illegible]
cide [illegible] m' [illegible] e sig[illegible] lé par la [illegible]
tous m[illegible] , par un [illegible] inct de [illegible]
mort. A [illegible] n tour, je se [illegible] s comme [illegible]
froide [illegible] fr[illegible] . [illegible] ion trouble [illegible]
qu'un écl[illegible] ; le [illegible] isparut, et [illegible]
seul avec la plus [illegible] s des créat[illegible]

Il y eut donc [illegible] tre cet homme [illegible]
instant d'un p[illegible] ble s[illegible] ice qui nous [illegible]
également, et que n[illegible] s ne pouvions [illegible]
ni l'autre nous décider à rompre. [illegible]
prit avec une profonde altération [illegible]
« Eh bien, monsieur, on vous a dit [illegible]
m'appellent ici le Régicide. Non seulement [illegible]
voulu que l'on m'appelât ainsi, mais [illegible]
voulu que l'on ne pût pas m'appeler [illegible]
ment. Je me suis dépouillé du nom que [illegible]
reçu sans tache de mes nobles parents, [illegible]
me revêtir de celui que désormais je dois [illegible]
ner jusqu'à la fin, flétri du sceau de la [illegible]
et de l'horreur. Dans ce pays on ignore [illegible]
tout-à-fait mon ancien nom; et, dans le [illegible]
où il est connu, on ne sait pas quelle [illegible]
j'ai pu choisir pour y cacher ma doulc[illegible]
ignominie. Je suis devenu le fils de mon [illegible]

enfant de la réprobation. Je dois porter le om du père que je me suis fait. Le bruit de na mort a couru en France; ma cendre a déja té maudite.

« Ma maison est isolée : le Régicide n'est-il as un pestiféré du monde social, une sorte e lépreux condamné à la solitude et à l'opprobre? Il ne fallait pas que mon habitation ût jointe à celle des autres hommes. Une pauvre femme du village m'apporte, chaque jour, a chétive nourriture; elle la place sur la table, où elle trouve le prix convenu pour le ervice qu'elle me rend; puis elle se retire ns que jamais nous nous adressions la paole l'un à l'autre. Je ne pouvais pas être servi une autre manière, parceque je ne suis pas igne qu'une créature innocente et exempte tout reproche ait une communication plus irecte avec un homme tel que moi. J'ai dû, our tous les besoins de la vie, me retrancher ans les limites de la plus absolue nécessité.

« Les habitants de ce village sont des gens mples et bons qui me traitent avec beaup plus d'égards que je n'en mérite. Dans s premiers temps de mon séjour, ils me conléraient avec une sorte de pitié, mêlée de

saisissement et d'effroi; le calme apparent de
ma figure leur inspirait du respect, et mes
yeux ternes de la frayeur; ils ne s'appro-
chaient point de moi; j'étais pour eux un être
sacré, dans le sens où l'entendaient les an-
ciens, c'est-à-dire un être visiblement pour-
suivi par la colère céleste. C'était ou la funeste
contagion d'un malheur flétrissant qu'ils re-
doutaient, ou la présence d'un homme qui
avait violé d'une manière inconnue toutes les
lois divines et humaines, car on ne se faisait
pas une idée claire et précise de l'attentat dont
on me présumait coupable. Je fus même as
long-temps un objet de superstition pour to
la contrée. J'avais, disait-on, de fréquents
tretiens avec les esprits malfaisants. On
supposait le pouvoir d'évoquer les mort
faire obéir les démons. Mais les mœurs d
de ces bonnes gens, et la triste monoto
mes habitudes ont bientôt fait évanouir
ces prestiges; et il n'est plus resté à mon
qu'une crainte religieuse, adoucie par l
passion. Cependant, maintenant encore
ques femmes font toujours le signe de
quand elles sont obligées de passer pr
maison du Régicide.

riez-vous, monsieur, que ce déplora-
moine de mes remords m'ait été plus
s contesté? Plus d'une fois, en effet,
bligé de fuir dans les forêts, ou de me
u fond des précipices. Je désertais ma
: parcequ'on me faisait un crime du
d'ignominie dont je me tenais enve-
je n'eusse pas été protégé par la pitié,
tre même par cette sorte d'hospitalité
ieuse que je vous peignais tout-à-
je n'aurais point échappé aux recher-
se faisaient sans cesse en tous lieux.
, sur-tout durant les deux premières
j'ai erré sans asile, privé d'aliments,
toute l'inclémence des saisons. Je re-
ırsque je croyais avoir été oublié. En-
ı bien voulu me laisser me nourrir en
nes angoisses.

seulement j'ai renoncé à la société
ıts, mais je m'abstiens même de celle
ts illustres. De tous mes livres je n'ai
: que la Bible: celui-là me console et
: en même temps; il ne me distrait
mes pensées amères; il me laisse vi-
mes remords, sans y ajouter.

uis que j'habite ce hameau écarté, je

n'ai parlé à pers[illegible]; vous êtes, m
premier qui ayez eu le pouvoir d
enfreindre la [illegible]eur du ban auqu
devoir me soumettre par le sentimer
les justices outr[illegible]ées. »

Après qu'il e[illegible] fini : « Monsieur,
tout ce que je viens d'entendre m'i
sez que vous vous êtes malheureuseu
au sein de cet orage terrible qui a
trône de Louis XVI; et qu'ensuite
partie de cette assemblée, de fanest
qui s'arrogea le droit de juger l'infc
narque; mais enfin un si long re
détestation si continue et si persévé
part que vous avez prise à ce grand
vous en ont-ils pas remis la peine?
donne à sa faible créature; est-ce
créature qu'il convient de conserv
mortel ressentiment? Elle doit pard
autres, et se pardonner à elle-mêm

« Monsieur, monsieur, répondit c
penseriez-vous qu'un fils, qui aura
père, pût jamais être absous? Et im
roi, n'est-ce pas commettre plus que
ricides? Monsieur, Dieu avait mis
cœur des sentiments élevés dont le

me reste pour augmenter mes tourments. Je suis plus criminel qu'un autre, parceque je suis descendu de plus haut pour me jeter dans cette fange odieuse. L'assassinat de l'auguste martyr n'a point été le forfait d'un obscur scélérat, d'un aveugle fanatique. Il y a eu, à son égard, l'apparence et le plus grossier déploiement de quelques formes juridiques, parodie monstrueuse de la justice légale, de la justice des sociétés humaines. La victime, dévouée d'avance, a été interrogée; elle s'est résignée jusqu'à ne pas refuser de répondre. Ses prétendus juges, qui étaient en même temps ses accusateurs, se dirent, et paraissaient être en effet les délégués de la nation française. Louis XVI fut condamné en présence de cette nation elle-même. Voilà, monsieur, ce qui ajoute à l'énormité de mon crime. Il ne m'atteint pas seul, je l'ai fait partager à un grand peuple. Ah! de tous les peuples qui vivent sous le soleil, nul n'était plus éloigné que celui-là de mériter une pareille flétrissure. Il a fallu, je ne dirai pas faire violence à ses mœurs anciennes et nouvelles; mais il a fallu le séparer de lui-même, le traîner d'excès en excès, de vertiges en vertiges, pour le courber sous le

joug d'une si exécrable fatalité. C
fardeau des vengeances célestes, qu
long-temps sur ma malheureuse p
moi qui l'ai attiré. Dieu a dû puni
devenue par moi la nation régicid
moi, juste ciel! c'est moi qui suis l
tant de maux. C'est moi qui ai créé
belle et noble France l'affreuse so
mon parricide. C'est moi, puisque
seul, peut-être, je n'étais pas étrang
naissance de ces rapports intimes qu
les peuples et les souverains; c'est m
les véritables croyances sociales n'a
mais cessé de reposer au fond de mo
sophismes du siècle avaient pu égar
son, mon imagination avait pu souv
duite par de vaines théories; mon a
mais été complètement aveuglée. J
que je faisais. Oui, monsieur, le vra
c'est moi.

« Suis-je parvenu, monsieur, à
comprendre pourquoi je me trouv

: le ciel et lui une créature innocente. Il
: un enfant sur les genoux de sa mère qui,
ce moment de cruelle détresse, pressait
ils contre son sein. Le farouche guerrier
e au-dessus de sa tête courbée, et, se je-
à genoux, il implore la clémence divine
l'équipage près de périr. Mais il n'avait
t fait de mal à l'innocent dont il se fai-
un bouclier pour lui et les siens. Et moi,
ıeureux! je n'ai à interposer entre moi et
l irrité que ma victime elle-même. Je ne
pas me réclamer de mes brutales igno-
:s; je ne puis accuser de mon crime l'en-
ement d'un fanatisme aveugle. »
rsque j'entendis ces étranges paroles sortir
ıtte bouche, je fus frappé d'une sorte de
ur. J'éprouvais à-la-fois de l'admiration,
ıorreur, et de la pitié. Qui aurait pu s'at-
:e à trouver l'expression d'une doctrine si
me sur des lèvres souillées par l'arrêt de
d'un homme juste entre les justes? Ce-
ant l'infortuné restait debout devant moi,
ne un criminel chargé de chaînes, et qui
ıie pas même de fléchir son juge.
ors, me rapprochant de lui pour trahir
ıropre répugnance, et pour lui inspirer

un peu de courage, je lui dis : « La vivacité de vos remords me touche, la profondeur de vos discours m'étonne. Si vous vouliez rentrer dans votre demeure et me permettre de vous y accompagner, je me sens disposé à compatir à toutes vos douleurs, à écouter avec un intérêt infini le récit de vos souffrances, qui sont de véritables expiations. Soyez-en certain, monsieur, ce n'est point une vaine curiosité qui me porte à vous faire cette demande. »

« Monsieur, me répondit-il, vous avez pris un tel ascendant sur moi, que je n'ai rien à vous refuser. D'ailleurs, redire mes infirmités à un homme tel que vous, me couvrir de confusion devant le visage d'un Français vertueux, qui sans doute aussi a été frappé, dans lui ou dans les siens, par les maux que j'ai fait déborder comme un torrent sur la patrie, ce sera un renouvellement de honte et de douleur dont je dois être avide. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de fuir la morsure du scorpion. Il ne m'appartient point non plus de me soustraire aux outrages que j'ai trop mérités. C'est par lâcheté encore que je suis venu dans cette solitude, et que je continue à y vivre loin du commerce de mes semblables. J'aurais dû bien

utôt me précipiter au milieu des peuples, et tirer sur moi toutes leurs imprécations, si même ils eussent refusé de me lapider. Allons, onsieur, entrons dans la maison du Régidé. »

Nous nous acheminons vers la maison, forée d'une seule chambre au niveau du sol. out le mobilier de cette chambre consistait ı une chaise grossière, une table, un vieux ahut pour serrer un peu de linge et quelıes vêtements. La plus modique vaisselle de rre était rangée sur une planche fixée au ur. De méchantes gerbes de paille remuée mme une vile litière étaient dans un coin. est sans doute sur ce lit des cachots, sur ce : du crime et de la misère, que l'infortuné étendait pour dormir, ou plutôt pour attene les rêves inexorables de la nuit. Le seul re qu'il se fût réservé, la Bible, était sur la ble.

« Mon Dieu! monsieur, me dit-il, lorsque us fûmes entrés, je ne puis vous offrir cette ıaise sur laquelle s'assied tous les jours un mme que vous devez haïr et mépriser. Vous lez être obligé de vous tenir debout. » — « Ne yez point en peine de moi, lui répondis-je;

. Hélas! sur ce grabat, raremen
v , je 1 couche comme un chien s
tre, sq l'heure du repos est venu
res mmes, et que, pour moi
l'I e ons vengeresses. Mon
aig point; il y a bien asse
non méritées à qui les gens de
vent leur consolante pitié. Ne me
point; j'ai livré la grande victime,
innocent, celui sur qui put être pr
au moment du sacrifice impie, cet
venue du ciel même: « Fils de sai
montez au ciel. »

« Jadis le patriarche de l'Idumée
dans l'amertume de sa douleur: « I
jour où il a été dit: Un homme est né!

mais il ne se revêtit à plaisir du manteau de iniquité. Ses mains étaient pures; les maux u'il souffrait étaient une épreuve et non une engeance. Aussi osa-t-il contester avec son réateur; et Dieu ne dédaigna pas de lui réondre. Et moi, misérable encore une fois, isérable mille fois! je ne pourrais contester vec Dieu que comme Caïn le premier meurrier, mon premier frère dans le crime. Je ne ourrais pas même dire avec lui: « M'aviezous donné le juste en garde? » Hélas! je ne ourrais qu'ajouter le blasphème à mon forait, et, oubliant que j'ai reçu comme les aures hommes le don de la liberté, dire à mon réateur: « Pourquoi avez-vous mis en moi, ès l'heure de ma naissance, un cœur faible et résomptueux? »

« Oui, monsieur, ainsi que vous le disiez out-à-l'heure, je faisais partie de cette assemlée à qui l'on donna le nom de Convention ationale, pour exprimer qu'elle devait reommencer les destinées du peuple français. amais, vous le savez, mandat si solennel ne at si solennellement trahi. Réunion étrange, nforme, terrible, de hauts talents, de vertus ustères, de sentiments exaltés, de crimes, de

tus, les complices de Catilina, les ex
voltés que Spartacus entraînait sou
peaux. On eût dit que ces hommes,
la lueur des torches de septembre, é
échappés des bagnes de Toulon, cac
la toge l'empreinte de leurs fers
qu'ils étaient d'habiles phrasiers d'
qu'ils sortaient des salons, des anti
des barreaux, et des ateliers. Tous,
rendez-vous ou pour égorger ou
égorgés, devaient être tantôt assassi
tôt victimes dévouées; on leur prom
fois l'échafaud, le poignard, des cou
viques souillées de sang. Les uns
avoir de longues injures à venger;
de brillants systèmes à réaliser; d'a
tho iastes féroces méditaient les

n amalgame monstrueux des passions
riles et les plus généreuses, de la haine
nvétérée et de la bienveillance la plus
lle, des éléments les plus dissembla-
:és de fermenter ensemble. Cette as-
devait reproduire toutes les turbu-
iquiétudes qui soulevaient la vase de
é, et toutes les vaines théories politi-
massées sans choix, sans distinction
ps et des lieux, dans l'histoire de l'es-
iain. Enfin elle devait essayer de réa-
ites les idées bonnes et mauvaises,
s avec une témérité inouïe par le
l'elle terminait sous tant de sinistres

ous demande pardon, monsieur, de
ussi étendu sur la composition de
rmidable assemblée: mais je l'ai cru
re pour vous faire mieux sentir com-
evais y être déplacé. Quoi qu'il en soit,
âta de proclamer, sans délibération,
rel ordre de choses dont elle ne con-
point les bases futures; elle se hâta de
er le nom, mais le nom seul, d'un
ementt inconnu et purement spécu-
nt elle ne cherchait pas même à pré-

voir l'organisation. Elle dédaigna
diter ses propres pensées. Mais ce
rait impossible de peindre, c'est la
de la France à cette funeste époque.
des proscriptions, des massacres, de
de désolation; par-tout on entendait
le sourd craquement de l'édifice socia
qui s'écroulait de toutes parts. Les rui
baient dans le sang, et le sang ensuit
inonder les ruines. Et encore ce n'
le commencement des calamités. L'
l'anathème n'avait versé que la premiè
Le premier sceau des mystères de la c
nait seulement d'être brisé par lui.

« Maintenant que nous sommes élo
ces jours néfastes, comment nous
drions-nous pour nous expliquer l'in
bable sécurité de ceux qui, au milieu
de ravages, de tant de larmes, d'un
si intime et si générale; de ceux qui
glaive des assassins, continuaient le
de leur jeunesse, et croyaient pouv
de nobles et gigantesques utopies? Ils p
hardiment la société comme un bloc
bre informe, d'où ils voulaient tirer
qui leur était jadis apparue au tra

nuages d'une imagination livrée à mille déréglements. Ainsi donc le Titan de la révolution mettait le peuple français sur sa terrible enclume, le traitant à l'égal du fer brut qui sort de la mine. On avait aboli toutes les lois, et l'on croyait qu'il n'y avait qu'à faire de nouvelles lois. On prétendait créer la société, comme si auparavant la société n'eût pas existé. L'expérience, les siècles, les traditions, tout disparaissait pour faire place à je ne sais quoi qui dormait dans le chaos des rêveries humaines, dans les fougueuses conceptions de la vanité affranchie de tout frein. Il ne s'agissait plus d'interroger avec prudence et sagesse le passé, et d'en obtenir des enseignements pour l'avenir; il ne s'agissait pas même de la seule France : toutes les proportions étaient agrandies tout-à-coup; l'horizon n'avait plus de bornes connues, et l'artisan le plus dépourvu de toute instruction ne savait parler que d'organiser le genre humain. Le pouvoir révolutionnaire devait être le seul droit public de l'Europe. Pour se débarrasser de la Providence, on aurait craint même de se confier au hasard; il fallait que ce que l'on voulait fût, dût-on prodiguer les crimes, les

de l'orage, et j'étais entraîné par l
croyais qu'une barrière impossible à
pour moi, c'était celle du crime. Mai
arrivé à le tolérer dans les autres; j
dans la coupe de la colère, et l'esprit
avait soufflé sur moi.

« A peine la Convention eut-elle
fondé une république, qu'elle voulu
d'un seul coup quatorze siècles de n
venirs et d'augustes illusions. Elle v
un seul crime surpasser tous les c
couvraient la vaste surface de notre
mandat qu'elle avait reçu ne lui suffis
elle osa accepter de nouveaux pou
lui étaient offerts avec d'affreuses
par des bandes d'assassins. Elle s'in
hésiter du droit de juger celui que

sable bonté, m'avaient ému jusqu'au fond de l'ame; mais j'étais le plus lâche des hommes. Ah! puisque je n'avais pas le courage de résister au torrent des circonstances, comment n'eus-je pas plutôt une autre sorte de lâcheté, celle de fuir? Mais, monsieur, il faut cependant que je l'avoue, j'espérais toujours qu'au moment où elle me serait nécessaire, je trouverais dans l'intimité de ma conscience quelque force ignorée de moi-même; je croyais que l'impossibilité de faire le mal, impossibilité qui me semblait être le lien de toutes mes facultés, suffirait pour me garantir de succomber, pour m'empêcher de céder en présence d'un danger même le plus imminent. J'ai trop présumé de moi. Peut-être aussi pensais-je que Dieu viendrait, dans sa bonté, visiter celui qui n'avait point encore prévariqué, mais qui était sans énergie pour persévérer au milieu de passions d'un ordre tout-à-fait nouveau. Je demeurai donc.

« N'ayant pas perdu toute confiance en mes intentions, je plaignais ceux qui, engagés dans de criminelles routes, n'osaient plus reculer devant le remords. Je les plaignais de ce qu'ils étaient retenus ainsi par une fausse

honte qui les empêchait de rompre to
avec l'iniquité. Je plaignais aussi
malheureux dont j'étais entouré, et
ployaient les dons les plus glorieu
versement des objets sacrés de notre
lial, au renversement de l'édifice dont
devait les écraser à leur tour. Ils déto
les yeux de la patrie en pleurs, pour
ger dans le sein un poignard que
avaient aiguisé. Ils se faisaient les
de fureurs qu'ils ne partageaient po
vent ils furent féroces par lâcheté. Ces
frappés d'aveuglement n'étaient plus
mes. Ils venaient chaque jour s'enivr
enivrer tous d'un philtre empoisonn
lumait une fièvre de frénésie en mê
factice et vraie. Néanmoins la funèb
vage éloquence de quelques uns, la
viction qui parfois éclatait dans leurs
extravagants et sans mesure, tout en
sant frémir, me subjuguaient moi-mê
gré toute l'antipathie que j'opposai
plongeaient tout entier dans le bai
d'une funeste et délirante contagio
comme en proie à un rêve affreux d
pouvais m'arracher. L'ivresse des i

iècle, breuvage peut-être trop généreux pour moi, m'avait dès long-temps dépouillé de ma raison sans me dépouiller de ma nature primitive, sans me dépouiller de mes premiers nstincts. L'exagération des sentiments, l'immensité des pensées a je ne sais quoi qui étonne toujours les intelligences faibles, les cœurs mal affermis, et je trouvais beau d'immoler ses propres affections. Je me débattais contre la puissance du mal; souvent, hélas! je détestais et j'admirais. Mon Dieu! mon Dieu! uel théâtre pour le plus lâche et le plus simple des hommes! Que faisais-je au milieu de cette atmosphère de crimes, de sang, de larmes, de poignantes douleurs, de farouches vertus! Non, je n'étais à la hauteur ni de ces crimes étrangers à nos mœurs, ni de ces vertus ransplantées de vive force, et qui n'étaient point acclimatées.

« Ne soyez point étonné, monsieur, si je me perds dans les discours que je vous tiens. Je voudrais vous transporter parmi les vagues furieuses qui battaient le vaisseau. Je voudrais vous faire participer à l'incohérence des idées qui nous remuaient dans tous les sens; vous rendre témoin de notre trouble, de nos ter-

reurs; vous faire assister à ces orgie
solution, de mort, de vengeance. Je
enfin vous rendre l'un de nous. Je
sur-tout éviter d'arriver au moment
fit de moi un affreux parricide. Je vo
la-fois vous cacher et vous découv
ame, et implorer en même temps
pitié et votre mépris. Mais continuo

« Je ne vous rappellerai point, n
toutes les phases du procès de Lo
toutes les questions qui furent agit
solues d'avance, pour marcher avec
certitude et de célérité au dénouem
drame terrible. La plupart d'entre
faut le dire et vous le savez, avaien
tion de sauver le monarque déchu;
ne craignirent pas de trahir leurs se
dans les délibérations préliminaires,
réunir à une majorité coupable ou
Nous commençâmes par arracher à
le manteau de son inviolabilité con

ulions nous réserver tout notre cou-
ır le moment où il s'agirait de l'appli-
le la peine. J'eus donc aussi cette
e condescendance pour les passions
s, ou plutôt je me laissai entraîner à
remières lâchetés, gage assuré de la
; car d'un instant à l'autre les cir-
es devenaient plus menaçantes, le
us périlleux. Étrange position que
dmettre des principes dont on se pro-
repousser ensuite les conséquences,
i les conséquences n'étaient pas tou-
rcées et inévitables! comme s'il ne
is plier devant la fatalité qu'on a faite
e! D'ailleurs nous nous trouvions
nilieu d'hommes que le comble même
e n'épouvantait point; et nous, ti-
irrésolus, nous ne pouvions nous
iquer nos pensées pusillanimes.

vous parlerai point non plus ni de
d'accusation qui était un tissu de
es ou d'inculpations sans autorité;
turait les faits en les isolant, en les
nant, ou en les falsifiant; qui tron-
pièces déja frappées de discrédit par
nes ou par la manière dont elles

avaient été recueillies : je ne vous pa
de cette violation si évidente de toute
mes juridiques, conservatrices de l'in
ni de cet interrogatoire où le trouble
ignoble et l'inquiétude la plus pa
étaient du côté des juges, et le calm
majestueux, le plus inaltérable, et, p
dire, le plus impassible, du côté de l
ni de cette défense qui fut à la fin perm
qui ne fut qu'une odieuse dérision, pa
ne put être préparée ni appuyée pa
des documents nécessaires, et qui n
servir qu'à faire éclater le généreux
ment de
Français. Tous ces dét
été re
par l'histoire, et je n'a
entretenir que de moi.

« Lors donc que fut venue la terril
née du jugement, je me rendis à la
tion. Je voulais, et d'autres voulaient
moi, anéantir, dans ce dernier eff
pouvoir usurpé, les sinistres concessi
nous avions faites. Je croyais, oui, je
que ma chétive voix finirait par s'él
faveur du juste. Ah ! je ne saurais m
de le répéter, quel profond malheur qu
à-la-fois faible et présomptueux !

nsieur, s'il pouvait y avoir quelque pour moi, c'est-à-dire pour un carac- ›ourvu de toute énergie au moment euve, je vous peindrais cet appareil nt qui entourait l'assemblée, je vous is cette orageuse stupeur de l'assemblée me; je vous dirais les cris affreux d'une ›ulace, qui, couverte de sang, ne de- it qu'à en répandre encore, et qui sur- ulait le sang du juste; je vous dirais e solennel et muet qui vint s'emparer endus juges, qui vint transformer tant jusqu'alors des ames humaines, en es instruments de crime et de mort. in le moment de voter arriva. Mes entendirent des accents inouïs qui ient l'affreuse monotonie d'un mur- 'effroi; elles entendirent des discours te, expressions sacriléges qui planaient rreur sur tous, blasphèmes confus glaçaient d'épouvante. J'étais résolu, ais résolu de m'absoudre moi-même ıonçant l'absolution de l'innocent. Je is d'avance à compter les voix, à les , à interroger jusqu'au trouble des ıces. Ce sentiment sympathique et con-

tagieux qui vient se saisir d'une multitude s semblée, qui se réfléchit de tous sur chacu restait impénétrable pour moi, et je ne pr vais rien prévoir. J'espérais cependant qu soit justice de la part des uns, soit pitié de part des autres, le grand parricide ne s'ach verait pas.

« Déja plusieurs votes avaient été émis, et votes divers me faisaient passer par toutes incertitudes les plus cruelles, par toutes alternatives de l'abattement et de la douleu Je les notais avec angoisse dans ma mémoi Celui dont un sort cruel appela le nom i médiatement avant le mien prononça d'u voix assurée l'arrêt de mort. Des murmu d'une exécrable approbation l'accompag rent lorsqu'il descendit de la tribune; c murmures de menace me suivirent lorsque me présentai pour y monter. J'y arrive frémissant. Je sentis comme mille poigna à-la-fois tous les yeux, qui furent sponta ment fixés sur les miens: cette multitude regards inquiets et inexorables ainsi conc trés exercèrent aussitôt sur mon ame une pu sance surnaturelle de trouble et de fascinat que je ne puis expliquer. Autour de moi n

ncourageait, et tout au contraire m'é-
ıtait. Aucun cœur ne semblait vouloir
ondre. Je me trouvais seul comme un
: suspendu sur le penchant d'un abyme,
é de tout secours. Livré à l'abandon le
solu, je ne sais quel attrait du crime, je
quel goût du remords et du désespoir
isir avec des bras de fer une pauvre
e délaissée. Eh Dieu! je crois qu'en ce
ıt funeste une parole inconnue, une
qui n'était pas la mienne, vint se placer
; lèvres iniques. Arraché de ma propre
nce, perdu dans la confusion de mes
de mes sentiments, j'étais un être sans
é. Ma bouche, devenue le plus vil in-
ıt, avait à mon insu prononcé l'arrêt
t. Que ne m'est-il permis d'en douter!
l'ai entendu aussi distinctement que
de celui qui m'avait précédé; je l'ai en-
omme une voix étrangère qui mentait
ensée, qui immolait ce que j'avais de
er en moi. D'ailleurs n'ai-je pas vu,
tout le désordre de mes sens, cette joie
:t convulsive, ce mépris insultant, qui
ifestèrent sitôt qu'on eut acquis une
: laquelle on ne comptait point?

« Dès que je fus descendu de la trib
faisant horreur à moi-même, je voul
monter pour me rétracter, pour ab
crime de mes lèvres; le souverain Juge
des peuples et des rois, qui lisait d
cœurs, sait seul si j'aurais eu le cour
complir cette généreuse résolution;
fus écarté de la fatale tribune par plu
mes collègues frappés comme moi d
thème céleste. Du moins quelques un
affermis dans leurs fanatiques opinio
venaient avec une horrible impatie
une goutte de sang sur le crêpe dou
trie était couverte. Quelques autres d
échapper à la guerre civile en ach
réduire en poudre le trône antique d
Sans haine réelle contre Louis XVI
nécessaire à leurs yeux que la mort
qui fut roi vînt rendre à jamais impo
retour des institutions anciennes. C'éta
l'homme que la monarchie et la royau
immolaient. Ils regardaient le lien
et du crime comme le plus fort de to
sieurs même, semblables au second
frappaient en gémissant cette victim
mée. D'autres, pareils aux prêtres de

divinités païennes, se hâtaient d'accumuler tous les malheurs sur une seule tête, d'accabler d'imprécations un seul homme, pour lui faire porter toutes les calamités des peuples. Dans leur étrange superstition, ils pensaient n'avoir jamais assez tôt immolé un infortuné rejeté par la tempête entre leurs mains barbares. D'autres ne prétendaient qu'à ensevelir tous leurs forfaits précédents sous l'éclat de ce dernier forfait, à tuer le remords à force d'attentats. D'autres peut-être ne voulaient que se débarrasser du spectacle déchirant d'une si grande infortune, ôter du milieu d'eux le sinistre emblème des adversités, l'image importune des plus grands revers. Sans doute encore il y en avait qui, lassés de la constance d'une si haute vertu, eussent desiré de l'anéantir. D'autres enfin, affreux courtisans de la multitude, et sous le poids d'une invincible terreur, convaincus d'ailleurs que l'innocent devait périr, exagéraient l'expression de la férocité, pour écarter de leur poitrine le fer sanglant dont ils se croyaient seuls et sans cesse menacés; ils pensaient ne pouvoir trop chèrement acheter une vie abjecte et misérable. Qui tenterait, monsieur, d'expliquer tout ce qui se

passe dans le cœur des hommes lorsqu'ils sont la proie de si vives, de si tumultueuses, de si rapides agitations? Et moi, aurais-je pu, pourrais-je encore expliquer moi-même ce qui se passait dans le mien? Que sais-je si, lié comme j'étais par cette odieuse confraternité du parricide; que sais-je si, dans le cruel abandon où je me trouvais..... Ah! faut-il qu'après tant d'années il me reste un tel doute?..... Non, non, je sais seulement que j'écoutais avec une farouche anxiété; je sais que les différents votes me frappaient d'une égale horreur, parcequ'à chacun je faisais un retour sur le mien; et tous, quels qu'ils fussent, renouvelaient mon supplice. Quel droit avais-je pour desirer le salut du juste, pour exiger des autres un courage que je n'avais pas eu, pour oser même accuser ou leur fanatisme ou leur égarement? Et même les formes atroces du langage, dont quelques uns ne se servaient que pour se faire pardonner ou leur clémence, ou leur pitié, ou leur justice si tardive, n'étaient-elles pas une preuve certaine que la victime, toute couverte déja des bandelettes du sacrifice, n'échapperait pas à sa funeste destinée? La plupart de ceux qui voulaient sauver cet

me qui fut roi, n'insultaient-ils pas à
ir la majesté tombée? Pour le soustraire
mort ne le couvraient-ils pas de mille
ıges? Ainsi le divin Représentant de la
re humaine, après avoir été soumis aux
infames traitements, parut devant le
ıle avec une couronne d'épines et un
ıre de roseau dans la main. Faible et lâ-
comme ceux de mes collègues qui ne vo-
ıt pas la mort, mais des peines ignobles,
oconsul romain ne put sauver le Juste en
uvrant du manteau de la douleur et de la
ion. Et moi, insensé! tous ces outrages
uits dont on abreuvait mon roi, et qui lui
ıient la vie, me faisaient une sorte de bon-
stupide. Bientôt toutes mes alternatives
rainte et d'espérance cessèrent. J'eus trop
omplices. Le père du peuple fut con-
né; il le fut à une majorité douteuse. Une
r froide vint alors inonder mon visage.
risson de la terreur parcourait tous mes
bres. Mais, dois-je oser vous le dire? je
s d'abord comme un immense soulage-
t; je pus respirer sous le fardeau de l'i-
ninie. Serait-il donc vrai que l'extrême
ıeur fût préférable à l'attente du mal-

heur? serait-il donc vrai aussi que l'on trouve quelque repos au fond de l'abyme? Du moins je pouvais sans trop de confusion tourner les yeux autour de moi ; j'avais des compagnons de rage et de désespoir; je n'étais pas seul sur l'étang de feu.

« Cependant la profonde abjection où j'étais tombé n'avait pas achevé de me pervertir. Une espérance me retenait encore, espérance vague et incertaine, mais qui, nourrie dans mon sein, acquit peu à peu une grande force. Je disais en moi-même : Non, il n'est pas possible qu'un tel crime soit consommé à la face du ciel, en présence d'un grand peuple, d'un peuple qui a toujours marché si noblement dans les voies de l'honneur et de la civilisation ! Insensé mille fois! comme si, arrachée des mains des bourreaux, la victime dévouée n'eût pas rencontré ou les piques de septembre ou les poignards des juges assassins! D'ailleurs, et je l'ai bien compris depuis, l'arrêt qui venait d'être prononcé n'était-il pas le parricide lui-même? Le sceptre des rois ne venait-il pas d'être ignominieusement brisé? La vie ou la mort de cet homme qui n'était plus qu'un homme de bien, puisque sa couronne

avait été traînée dans la fange et le sang, la vie de cet homme précipité du trône... Ah! vous frémissez, monsieur, et des paroles si nouvelles pour vous alarment votre conscience irréprochable; j'achèverai néanmoins, dussiez-vous me retirer toute votre pitié, dussiez-vous m'accabler de tout votre mépris... la vie ou la mort de cet homme n'étaient-elles pas devenues, en quelque façon, des choses indifférentes, et comme de simples accidents?

« De telles pensées sans doute ne peuvent se présenter à l'esprit que de celui qui a trempé ses mains dans le sang, et encore lorsqu'il est séparé par de longues années du jour où il a commis un si grand attentat, lorsque l'ame tout entière a été, pendant ces longues années, employée à pénétrer les mystères profonds des événements. Ombre auguste que je continue d'outrager, si toutefois il est possible de vous outrager; ombre auguste, vous le savez sans doute, ce n'est point pour affaiblir le sentiment de mon crime, ce n'est point pour être moins à l'étroit dans les liens du remords, que j'ose ainsi me livrer à d'inconcevables méditations.

« Pardon, monsieur, je reviens à mon triste

mes heureux, dont j'enviais si bien
vous qui illustriez à jamais votre vi
si beau dévouement, pendant que m
être condamné à traîner la mienne d
probre, que j'eusse voulu, au prix d
bles dangers, de dangers mille fois pl
encore, être comme vous à la barr
semblée, et, comme vous, parler
d'un roi réservé au supplice, au n
roi qui n'avait plus à répandre que
heurs pour graces! Hommes dignes
nos respects, qu'avez-vous à dire a
reaux de Louis XVI? Qu'y a-t-il de
entre vous et eux? Ah! vos discou
simples et modestes comme il convi
qu'on remplit une mission du juste

pied du trône éternel de celui qui juge les ices : toutes paroles qui eussent été vaines riviales dans de pareils moments ! Les sciences savaient plus de choses qu'on ne vait leur en révéler.

Quelques jours auparavant, Louis XVI t interdit à ses défenseurs la faculté d'em- yer les ressources de l'éloquence; moyens sortaient naturellement d'une telle cause, eût été en effet une cause, s'il se fût agi du mphe ordinaire de l'innocence et de la ice momentanément voilées de quelques ges. Il leur avait fait supprimer la péro- on de sa défense, parcequ'elle était trop hétique et trop touchante. Il n'eût pas lu descendre à attendrir les juges que le ne lui avait donnés. Lors donc que les dé- enrs de Louis XVI se présentent pour la nière fois, ils contiennent encore leur ame s les limites d'une simple discussion : tou- s fidèles aux instructions de leur auguste nt, ils se bornent à remarquer la faible orité qui a suffi pour le condamner, et certitude même de quelques uns des votes; se bornent à remarquer de plus que les nes admises pour les jugements criminels

exigent un plus grand nombre de voix cont
un accusé; et ils concluent de toutes ces
marques la convenance plutôt que la just
de l'appel au peuple. Quelques lignes écri
par Louis XVI lui-même contiennent cette
mande exprimée avec les termes du barre
comme aurait fait un simple particulier d
vant des juges communs à tous, pour en
peler légalement à un tribunal supérieur.
acte est terminé par l'expression noble et
de sa persévérante confiance dans les ten
nes affections d'un peuple que le malheur
monarque a aimé jusqu'à la fin. Mais cet
ne contient ni plainte, ni regret, ni pen
de ce qui fut, ni retour vers le passé, ni
cours à l'avenir. Cet acte enfin ne semb
avoir été écrit par lui que dans un sentim
tout-à-fait désintéressé de ses propres infé
tunes, seulement pour décharger la nati
d'une si redoutable solidarité, et la faire
ser tout entière sur l'assemblée coupable. I
core eût-il voulu, en la couvrant elle-mê
de sa céleste mansuétude, la soustraire au
à l'anathème vengeur. M. de Malesherb
vieillard vénérable qui ne tardera pas de
vre au supplice son ancien maître, ah! dis

mieux, son modèle et son ami, M. de Malesherbes prononça quelques mots entrecoupés par sa profonde émotion. Ces mots sans suite n'avaient d'autre sens que celui qu'ils recevaient de la solennité du moment et des cheveux blancs du noble vieillard. Mais quel moyen de toucher des hommes qui avaient pu voir d'un œil sec la décadence de ce qu'il y a de plus grand sur la terre! Qui le croirait! la demande de Louis XVI et de ses défenseurs ne fut pas même l'objet d'une délibération: elle fut écartée avec indifférence par l'ordre du jour.

« Le 21 janvier luit tristement sur la France consternée. Il faisait un froid très pénétrant; le soleil était enveloppé d'épais brouillards. Quelle nuit longue et affreuse je venais de passer, et que de nuits non moins longues et non moins affreuses celle-là m'annonçait! Si le sommeil, un sommeil de plomb, s'approchait un instant de ma paupière, aussitôt une voix terrible me réveillait pour me raconter mon crime, pour me dire les suites de mon crime. Une implacable Furie était debout devant moi, et me promettait de ne plus me quitter. Quelquefois je voyais le juste élevé

déja au sommet de la gloire laisser tomber sur moi des regards sereins et compatissants. Quelquefois encore il me semblait que Dieu allait briser, à cause de moi, l'ouvrage de la création, et je ne sentais qu'avec une terreur intime que j'avais une ame immortelle. J'étais sorti de ma demeure avant le jour, et je vis les apprêts qui se faisaient pour le sacrifice.

« Une multitude d'hommes armés, pris au hasard, mêlés de manière à ce qu'ils fussent tous étrangers les uns aux autres, seulement distingués entre eux par des marques de craie blanche sur leurs habits, selon les différentes sections auxquelles ils appartenaient, dirigés par des chefs dévoués à la cause impie, comme un vil bétail que le boucher conduit à la mort; cette multitude formait une haie de soldats d'emprunt, disposée sur la longue route que devait parcourir le descendant de soixante-cinq rois, pour aller de sa prison à l'échafaud. Tous les habitants de cette grande cité étaient restés dans leurs maisons exactement fermées comme autant de prisons, car tel fut l'ordre auquel il fallut obéir. Nul n'avait la faculté d'aller et de venir dans les rues, si ce n'est ceux à qui un poste ou un emploi avait été assigné.

le était changée en une solitude im-
, affreusement animée par le funeste et
:ux appareil du supplice. Et moi, je ne
s errer dans cette solitude que par l'o-
›rivilége du parricide.

voulus m'approcher du Temple et voir
rs funèbres où Louis XVI était enfermé
plus déplorable des familles. On vous
a scène déchirante des adieux; je n'ai
ı vous la retracer, et je n'en serais pas
Jamais je n'ai pénétré dans ce sanc-
de tous les malheurs et de toutes les
je voulus suivre la victime auguste; je
lai à cette troupe morne et étonnée,
remuait par une consigne inconnue, et
ait des armes à condition de ne s'en
ue contre elle-même. Peut-être, hélas!
:it nombre d'hommes de courage et
s eussent suffi pour délivrer le juste;
ne sais quelle puissance invincible en-
it toutes les ames généreuses, car ce
as le sentiment du danger qui peut
rapper d'immobilité un grand peuple.

français, sans doute tu avais trop à
pour que le sang innocent ne fût pas
pour toi et en ton nom! Et lui, cet

homme qui fut ton roi, qu'avait
Ah! il avait mérité de ne plus habit
désormais livrée à toutes les malé
lestes. Dieu voulait l'ôter du mili
avant d'achever de vider la coupe
Dieu enfin voulait le faire sortir
comme jadis les envoyés de Dieu
un autre juste d'une ville coupab
périr dans un abyme de feu.

« Cette multitude armée, march
dre autour et à la suite du char
paisiblement celui qui attendait l
du martyr, cette multitude, impas
parence, gémissait avec amertun
des larmes couler sur la plupart
mais ces larmes étaient aussitôt es
effroi. Il y avait dans tout cet apps
tout cet ensemble, comme dans
prits et au fond de tous les cœur
de l'anathème et d'une immense
n'était point une victime vulgair
être immolée; la royauté appar
jours: elle se manifestait jusque d
que l'on mettait à l'effacer. On pro
les armes l'assassinat de celui qu
temps où il était revêtu de la puissa

le protéger au prix du sang son pouvoir, sa liberté, sa vie. Malgré leur audace, malgré leur feinte assurance, les hommes de la révolte s'effrayaient du coup dont le retentissement ébranlait le monde. Ils ne pouvaient être rassurés par le déploiement de toute cette force militaire. Avec ces cent mille soldats d'un jour, ils auraient porté la désolation dans tout un empire, et ces cent mille soldats suffisent à peine pour leur faire croire à l'impunité, et à la consommation du sacrifice. Il fut facile alors de reconnaître que le prestige de la puissance avait survécu à la puissance abattue; l'innocence si indignement outragée poussait un cri sourd qui était entendu de tous. Le fanatisme se taisait. Une invincible pitié, une invincible horreur, qu'ils ne pouvaient étouffer, commençaient les tourments d'un grand nombre, leur prédisaient une éclatante punition. Ainsi ceux mêmes qui devaient triompher d'une si funeste victoire ne triomphaient point, et l'épouvante gisait dans toutes les ames.

« Cependant tout était calme, immobile, enchaîné. Nul n'osa sortir de cette profonde stupeur pour prononcer ou le mot de grâce ou le

mot de salut. Plusieurs pensaient en e
mes qu'inutilement on chercherait à sa
prince dont on déplorait le sort; et cet
sée vague d'une destinée inexorable m
l'aise toutes les lâchetés. N'était-il p
vraisemblable en effet que toutes les
tions avaient été prises; que des assas
tentifs aux moindres mouvements d
ignobles et impassibles instruments d
sions furieuses, fussent placés près d
funèbre pour immoler à l'instant mêm
dont la mort avait été si solennellemen
pour l'immoler au moindre signe; p
que les canons qui roulaient autour c
auraient jeté le désordre, la confusion
horribles trépas au sein de la multitu
crime puise à pleines mains dans les
inépuisables du crime; ses ressources s
finies, parceque rien ne borne ses exé
conceptions, et il met, pour parveni
fins, une énergie que n'eut jamais la
D'ailleurs tous ceux qui assistaient
cruelle agonie de la société elle-même
y assistaient avec un cœur déchiré,
isolés, sans communication entre eux
un état de défiance et de consternati

ôte toute force morale. Pendant que l'on recueille ses esprits, le temps, qui ne s'arrête point, amène une suite d'instants, d'instants inévitables, jusqu'à ce qu'enfin le dernier de ces instants inévitables, l'instant fatal soit arrivé.

« Toutes ces réflexions, je ne les faisais point alors. Les émotions étaient trop terribles, trop concentrées, pour laisser la liberté de penser ou de se rendre compte de ses propres pensées. Eh! pardonnez-moi, monsieur, si j'interromps ainsi mes récits pour vous faire part de mille idées confuses qui se mêlent dans mon esprit éperdu. Hélas! depuis si longtemps, une seule chose m'occupe, un seul sentiment m'absorbe; je suis, pour ainsi dire, sans passé et sans avenir, tant cette chose seule, tant ce sentiment unique, sont toujours présents devant moi: depuis si long-temps aussi je n'ai parlé à personne de mes troubles et de mes angoisses! Il n'est donc pas étonnant que mes discours soient sans suite.

« Vous savez, monsieur, quel lieu fut choisi pour l'immolation du père de la patrie; et ici il faut encore admirer la profondeur de l'instinct maudit qui avait déterminé un pareil

choix. Ils se trompèrent néanmoins dans leur calcul barbare : l'objet d'une vengeance si cruelle et si peu méritée était plongé dans de trop hautes pensées pour qu'il pût être accessible à ces vains regrets d'une grandeur qui n'était plus. L'homme qui allait payer de sa vie une vie consacrée au bien avait secoué de son vêtement mortel cette poussière dont il fut couvert par l'écroulement du trône du grand roi. Ce fut donc devant son propre palais, devant le palais de ses aïeux, que fut dressé l'échafaud. Hélas! ce palais, que près d'un siècle avait désaccoutumé de toutes les magnificences humaines, n'avait jamais été habité par le monarque infortuné que pour être changé d'abord en une fastueuse prison, ensuite en une prison plus étroite, d'où il fallut encore sortir pour aller, dans la tour du Temple, attendre le jugement et la mort. La place de Louis XV, cette place immense, destinée jusqu'alors aux fêtes publiques, devait être témoin du parricide, devait être arrosée du sang innocent. Ah! ce furent bien des fêtes que ces fêtes de l'hyménée royal dont ce lieu rappelait la mémoire, et qui furent troublées par de funestes catastrophes. Sinis-

tre présage d'une si déplorable fin! Les événements les moins prévus contiennent-ils donc les pressentiments de l'avenir? Y aurait-il une destinée menaçante enfermée d'avance dans les promesses mêmes d'une longue félicité? Ah! les voilà qui vont se réaliser ces prédictions de sang, de deuil, de larmes, sorties du sein de l'allégresse publique. D'un côté ces jardins superbes, d'un autre côté ces longues avenues croisées de beaux arbres, où une population jadis paisible et pleine d'amour pour son roi, se plaisait, dans les jours heureux, à chercher d'innocentes distractions: tout était au loin désert. Ainsi toutes ces pompes de tant de siècles, ce palais où se sont succédé tant de générations illustres, tout cet ensemble si majestueux et si imposant n'allait servir que de cadre funèbre au plus funèbre des tableaux. La victime ne devait quitter la terre qu'après avoir laissé tomber un dernier regard sur ces splendeurs passées, qu'après avoir, sans doute involontairement, laissé égarer son esprit attristé dans mille souvenirs de gloire et d'adoration. Ah! si toutes ces grandeurs éclipsées se représentèrent à Louis XVI, ce ne fut qu'une image tout-à-fait fugitive; le

bien qu'il avait fait, le bien qu'il avait voulu faire, les graces qu'il avait répandues, durent aussi consoler son ame. Mais, je l'ai déja déja dit, les assassins si soigneux d'ajouter à l'horreur du supplice s'étaient trompés, et Louis XVI n'habitait plus dans les jours écoulés; il devançait les jours éternels. Il avait pardonné sur la terre, il méditait les pardons du ciel. Peut-être l'angoisse des adieux à sa malheureuse famille, cette angoisse elle-même s'était-elle déja écoulée dans les solennelles méditations d'un avenir qui sera bientôt un présent sans trouble et sans fin. D'ailleurs ce palais des rois n'avait-il pas été, avant le séjour du Temple, la royale prison du monarque? Dans ce palais des rois, dont la révolte effrénée avait fermé toutes les issues, n'avait-il pas eu le temps de préparer sa grande ame à la douloureuse délivrance?

« Cependant je suivais toujours, me détestant toujours de plus en plus. Je ne pouvais espérer de secours dans les hommes ni dans les choses qui paraissent soumises à l'incertaine volonté des hommes, et je levais les yeux au ciel avec une foi d'émotion qui me faisait un vrai soulagement. Je croyais sentir en moi

ıe les nuées devaient s'ouvrir, et qu'un en-
›yé de Dieu arriverait pour soustraire le
ste à la mort de l'échafaud, pour épargner
mon infortunée patrie le plus grand des at-
ıtats et les châtiments qui en sont la suite,
ur m'affranchir, moi misérable ver de terre,
ıi ne mérite que d'être foulé aux pieds, pour
'affranchir d'un remords qui était trop
ranger à ma nature, et que je ne pouvais
pporter. Il me semblait enfin que le juste
ıt pu mieux périr si j'eusse moins souffert
: mon crime. Mais il ne descendit du ciel
ı'un ange invisible qui apportait la cou-
ınne des saints, qui venait soulever l'ame de
on roi de dessous le fardeau des misères hu-
ıaines.

« Comment expliquer toutes les contradic-
ons du cœur de l'homme? Je vous ai confessé,
ıonsieur, mes faiblesses et mon abjection.
e n'avais pu trouver en moi, comme je vous
ai dit, assez de force pour être pur du sang
ınocent, et j'en trouvai assez pour le voir
ſpandre. N'eût-on pas dit que je voulais m'as-
ırer que ma victime ne m'échapperait pas?
'eût-on pas dit que je voulais rassasier mes
uels regards du supplice de celui que je ve-

nais de condamner? N'eût on pas di
tais là pour crier : « Tombe sur moi
miens le sang du juste! » Oui, qu
gradé que je fusse à mes propres yeu
assister au plus beau spectacle qu'il s
à l'homme de voir, et que des philos
ciens jugèrent digne de la Divinité
me. Mais ici ce n'était point un hom
que ses hautes vertus garantissaient
grande des ignominies, celle de mo
mort des scélérats. Ah! c'était le p
patrie qui venait, avec une résigna
gieuse, déposer sur un échafaud les
lambeaux de sa triste couronne; q
prier, à son heure suprême, le Maît
rain des peuples et des rois, le R
éternel des destinées sociales, d'agr
crifice de sa vie en expiation du pa
des égarements du peuple qui lui fi
c'était la royauté elle-même, qui, rest
sans tache, se glorifiait de son inév
surrection, puisque nul crime, nul
pouvait lui être attribué. La sublir
tel spectacle semblait en voiler toute
pour moi-même, pitoyable complic
sassinat.

is donc avec une sorte de calme inté-
était sans doute le calme de la victime
qui se réfléchissait sur moi, son igno-
reau), je vis bien distinctement, car
is alors ni larme dans les yeux, ni
dans l'ame, je vis le prince magna-
rsqu'il monta sur l'échafaud. Je le vis
ier vers son peuple pour lui adresser
les de pardon, qui reposaient au fond
œur paternel, et qu'il avait déja con-
dans son testament de mort, monu-
iblime de la plus sublime clémence,
lle embrassait à-la-fois le passé et l'a-
avait les mains liées derrière le dos,
e le plus obscur et le plus vil des scé-
ar aucun genre d'humiliation ne lui
gné; mais il était encore roi pour par-
et il n'était plus qu'un homme pour
avec douceur tous les outrages, pour
avant de mourir, qu'il était innocent
ae roi et comme homme. Un satellite
ombrageuse tyrannie, à qui tout pou-
it donné pour éprouver les bons, or-
ussitôt un roulement de tambours, et
le Louis se perd dans ce bruit sacrilége.
inc ils firent tout ce qu'ils purent pour

éloigner d'eux le pardon, pour rester à jam
sous le poids de l'anathème.

« Un prêtre du Dieu vivant, décidé à
tager le martyre, avait accompagné Louis
jusqu'au pied de l'échafaud. Avant de se
parer de la victime résignée depuis si lo
temps, il voulut lui adresser ses dernie
exhortations; mais qu'avait-il à lui rec
mander? Tous les trésors de la miséricord
de la religion n'étaient-ils pas renfermés d
cette ame sublime qui allait être dégagée
son enveloppe terrestre? Le ministre du D
vivant ne sut que prononcer les paroles
l'apothéose, paroles saintes que son Dieu
ça sur ses lèvres inspirées, et que le génie
l'histoire a gravées avec un burin d'or sur
marbres immortels. Puis il bénit le fils de sa
Louis, le fils du roi mort sur la cendre p
mi les ruines de Carthage; et, se glissant d
rière la foule consternée, il se perdit d
la solitude.

« Immobile, les yeux fixes, j'avais vu l
des bourreaux couper les cheveux de l'augu
victime; mais je ne vis point la tête de m
roi tomber sous le fer du supplice. Un b
deau de lumière s'étendit en ce moment

eux éblouis, et changea l'instant du
ce en une apparition céleste. Je n'entendis
que dit le bourreau en présentant la tête
ple, ni le sinistre cri de triomphe, qui,
on assuré, s'éleva tout seul du sein d'un
et religieux silence.

me perdis aussi derrière la foule; mais,
fférent du saint prêtre, ce fut pour trai-
rès moi tous les fardeaux de ma con-
e; car, rendu à moi-même, ce qu'il y
de si terriblement irrévocable dans la
neste de ma lâcheté se présenta devant
mme une image certaine de l'irrémissi-
le mon crime. Dès-lors ne pouvant m'ab-
moi-même, j'abjurai mon nom.

quittai Paris, après avoir réglé quel-
ffaires, afin de ne laisser aucune trace
moi. Je ne voulus pas même revoir mes
s navrés de douleur, ni mes amis, qui
ute auraient renié le Régicide. Hélas!
le vil rebut des humains, j'étais seul
erre; je me rappelai avec amertume que
souvent desiré fixer mon sort dans une
et paisible union. Différentes circon-
s de ma vie avaient de jour en jour re-
e moment fortuné; mais l'espérance de

au milieu de mes plus cruelles ango
ment aurais-je entraîné une pauvre
femme dans cet abyme de douleu
minie où je m'étais précipité ? Comn
je condamné de malheureux enfant
un tel héritage d'opprobre et de m
Ne pensais-je pas quelquefois, dans
ment, que ma réprobation avait été
avant l'heure de ma naissance, et q
lui-même d'une destinée implac
vénérable père avait peut-être comn
crime secret qui lui faisait mériter u
cide, quelque crime inconnu don
à mon tour porter la peine ? Oh !
à votre malheureux fils d'aussi fu
sées ! N'était-ce pas assez d'avoir so
que vous m'aviez donnée. Ô mon

rrai quelque temps sans savoir où j'irais
mes honteuses douleurs, enfouir le
le mes jours coupables. Enfin j'arrivai
e lieu solitaire; j'y étais tout-à-fait étran-
t j'ai pu m'y laisser ignorer. Seulement
écution, ainsi que je vous l'ai déja dit,
lquefois éveillée par mon nouveau nom;
'enfuyais pour éviter de laisser soulever
le de deuil et de châtiment qui faisait
na consolation. Mes absences ne furent
ni longues ni fréquentes; je retombais
t dans l'oubli que je desirais.
oique si bien séparé du monde et de
e qui se passait sur la terre, je ne pou-
mpêcher la renommée d'apporter de
en temps jusqu'à moi le bruit confus
t d'événements qui se succédaient avec
froyable rapidité. Ces grands théori-
ces sophistes législateurs, ces fabrica-
l'essais cruels de gouvernement, dont
ais de me séparer, que j'avais laissés sur
du crime et de l'anarchie, ne devaient
rder, pour la plupart, d'être immolés
ieu de la risée féroce de cette multitude
-mêmes avaient soulevée. Et souvent,
d de ma retraite, j'ai pleuré sur eux.

Hélas! plusieurs n'étaient point détrompés. Ils croyaient encore qu'il aurait pu en être autrement; ils ne s'accusaient donc point; ils mouraient avec un stoïcisme farouche. Moi qui avais partagé leurs erreurs sans partager le courage et le fanatisme qui font que l'on admire en condamnant; moi, que toute la philosophie du siècle avait ébloui plutôt que convaincu, je m'instruisais de plus en plus à me mépriser. Lorsque, parmi ceux qui, comme moi, s'étaient faits juges de Louis XVI, et qui étaient successivement désarmés de la faux terrible de la révolution pour en être dévorés à leur tour, je venais à découvrir tout-à-coup des prodiges de scélératesse que toute la force des circonstances, que tout l'emportement des passions, ne pouvaient expliquer, alors je m'écriais: « A quels monstres, grand Dieu! aviez-vous livré l'innocent! A quels monstres ai-je associé ma mémoire dans les siècles à venir! » Alors je n'étais point même un affreux Séide d'une religion nouvelle, d'une religion barbare; je n'étais plus à mes yeux que l'infame et stupide complice d'une bande d'assassins. Quelquefois aussi je contemplais ce qu'il y avait de si odieusement

e dans ces étranges simulacres de gou-
ient, et je me disais encore avec une
ère amertume : « Voilà donc l'héritage
ous ont laissé toutes les élégances du
e Louis XIV ! voilà donc l'héritage que
nt laissé toutes les mollesses et toutes
ires littéraires du siècle suivant ! voilà
e qu'est devenu le peuple le plus poli et
éclairé de l'univers ! »

ais toutes ces funestes méditations ne
ent point à mon supplice. Il fallait
n autre aliment à mes remords ! Je sen-
mme un besoin infini d'augmenter mes
ses, d'ajouter à mes tourments. Une
ence vengeresse ne m'a point épargné
uelles alternatives. J'ai su tout ce qu'il
de calamités horribles sur la famille du
que infortuné. J'ai su que la compagne
grandeurs et de ses adversités, la noble
s Césars, avait fini par périr aussi sur
aud. J'ai su que les modestes vertus de
ie Élisabeth, cette princesse admirable,
uée, qui fut un ange avant d'habiter
les anges, n'avaient pu désarmer les
aux. J'ai su que l'enfant auguste, hé-
du trône sanglant de son père, après

avoir végété douloureusement sur la paille humide des cachots, avait succombé sous le poids des plus indignes traitements. J'ai su que la fille de Louis XVI, survivant seule à tant d'illustres funérailles, entourée d'un silence impénétrable comme dans les prisons muettes de Venise, n'avait enfin recouvré la liberté que pour quitter ce sol français abreuvé du sang de tous les siens. Destinée à errer d'exil en exil sur les terres étrangères, que seront pour elle les jours de l'adolescence et de la jeunesse! Elle fut le prix d'un échange; elle ne fut pas même jugée digne d'une rançon. En abandonnant la France, il ne lui était pas permis d'être rassurée sur les cendres sacrées qu'elle laissait parmi nous. Elle partait au sein de l'abolition et de la profanation de tous ses souvenirs.

« Mais que dis-je! j'ai su! Ah! j'ai long-temps ignoré la plus lamentable et la plus cruelle partie de ces royales infortunes. Peut-être même le jour de toutes les révélations n'est pas encore arrivé. J'ai donc long-temps ignoré tous les supplices qui ont précédé le dernier supplice, devenu enfin une délivrance. Oui, je savais cette affreuse solitude des pri-

mais pouvais-je soupçonner tout ce que
ire du crime inventa pour rendre cette
de et ce délaissement plus affreux en-
Pouvais-je imaginer ces hideux haillons
ouvraient une grande reine? C'est la pre-
fois sans doute que la majesté royale et
uté ont reçu de tels outrages. La mort
jusqu'à présent avait eu le privilége de
ainsi les deux plus merveilleuses idoles
eur de l'homme. Enfin j'ai su, et je n'ose
nouveler l'odieuse mémoire, oui, j'ai su
sation étrange qui fut portée contre
-Antoinette, et l'innocent complice que
fames voulurent donner à une si mons-
se accusation. Ah! tous les visages des
du ciel durent se couvrir de rougeur.
la fille des Césars, la veuve du juste,
renant à peine l'inculpation inouïe qui
ait faite, ne put qu'invoquer le témoi-
des mères. Elle en avait bien acquis le
, cette haute créature qui fut une mère
dre, si vigilante, si dévouée; elle qui de
ses grandeurs ne regrettait que de ne
oir être avec ses enfants, pour partager
eux sa profonde douleur, pour manger
eux le pain de la misère, pour raccom-

moder leurs grossiers vêtements comme elle était condamnée à raccommoder les siens, pour remuer enfin la paille de leur chétif grabat. Il ne faut pas s'y tromper, les sentiments les plus simples de la nature ont quelque chose de plus élevé et de plus exquis selon la hiérarchie des rangs. Marie-Antoinette souffrait donc en même temps et comme reine et comme mère.

« En vérité, monsieur, j'aurais dû me trouver moins coupable lorsque j'apprenais de pareils détails; et toutes ces recherches d'une basse perversité auraient dû peut-être atténuer en moi le sentiment de mon crime: mais il n'en était pas ainsi. Il ne s'agit plus de rappeler et les pompes de Versailles, et la vanité de toutes les magnificences humaines, pour les comparer avec de telles décadences, avec de telles adversités. Toute expression humaine devient froide, et Bossuet lui-même ne saurait où prendre des paroles pour les égaler à la douleur.

« Et sur-tout, faut-il encore réveiller en vous ce souvenir affreux? et sur-tout le second régicide, le long meurtre de l'enfant de Louis XVI, recule toutes les bornes connues

e la scélératesse et de la tyrannie. On a vu uelquefois d'ombrageux usurpateurs vouloir érober aux regards les héritiers de droits aniques et vénérables. Des enfants sur lesquels eposaient des espérances que l'on voulait teindre furent condamnés à languir dans obscurité : tantôt ils furent expatriés, ou éleés sous de faux noms, dans une condition rivée; tantôt ils furent exposés dans les bois, la merci des bêtes féroces, moins cruelles ouvent que le cœur des ambitieux : on jeta s uns dans des cloîtres ou des cachots; d'aues ont été livrés à la mort par le fer ou le oison; d'autres enfin ont été indignement utilés, ou ont eu les yeux privés par le feu. yrans et bourreaux de tous les temps qui ous ont précédés, que vous étiez peu savants ans la science des tortures! que vous étiez eu habiles à préparer le breuvage de la douur et de la misère! allez, vous ne connaisez pas toutes les ironies et toutes les dériions que l'enfer peut réserver à la nature umaine la plus élevée!

« L'opprobre de la majesté royale n'avait as satisfait les horribles factieux qui gouveraient la France. Ils voulurent flétrir par un

lurent donc faire pénétrer la profanat
que dans le sanctuaire où réside la p
qui gouverne, la puissance qui reçoi
spirations du ciel. Tout ce qu'il y a
dans l'innocence, tout ce qu'il y a d
dans la pudeur, furent ternis par leu
impie. Le jeune roi les effrayait ég
par la beauté de son ame ingénue, e
beauté de sa [redacted]ante figure. Ils v
essayer de le [redacted] descendre au rang
maux immondes, et de détruire à-la-f
telligence et les organes. L'enfant
portait sur s noble front la dou
preinte de la lus haute humanité e
lection es royales : ils voul
force d'a n et de [redacted],
d'effacer cette [redacted]

services les plus humiliants, en jetant devant lui, comme une vile aumône, sa chétive et grossière nourriture, en plaçant sur ses lèvres virginales une sorte de langage inouï que les êtres les plus corrompus ne se permettent que dans leurs orgies. Le jeune martyr n'eut bientôt plus, dans son bouge infect, d'autre asile que son imperturbable silence où il persista jusqu'à la mort, silence vraiment extraordinaire et sublime! Sans doute il ne voulut plus proférer aucune parole, parceque la sainteté de la parole avait été outragée pour ce pauvre ange du ciel, resté seul au milieu des méchants; et sa mort, dernier acte d'une si douloureuse enfance, fut la triste fin d'une maladie dégradante, fruit horrible de tant d'impies traitements. Vous savez, monsieur, ce que des tyrans, à Rome, imaginèrent, pour concilier le texte de la loi qui interdisait le supplice d'une vierge avec leur atroce besoin de répandre un sang innocent. La sorte de profanation qui fut alors inventée peut seule donner une idée de celle qui fut exercée sur l'enfant malheureux, héritier de tant de rois, héritier du magnanime pardon de son père.

« Néanmoins, siècles futurs, le croirez-vous?

d'avoir voulu assurer par quelques soi
tence et l'éducation des deux orph
Temple, était venu affirmer, au sein
semblée, *qu'il avait été étranger à t*
d'améliorer leur sort, ou de leur donner
tuteurs, et *qu'il n'avait eu en vue que l*
d'un service confié à sa surveillance. I
et la Convention, disait-il, *savent cor*
fait tomber la tête des rois, mais ils
comment on élève leurs enfants. Et c'éta
mois après le 9 thermidor que l'on r
une telle calomnie par de telles exp
et c'était quatre mois après le 9 th
que l'on continuait de mettre en oul
cret rendu la veille du jour où le jus
périr, si toutefois ce décret lui-m
vait pas été déjà une atroce dérision

omis qu'après la mort du roi *l'on prendrait n de sa famille, et qu'on lui ferait un sort venable.* Justice du ciel, vous qui êtes quelefois si patiente à tout souffrir, parceque le ops vous appartient, justice du ciel, que re réveil est quelquefois terrible!

« Après de tels crimes, faut-il donc s'étonr de toutes les calamités qui pesèrent sur a patrie? Après de telles infortunes y a-t-il s infortunes qui puissent exciter la pitié? bien, monsieur, suis-je assez coupable? il faut bien que je m'accuse et de ces fortes inouïs, et de ces calamités que nulles caaités n'ont jamais égalées, et de tant d'intunes diverses qui venaient s'asseoir au n de toutes les familles. Il faut bien que it le sang injustement versé retombe sur t tête, que toutes les infamies s'attachent à on cœur pour le dévorer sans relâche! Il it que je porte aussi la peine du second réide, long et silencieux attentat auquel je i cependant point participé. Je voudrais en n secouer le fardeau de toutes ces épouvanles responsabilités. Il pèse sur moi comme e montagne.

« Qu'ajouterais-je, monsieur, à tout ce que

je viens de vous dire? Vous entretiendrais-je encore de tout ce qui fut fait pour confirmer d'une façon si atrocement solennelle la religion du régicide? Vous parlerais-je de la violation des tombes royales de Saint-Denis, de la fête sacrilège du 21 janvier où l'on exigeait le serment de la haine, fête instituée pour rendre le peuple entier complice du grand attentat que Louis XVI avait voulu ne faire porter que sur ses auteurs? Vous peindrais-je ce peuple français traité par la vengeance du ciel, comme, dans les anciens jours, ces hommes à qui l'on refusait le feu et l'eau; sorte d'excommunication immense dont il n'a pu être purifié que par d'immenses malheurs? Vous peindrais-je ce même peuple en quelque sorte exilé sur le sol dévorant où il souffre mille maux, n'ayant pas besoin d'être porté sur les bords des fleuves de l'étranger pour regretter la patrie absente, et n'ayant d'autre refuge contre tant de fléaux de tous les genres que les camps ou les échafauds? Vous le montrerais-je n'échappant, plus tard, à l'anarchie que pour tomber dans les bras de fer du despotisme?

« Cependant, vous le savez, de nobles pro-

testations s'élevèrent du sein même de ce grand peuple opprimé par un destin inexorable. La guerre civile, étendue de l'intérieur à l'extérieur, le nombre sans mesure des martyrs, prouvaient l'horreur générale; et si tant de forfaits inouïs sollicitaient continuellement la colère de Dieu, le généreux dévouement de tant de victimes innocentes sollicitait continuellement aussi sa clémence. C'est du sein de mille désastres que j'ai souvent entendu retentir des chants de victoire; mais, il faut bien vous l'avouer, j'étais peu sensible à la gloire de nos armes. L'éclat de nos triomphes militaires ne pouvait m'absoudre de mes remords. Enfin le rétablissement du trône de Clovis a fait briller un rayon de joie sur ma triste vie. J'ai pensé que si je n'étais pas affranchi de mon ignominie, du moins la généreuse nation sur qui j'en avais attiré la funeste solidarité était devenue libre. Mais, moi, je suis demeuré sous le poids du courroux céleste. Oui, monsieur, jusqu'à présent j'avais cru la société perdue. Je la voyais arrachée de ses bases, et je n'apercevais aucun appui pour elle. Cette vieille Europe, ébranlée d'un bout à l'autre, devait, à mon avis, exécuter sur

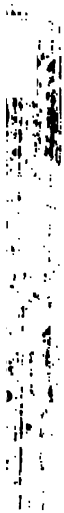

voudrait pas de sitôt briser son ouvr
vais-je espérer que les tribus d'Isra
voir finir les jours de la servitude
tyrannie se débattait en vain dans s
sanglante. Le sceptre de la domi
échappait. La France, la reine des n
vahie de toutes parts, sans être en
cue, tout-à-coup abaisse ses armes,
devant les chefs de la croisade eu
mais devant les fils de saint Louis. U
reuse révolution sans doute impri
fortement sur mon front l'anathèm
pas de peine à me résigner, puisque
moyen de plus d'expier mon crime.

« Maintenant, monsieur, vous s
homme je suis; et je vois à votre a
ment que vous n'êtes pas sans pitié

e pu en trouver une plus âpre et plus sauvage
ncore! que n'ai-je pu voiler le soleil, et faire
u'il restât pour moi comme il était le jour
lu 21 janvier! que ne puis-je défendre à la
une d'éclairer mes pas durant la nuit, ou de
énétrer dans mon odieuse demeure! Je n'ai
as la triste puissance de m'exiler de la nature
ntière. Mon Créateur continue de faire des-
endre jusqu'à moi les dons qu'il voulut ré-
artir entre tous les hommes. Il n'ignore point
ue j'ai profané le mystère sacré de l'existence;
nais je ne l'ignore point non plus. Et, soyez-
n'en témoin, monsieur, n'ai-je pas fait tout ce
ue j'ai pu pour me soustraire à de tels bien-
aits? A moins de répandre moi-même mes
ntrailles sur la terre, et de jeter mon sang
ontre le ciel, que puis-je faire de plus?

« Sous cette paille à demi pourrie qui me
ert de lit est une fosse dans laquelle je veux
tre enterré lorsque Dieu jugera à propos de
n'appeler en sa présence, pour que je reçoive
non jugement définitif; car, dès à présent,
nonsieur, le supplice que j'éprouve est un
vant-coureur de ce jugement redoutable. J'ai
léposé ma dernière volonté dans un écrit que
e ne puis vous montrer. Cette maison doit être

démolie pour couvrir ma fosse de ses débris durant au moins une génération, les hom en voyant ces ruines, diront : « Ce ta pierres fut la maison qu'habita le Régici En attendant ma mort, que je redoute qu'en même temps je desire, je ne veux p avoir d'autre société que ma Bible, pa qu'elle m'enseigne les desseins de Dieu l'homme et sur les empires de la terre.

« Je vais quelquefois la nuit porter pas dans l'enceinte du cimetière ; j'y consi avec envie les tombes des innocentes créat qui y sont ensevelies. Des larmes les arrosèi et les arrosent chaque jour : et la mienne, cure et délaissée, sans doute sera maudit loin. Souvent je m'enfuis de cette enceinte sible, dans la crainte de troubler, par ma sence, le repos de ces ombres qui furen bien-aimées de mon Dieu, qui vécuren moururent sans crime. J'ose quelquefois pendant, m'asseoir sur les marches de croix que vous voyez au milieu du cimet Puis je me mets à genoux devant ce signe sa et je lui demande avec douleur si le Réde teur des hommes est venu aussi pour celu tua son père, pour celui qui versa du po

la coupe de sa mère. Je lui demande si
u du pauvre et de l'affligé est venu pour
ler aussi le Régicide. Je me rappelle alors
rnières paroles qui précédèrent le cri de
nière agonie de l'Homme-Dieu. Ne fu-
lles pas, comme celles de mon roi, des
es de pardon? Eh quoi! toujours de la
icorde; et moi, j'ai été sans miséricorde!
ıe savent ce qu'ils font! » Ah! si telle fut
se du pardon, moi, je suis hors de toute
ınce de pardon. Moi, je savais ce que je
).

uelquefois les fossoyeurs, poussés par
riosité, entrent dans le cimetière pen-
que je suis occupé de ces sinistres pen-
ılors je leur dis : « Par charité, mes amis,
us inquiétez pas de mon corps, quand
ıuvre ame ne l'habitera plus. Vous le lais-
dans le lieu où moi-même je l'aurai lais-
vous démolirez ma maison pour cacher
:pouille sous les débris de ma funeste de-
:, et pour abolir la mémoire du Régicide.
ıbstenez-vous, je vous en conjure, abste-
ous de me maudire; car j'aurai subi le
ıent de Dieu, et vous ne voudrez pas
:r à la rigueur de ce jugement. » Les fos-

promenades solitaires, il m'aborde
et il me demande avec bonté pourq
viens point dans l'église chercher le
tions de la religion. Je lui dis : « M
curé, je ne suis point digne de trou
dans l'assemblée des fidèles; mais i
petit réduit connu de moi seul où je
mettre à genoux durant les offices. Je
que jamais à ce devoir que je me sui
De là j'entends vos chants solennels
au ciel mes prières isolées. Ah! poi
mes prières n'irritent pas encore le ci
de l'apaiser! »

« Sans doute les jours sombres et t
plaisent; il me semble que Dieu me le
car, dans mon funeste délire, je vou
Dieu daignât me manifester sa colèr

mais dans ces moments comme dans tous les autres, je n'entends toujours que le cri de ma conscience; et mon Créateur ne se révèle à sa créature déchue que par la terrible voix des pressentiments. Je reste abymé sur le seuil de cette obscurité redoutable dans laquelle Dieu se retire, mystère de vie pour les justes, mystère de mort pour les pervers.

« Ma santé néanmoins a rarement souffert des tourments de mon ame. C'est un bonheur pour moi de n'être point malade; car je ne voudrais implorer l'assistance de personne, et cependant une sorte de pudeur m'obligerait à vaincre cette répugnance, et à accepter les secours de la charité chrétienne, de cette charité qui ne craint ni la contagion du malheur, ni l'approche du crime; de cette charité qui descend au fond des cachots, qui va dans les bagnes, qui monte sur les échafauds. Si donc je me trouvais sérieusement malade, sans doute je ferais prier les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, établies dans le bourg voisin, de venir soigner le Régicide; sans doute encore j'admettrais dans ma demeure monsieur le curé, le ministre d'un Dieu mort sur la croix. »

Tel fut le récit de l'infortuné. Je cherchais

à le consoler, à le rassurer, à lui inspirer quelque confiance. Il ne m'écoutait point. Il se lève et sort de sa maison en me saluant. J'y restai encore quelques instants après lui, croyant qu'il allait revenir; mais il errait autour de sa demeure, comme s'il m'eût oublié. Alors je sortis, l'ame pénétrée d'une compassion profonde, et je me retirai.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

L'HOMME SANS NOM.

DEUXIÈME PARTIE.

Lorsqu'à mon retour d'Italie je repassai les lpes, je me souvins du Régicide, et je voulus 'informer de ce qu'il était devenu. Plus de ois ans s'étaient écoulés; j'étais impatient de voir ce que tant de circonstances nouvelles aient pu apporter de changements dans me de cet homme. Il n'est plus: son nom : resté inconnu. Voici ce que j'ai appris des niers temps de sa vie.

L'infortuné, après l'entretien que j'avais eu c lui, n'avait été que plus triste et plus enncé dans ses funestes pensées. Sa retraite t devenue plus rigoureuse encore et plus onde. Il fuyait plus que jamais les hom; il se tenait plus que jamais éloigné des nités de l'église. Il était facile de comdre que, sans se l'avouer à lui-même, tour du roi avait armé de pointes plus s le rude cilice de la malédiction et du ds. Ses yeux avaient quelque chose de

hagard; il respirait avec peine. Toutes les plus nobles compassions, toutes les bienveillances les plus attentives se seraient en vain approchées de lui, elles n'auraient pu le soulager. Il était dans cette cruelle situation, lorsque le 20 mars lui apparut comme un sinistre météore, comme une évocation de l'enfer. Cette ame sombre et inquiète fut remuée jusque dans sa vase. Ceux qui ont eu occasion de le voir durant les cent jours m'ont raconté à ce sujet des détails singuliers et douloureux. Toutes les terreurs superstitieuses, qui avaient été si long-temps à s'apaiser parmi les habitants du pays, commencèrent bientôt à se réveiller. Comment croire en effet que le génie du mal n'avait pas soufflé sur tous ceux qui jadis lui furent si dévoués, ou qui s'étaient une fois laissé fasciner par lui? Ce pouvoir gigantesque, inconnu, si parfaitement analogue à la fatalité des anciens, ce pouvoir de la révolution, tout-à-coup se soulevant tout armé, n'allait-il pas retrouver ses agents invisibles, ses vieux serviteurs qui n'avaient pu sommeiller un seul instant, peut-être les anciens bourreaux qui se disposaient à gagner leurs salaires accoutumés? Et lui-même, le

gicide, on l'entendit alors s'écrier : « Homme
21 janvier, qu'y a-t-il que tu ne te réjouis
int? Maintenant cette couronne de saint
uis n'importunera plus ton imagination!
e vient d'être brisée de nouveau, d'être
sée à jamais! Réjouis-toi donc comme Sa-
1 se réjouit lorsque le mal se fait sur la
re! »

« Il m'en souvient, disait-il un jour avec
arement au curé du hameau, oui, il m'en
vient; j'étais jeune encore. Le peuple fran-
s, saisi d'un vertige qui le rendait indomp-
lé, distrait de la guerre par les troubles
érieurs, et des troubles intérieurs par la
erre, marchait avec une force toute-puis-
te et toute machinale dans la voie terrible
, effroyable berger, la révolution le pous-
t devant elle. J'ai vu les souverains de l'Eu-
pe outragés, sans qu'ils pussent trouver la
oindre énergie dans le sentiment de ces ou-
ges; j'ai vu la mort non vengée de mon roi
pirer à la nation frappée de stupeur une
te de dédain pour tout ce qui n'était pas le
uvoir de la révolution, et un grand mé-
is pour les calamités et la mort; j'ai vu en-
ite la révolution tout entière passer dans

les mains d'un seul homme; et cet ho
voilà! Il n'a besoin que de paraître,
lution le proclame à l'instant son i
tant. Il traverse les cités et les ca
avec une pleine autorité, comme mi
destin; il n'a rien à craindre, car c'e
il est entouré d'une sauvegarde qu
connaît. Marat, Robespierre, noms
que l'histoire n'osera prononcer, vou
rester inconnus dans les siècles à
sang de cinq millions d'hommes n'a
autour de vous et à vos pieds; vous
ainsi que moi, que de vils instrume
ritier du comité de salut public co
pour nous tous devant la postérité; i
nos crimes et nos avilissements sou
teau de son inconcevable fortune, d
mense gloire. »

Tels étaient les discours extrava
Régicide; mais l'héritier du comité
public fut vaincu à Waterloo; il fu
par la seconde croisade de l'Europe,
tôt il se crut vaincu, et il le fut en
fut lui qui manqua à son armée. Die
le salut de l'Europe aux dépens de la
humiliation de la France.

L'homme du 21 janvier retomba sur lui-même : il rentra dans ses remords comme le malade, après une fièvre ardente, rentre dans le bon sens et la raison. Les remords étaient redevenus son état naturel, et il n'avait rien fait qui pût les augmenter; il n'avait point proscrit de nouveau le sang de ses rois. Ses paroles inconsidérées n'avaient été que le délire de ses souffrances, la folie de sa profonde misère.

Peu après cette époque désastreuse, deux prêtres d'un rare mérite, d'une grande charité et d'une éloquence pénétrante, vinrent à passer par le bourg voisin du hameau où habitait le Régicide. Ils entendirent parler de lui ; ils desirèrent le voir; ils allèrent le visiter dans sa demeure. Émus, ainsi que je l'avais été, de tous ses bons sentiments, de l'élévation de ses idées, touchés sur-tout de ses mortelles angoisses, ils résolurent de le réconcilier avec lui-même, en cherchant à lui démontrer que la religion défend de jamais désespérer de soi. Ils ne craignirent pas de lui rappeler le seul homme de qui il ait été dit : *Il eût mieux valu pour lui qu'il ne fût pas né.* « Le traître Judas, remarquaient-ils, refusa la réconci-

liation, et n'écouta que le cri du désespoir. Ce n'est point à cause de son crime, et quel crime cependant! ce n'est point à cause de son crime qu'une telle parole a été prononcée sur lui; c'est parcequ'il avait douté de la clémence de son Dieu. Il jeta dans le temple le prix ignoble de sa trahison, et il garda dans son ame l'odieux sentiment de la trahison elle-même. Il croyait à son Créateur la puissance de lancer les mondes dans l'espace, d'animer d'un rayon d'intelligence une vile poussière, et il ne lui crut pas celle de rendre de nouveau bon ce qui fut bon en sortant de ses mains divines. Ainsi il se précipita de plein gré au-devant du redoutable jugement. » Puis ils ajoutaient : « Le respect que vous avez conservé pour la mémoire du roi vous impose le devoir d'acquiescer au pardon, comme jadis ses ordres vous auraient imposé le devoir de mourir pour lui, selon la carrière où vous vous seriez trouvé engagé. Toujours la loi du devoir est inflexible; elle ne se plie ni à nos goûts, ni à nos répugnances. La remise de votre crime vous est assurée, à la seule condition d'accepter ce que nous oserions appeler votre seconde innocence. Votre victime, qu-

otre roi, commande encore du séjour
el pour les choses où le pouvoir lui fut
é pendant sa vie, comme les volontés
père qui n'est plus enchaînent toujours
ıfants. Louis XVI, dans le ciel, n'a pas
d'être le ministre du pardon de Dieu.
qui fut son épouse sur la terre, celle que
vîmes environnée de tant d'éclat, celle
eçut parmi nous toutes les sortes d'hom-
s que peut recevoir une mortelle, celle
qui fut précipitée de si haut dan[illegible]n si
nd abyme d'humiliations et de douleurs,
ne a pardonné aussi : le témoignage de
ardon nous a été conservé par un mira-
: la Providence; lorsqu'il nous a été ré-
ıour la première fois, son ame magna-
, depuis long-temps, intercédait, au
lu trône des miséricordes divines, pour
malheureuse France qu'elle aima tou-
, pour cette patrie de son choix où elle
ıt toutes les grandeurs et toutes les mi-
Cette autre femme, cette vierge des lis;
e malheur n'a pu la rendre plus pure,
ıoble, plus excellente que Dieu ne l'avait

Madame Élisabeth vous conjure par
voix d'accepter votre pardon; elle vous

revêtira elle-même de la robe sans tache; elle peut rendre à vos vêtements souillés plus que la blancheur de la neige. Et cet enfant qui devait régner, et qui n'a pu que souffrir, cette colombe si belle et si douce, qui s'est enfuie vers les régions de l'innocence éternelle, cet ange de toutes les jeunes douleurs, le royal orphelin a rompu, dans le séjour de la paix inaltérable, le silence dont il voulut s'envelopper dans le séjour de toutes les corruptions; et il a rompu ce silence pour être aussi l'intercesseur du pardon. A peine sorti de cette fange d'iniquité que des infames avaient amassée autour de lui, il a paru dans toute sa beauté native; et ses paroles se sont trouvées aussitôt semblables aux paroles qui sont le langage du ciel. Il a pu de suite se mêler aux concerts de l'amour sans fin. Celui-là n'a point pardonné : il a fait plus; il a remercié ses bourreaux qui furent si patients à accumuler sur un enfant toutes les infirmités humaines, à faire respirer à cette ame neuve le poison de leur perversité. En voilà-t-il assez? ajoutaient-ils; que pouvons-nous vous dire pour ébranler votre funeste résolution de vous laisser dévorer par l'amertume de vos

pensées? Et cependant pour quel coupable a-t-il jamais été fait plus de miracles? Le pardon et l'oubli non seulement sont pour vous descendus du ciel, mais ils ont d'augustes interprètes sur la terre. Le frère du roi-martyr semble être monté exprès sur son trône pour vous rassurer. Il étend sur vous sa royale inviolabilité. Et nous, les ministres du Dieu vivant, nous que les persécutions et la dispensation des saints mystères ont instruits dans tous les secrets de la bonté infinie, nous avons survécu à mille calamités, nous avons traversé les monts pour venir à vous dans le temps qui a été fixé. Dieu nous a envoyés vers le pauvre lépreux pour achever de le guérir, pour lui dire qu'il peut maintenant aller sans crainte au milieu de la foule des peuples, qu'il a été racheté comme les autres hommes; que sa chair est redevenue saine et pure; que son ame immortelle peut s'ouvrir dès à présent aux espérances de ceux qui ont bien vécu. »

Les deux prêtres ne voulaient pas priver le Régicide de ses remords; mais ils voulaient qu'il se reposât avec confiance dans de si puissantes médiations et dans les miséricor-

de Delphes ne l'avait-elle pas a
rang des Alcméon et des Oreste?
passe avant la pitié. » « Oui, oui, r
les deux prêtres, la justice pass
pitié; mais nous avons appris q
quelquefois est la justice. Ne save
que Constantin, exclus de l'initi
tous les temples du polythéisme, p
gier enfin dans l'expiation chrét
croix du Christ est plus forte et p
cordieuse que tous les dogmes philo
plus que toutes les traditions reli
pandues dans le monde. Lorsque
broise arrêta Théodose sur le seuil
de Milan, il ne l'arrêta que pour d
grand empereur le temps d'être,
nitence, purifié du massacre de T

ıtelligence bornée, il ne lui est pas donné e s'avancer bien avant dans les voies de intelligence incréée; mais enfin, par ce qu'il a d'extérieur et d'apparent, n'est-il pas per-ıis de présumer que le représentant suprême e la société doit éprouver le sort de la société lle-même? La gloire et les triomphes de la ociété sont la gloire et les triomphes de celui ui la dirige. Ils plient aussi sous le poids les mêmes adversités. Les dynasties et les so-iétés n'ont-elles pas une même existence, une xistence parfaitement identique? Elles sont ıées en même temps, faut-il s'étonner de ce u'elles subissent la même mort? S'il n'en tait pas ainsi, comment, dites-moi, com-nent le juste vous aurait-il été livré? Dieu essemble quelquefois au destin pour la direc-ion des affaires humaines. On pourrait peut-tre affirmer que les lois de la société sont nflexibles, inévitables, fatales; qu'elle ne dé-ie jamais dans sa marche progressive ou dans a décadence; que pour sa conservation, aussi ien que pour les différentes transformations u'elle doit subir par la raison même de ses rogrès, sa liberté est sans analogie avec la iberté morale de l'homme. On pourrait peut-

être affirmer enfin que l'appréciation des actes de la société doit avoir d'autres règles que celles des actions de l'homme, et que ces règles nous sont inconnues; elles reposent dans le secret des conseils éternels. »

« Ah! je le vois, disait le Régicide, je le vois, ce qu'il y a d'irrémissible dans mon crime, vous voulez, pour m'absoudre, le rejeter sur la rigueur des événements, sur la force irrésistible des circonstances. Non, non, je ne veux point d'une pareille amnistie! Celle-là, j'aurais pu l'obtenir sous tous les gouvernements qui ont précédé le retour du roi. Que dis-je? n'aurais-je pas pu me glorifier de mon attentat, et me faire un titre de mon ignominie? Ah! du moins j'ai refusé tout salaire, et je n'ai point reçu le prix du crime. »

« Insensé, répondirent les prêtres, insensé, qui vous a dit que nous voulions vous ôter le mérite du repentir? ce mérite, pour l'homme, surpasse quelquefois celui de l'innocence même. Et d'ailleurs qui vous a fait juge dans votre propre cause? Pourquoi refuseriez-vous le bienfait de la réconciliation; et de quel droit discuteriez-vous les conditions de l'expiation et du pardon? Ce que nous avons en-

pliqué ne peut faire l'innocence de ceux qui se sont rendus les instruments de la mort, ni le crime de celui qui l'a reçue avec courage et résignation. Homme infirme, qui devez rester courbé sous le poids de votre crime expié, c'est aussi du courage et de la résignation que nous exigeons de vous. Jusqu'à présent vous n'avez subi que la moitié de votre peine, le remords; maintenant il faut que vous subissiez l'autre moitié de la peine, celle de l'amnistie au lieu de l'impunité. Écoutez-nous encore, ajoutaient-ils; Dieu a l'éternité pour récompenser ou pour punir les individus; il n'a que le temps pour punir les nations: voilà tout ce qu'il est permis d'entrevoir dans les profondeurs de ce mystère. Ainsi donc, dans cette assemblée dont vous fîtes partie, et qui s'arrogea le droit de juger son roi, les uns ont été d'odieux bourreaux; les autres, de sombres fanatiques; quelques uns furent, à leur insu, des sortes de prêtres et de sacrificateurs pour immoler la victime expiatoire. Du haut de son trône immuable et au-dessus de tous les changements, Dieu peut-être avait condamné le juste pour le salut de la France qu'il aime. Ce Dieu n'avait-il pas voulu que son Fils payât

la dette de l'humanité? Le roi a racheté la France comme Jésus-Christ a racheté le genre humain. »

Il me serait difficile, seulement d'après ce que j'ai ouï raconter, de développer ici la doctrine de la solidarité comme la développèrent les deux prêtres dans leurs entretiens avec le Régicide. Celui-ci, ainsi qu'on a pu le voir déja, y était tout préparé. Quant à moi, je baisse les yeux devant de si vives clartés, et j'adore en silence, sans prétendre expliquer les lois intimes qui régissent le genre humain, ni justifier à notre intelligence finie les raisons de la Providence divine. Les Chérubins eux-mêmes se voilent la face avec leurs ailes immortelles, lorsque Dieu daigne leur montrer sa gloire. Mais ce qui est plus accessible à ma pensée, ce sont d'autres paroles des deux prêtres, et que l'on m'a répétées. Ils disaient avec l'autorité de leur ministère : « La mort est le châtiment du péché. L'heure et le genre de mort sont indifférents. Que l'homme de bien, le juste par excellence, périsse sous le fer des bourreaux ou dans les cruelles agonies de la douleur, peu importe. C'est la destinée de l'ame immortelle, qui seule mérite que l'on s'en

occupe; c'est la destinée de l'ame immortelle, qui seule mérite que le regard du Créateur s'abaisse sur la terre. Si Dieu n'avait créé que des mondes, il ne se complairait point dans son ouvrage. Ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, le roi a dû payer la dette de la France, et la France, à son tour, a dû expier le meurtre juridique de son roi frappé du même coup qui renversa les institutions anciennes. Maintenant que tout est rentré dans l'ordre, maintenant que la France a reçu le bienfait de la réconciliation, maintenant que les jours de la captivité sont finis pour les tribus d'Israël, maintenant, homme faible et lâche, qui avez assassiné votre roi, votre crime est effacé par le Souverain absolu des sociétés humaines. Vous avez accompli par votre long repentir la seule condition qui fût mise à votre pardon. Ce pardon généreux, accordé par la victime, est sanctionné par le ciel. Vous avez supporté le remords, il ne vous reste plus qu'à supporter le retour à l'innocence et à la vertu. Vous avez supporté l'opprobre de l'impunité, sachez supporter la grace du pardon. Cette vie est une vie d'épreuve. Dieu a voulu qu'il y eût plusieurs sortes d'épreuves pour développer

dans l'homme l'intelligence et le sentiment moral. Il a voulu que l'homme devînt, en quelque sorte, l'ouvrage de l'homme lui-même. »

« Dieu! interrompait le Régicide, et lorsque l'homme, infidèle à l'épreuve, au lieu de perfectionner ce que son Créateur lui laisse à perfectionner, ne sait accomplir que le mal! » « Eh bien! répondaient les deux prêtres, ne vous avons-nous pas dit qu'il y avait plusieurs sortes d'épreuves? Il y a donc aussi l'épreuve de l'infamie et du crime! Ah! le malheur tout seul ne suffit pas sans doute pour de certains hommes. Il faut que ceux-là traversent par la malédiction tout entière, avant d'être purifiés. Aux uns il fallait des infortunes non méritées; il était bon que les autres méritassent les leurs. Il fallait aux uns au moins le témoignage de leur conscience; il dut être refusé aux autres: ils ne pouvaient être lavés que par le remords. L'énergie du sentiment moral n'a pu se développer en eux qu'à cette funeste condition. »

Ainsi parlaient les envoyés de Dieu. Ils avaient le droit de tenir un tel langage, car ils étaient empreints des marques de la persécu-

tion. Ils avaient rendu témoignage à leur propre conscience au prix du risque de la vie. Ils avaient expié pour les autres, n'ayant point à expier pour eux-mêmes.

Ils entrèrent dans la maison du Régicide, pour la purifier. Ils voulurent ensuite que cet homme eût un véritable lit, au lieu d'un misérable grabat; qu'il eût plusieurs chaises, une table neuve, et un meuble convenable pour serrer son linge et ses vêtements. Ils exigèrent qu'il fût habillé avec une propreté décente, qu'il entrât dans l'église, qu'il participât avec les fidèles à tous les exercices de la religion. Ils le firent renoncer à son projet d'être enterré sous les ruines de sa maison. Ils ne le quittèrent qu'après l'avoir entièrement réconcilié avec sa conscience.

Dès-lors on vit cet homme ne plus mener une vie aussi isolée. Il se laissa servir par cette femme, dont tout le soin jusque-là s'était borné à lui apporter chaque jour sa nourriture. Il ne fuyait plus les habitants du village. Il entrait dans l'église avec une touchante timidité qui ne le quitta jamais. Il semblait se glisser parmi les fidèles plutôt que se mêler avec eux. Il s'approchait assez souvent de la

table où Jésus-Christ distribue le pain des élus. Lui qui avait coutume d'habiter une haute sphère d'idées et de sentiments était sensible aux simples prônes d'un curé de campagne. La parole de Dieu était toujours pour lui la parole de Dieu.

Dès-lors encore on le voyait prolonger ses promenades dans les environs du hameau, s'élever sur les hauteurs, non plus dans les moments d'orage, mais dans les belles journées : il aimait à jouir du spectacle de la nature, et à adorer son Créateur parmi de beaux sites.

Dès-lors enfin il s'occupa à soigner les alentours de sa demeure; il eut un petit jardin où il fit croître quelques légumes. Il vivait toujours seul, mais comme un anachorète, et non comme un excommunié ou un lépreux. Il souffrait qu'on l'abordât; il causait avec tous; il avait la simplicité d'un enfant. Toutes les superstitions auxquelles il avait donné lieu cessèrent; les bonnes femmes ne passaient plus avec crainte près de lui ni près de sa demeure. Ce n'était plus aux fossoyeurs seulement qu'il adressait la parole.

Toutes les années, le jour de son fatal vote,

il le passait dans une retraite plus rigoureuse. Je m'exprime ainsi, quoiqu'un seul anniversaire ait lui sur le Régicide depuis sa réconciliation; mais dans ce seul anniversaire il fut facile de prévoir ceux qui auraient suivi.

Il mourut avec calme, confiance, résignation. Ses restes furent placés dans le cimetière commun. Le curé accompagna sa dépouille mortelle, à la tête de tous les habitants du hameau. Avant de prononcer les dernières paroles de la religion sur le cercueil, il monta en chaire pour unir dans les souvenirs de ses paroissiens la mémoire de la victime auguste et la mémoire du triste instrument du crime. Tous fondaient en larmes, et ces larmes étaient un triomphe de plus pour la religion et l'humanité.

Une croix de fer marqua la tombe de l'inconnu qui avait racheté un grand crime par un long repentir. Aucun nom ne resta attaché à sa poussière.

Le Régicide qui, pendant si long-temps, n'eut qu'un seul livre, avait voulu en avoir deux autres : l'Imitation et un livre de prières pour les offices de l'église. Il avait placé, à la suite de l'Évangile, le Testament de Louis XVI

et la lettre que la reine écrivit à madame Élisabeth avant sa mort.

Il avait voulu écrire quelques méditations sur des sujets très relevés de politique et de morale. Mais ce ne sont que des notes confuses. Il avait entrepris d'établir que Louis XVI n'était point resté en arrière des idées de son siècle. On voit qu'il se serait plu à représenter ce prince comme un homme très éclairé, et dominé par le sentiment de l'amélioration des destinées humaines. Il avait commencé, d'après ses anciens souvenirs, à retracer le tableau de la mort d'Agis. Sa pensée s'était beaucoup arrêtée aussi sur le procès et la mort de Charles Ier. Sans doute il aurait cherché à montrer la différence des causes qui ont amené des catastrophes semblables. Enfin on trouve qu'il se proposait de composer un mémoire sur l'abolition de la peine de mort. Il voulait déposer ce dernier écrit sur la tombe de la victime auguste, du roi, qu'il regardait comme un martyr de l'humanité.

Tous ces projets du Régicide rendu à l'innocence n'ont pas été exécutés. La vie qui lui fut laissée tant qu'elle fut un tourment lui fut enlevée sitôt qu'elle vint à être de quelque dou-

ceur pour lui. L'Arbitre des hommes et des rois ne voulut pas le laisser s'accoutumer à son innocence. Il voulut l'ôter de ce monde sitôt que l'expiation fut bien accomplie.

On trouvera ici quelques unes des notes éparses que cet homme a laissées.

NOTES

TROUVÉES DANS LA MAISON DU RÉGICIDE,

APRÈS SA MORT.

(Une main étrangère a ajouté quelques notes à celles du Régicide ; ces notes ajoutées sont renvoyées au bas des pages.)

I.

Maintenant que des prêtres du Seigneur ont bien voulu m'admettre au bienfait de la réconciliation ; maintenant que sans avoir perdu la mémoire de mon crime, il pèse moins sur ma conscience devenue plus calme, ne pourrais-je pas mettre en ordre quelques pensées? Pourquoi ne peindrais-je pas les tourments que j'ai éprouvés, et la tranquillité qui a succédé à tant d'orages? Mes loisirs, jadis pleins d'amertume, et rendus sinon tout-à-fait paisibles, du moins supportables, ne pourraient-ils pas être employés d'une manière utile? Mon exemple instruirait à conserver son innocence ou à la recouvrer lorsqu'elle a été

perdue. O mon Dieu! je n'étais pas digne que vous fissiez le bien par moi; mais peut-être vouliez-vous que je fusse une leçon vivante pour ceux qui méritent d'être mieux aimés de vous, et que vous voulez préserver de tomber dans l'abyme où je me suis laissé entraîner. J'étais réservé à être éprouvé par la honte et le remords. Sans doute je n'étais pas capable de n'être éprouvé que par des malheurs non mérités; il fallait que je parvinsse à accepter avec résignation le triste et funeste ministère du mal. Était-ce, ô mon Dieu, pour me perfectionner? Les choses de la vie auraient-elles eu trop de prix à mes yeux si mon innocence eût été conservée, même pour être contre moi un sujet de persécution? La haine des méchants m'eût trop honoré; il était nécessaire que je m'attirasse toute la haine des bons; et cette haine encore n'eût point suffi pour plier ma nature rebelle, il fallait que le mépris y fût mêlé. Vous aviez vu en moi un être trop disposé à s'enorgueillir des belles facultés que vous m'aviez départies, et vous avez jugé à propos de les flétrir pour mon bien.

II.

Par où commencerai-je? Oserai-je plaider la cause de ma victime devant les nations? oserai-je, législateur d'emprunt, juge prévaricateur, oserai-je parler de Louis XVI, pénétré de douceur, d'esprit public, de respect pour les lois? Ah! cet échafaud où j'ai fait monter mon roi est devenu l'autel expiatoire d'une nouvelle religion sociale.

Nos pères élevèrent sur le pavois ceux qui devaient leur commander. De même quelquefois l'opinion choisit un homme pour son type vivant; et elle s'incline devant son ouvrage. Alors les hommes ont fait un homme ce qu'il a été pour eux: ils l'ont élevé, ils l'ont ennobli; ils lui ont prêté leurs propres idées: d'un consentement unanime ils l'ont rendu le représentant d'un siècle, d'un âge de la société. Souvent la postérité, par le besoin de réalisation qui est en elle, va jusqu'à inventer des actions, jusqu'à imaginer une vie entière pour cet homme-type. Ceci devient la vérité, c'est la vérité elle-même, puisque c'est un fait qui se personnifie par un nom, et que le fait est vrai. Les traditions des peuples s'établissent

ainsi, se consacrent ainsi. L'histoire, le plus souvent, se compose d'éléments primitifs analogues aux éléments primitifs de la poésie.

Je ne doute point que si nous étions au temps des individualisations, des allégories, des apothéoses, Louis XVI ne fût considéré, en quelque sorte, comme la victime mystique d'une transformation sociale (1).

Les pensées d'avenir, les persécutions, les douleurs, la mort, la lutte des passions, les

---

(1) Une dynastie représente la société.

Dire ce qu'est la société actuelle, c'est dire ce que la dynastie actuelle doit représenter.

Or la société actuelle n'est autre chose que le christianisme identifié avec les idées civiles et politiques. Donc il faut que la dynastie représente avec conviction le christianisme ainsi transformé.

Le sentiment de l'humanité, dans son sens le plus étendu, l'égalité, c'est-à-dire la justice égale pour tous, c'est-à-dire encore l'accessibilité pour tous à toutes les hiérarchies sociales: telles sont les conséquences nécessaires des sentiments du christianisme, dans l'état de transformation, ou plutôt d'application usuelle, qu'ils ont subi. En d'autres termes, telles sont les conséquences des sentiments du christianisme introduits de la sphère exclusive des idées morales dans la sphère pratique et étendue des idées civiles et politiques.

orages les plus terribles, le combat sans merci de deux sociétés, la race la plus auguste, cette extraordinaire destinée des dynasties qui doivent naître et mourir dans des flots de sang: le drame n'est-il pas tout fait?

Et quel héros pour ce drame! Ses mœurs furent irréprochables, sa mort fut résignée. Le peuple, selon l'expression même d'un de nos premiers et de nos plus grands tribuns du peuple, le peuple ne le nomma jamais dans ses calamités. De tout le sang qui a été versé, il n'y en a pas une seule goutte qui puisse s'élever contre lui.

Ainsi donc jamais holocauste ne fut plus noble et plus pur; jamais vierge plus illustre et plus innocente ne paya de sa vie une plus grande rançon.

III.

Le sentiment de l'humanité, en donnant à cette expression le sens le plus général, ce que Cicéron appelait *humani generis caritas,* est un sentiment tout-à-fait nouveau dans l'application. Il resta long-temps une théorie spéculative que les esprits distraits ou affirmatifs ne

regardaient que comme un rêve (1). Fénélon, le premier, a cru que de la théorie on pouvait parvenir à la pratique. Considéré sous ce point de vue, le Télémaque a eu une très grande influence sur la société. Ce livre admirable, qui n'était destiné qu'à instruire les rois, a été adopté par les peuples. Le sentiment nouveau, que je signale ici, et qui naissait en quelque sorte dans toutes les ames généreuses, a eu ses apôtres intolérants, ses aveugles fanatiques, ses impatients propagateurs. Il en est résulté toutes les exagérations de nos philosophes du dix-huitième siècle. Il en est résulté la révolution : la conquête du sentiment de l'humanité a coûté, comme toutes les autres conquêtes, du sang, des crimes, les attentats les plus inouïs. Les croisés

(1) Si le Régicide eût développé son idée, il n'eût pas manqué de remarquer sans doute 1° que les philosophes anciens, placés dans un milieu social où l'esclavage était admis, devaient toujours, sans l'exprimer, exclure de ce sentiment une portion de l'espèce humaine; 2° que sous la loi chrétienne, qui rend tous les hommes frères, cette fraternité universelle fut, pendant plusieurs siècles, tout-à-fait circonscrite dans le seul domaine de la religion. Bien d'autres considérations se seraient offertes à lui.

ne souillèrent-ils pas quelquefois la sainte et noble guerre du tombeau de Jésus-Christ?

IV.

La société, lorsqu'une fois elle est parvenue à un certain degré de lumière, prend une marche plus rapide. Les progrès de l'intelligence aident à perfectionner le sentiment moral. Les exagérations passent; le bien qui a été fait reste. Les écrivains du siècle dernier devraient à présent être discutés dans cette pensée; et alors on serait en état de connaître les services réels qu'ils peuvent avoir rendus à l'humanité.

Sans doute les grands écrivains exercent une très notable influence, mais c'est lorsqu'ils poussent les hommes dans le sens de la société, ou lorsqu'ils la devancent.

Nul ne peut imprimer un mouvement rétrograde aux esprits.

V.

L'auguste élève de Fénélon, qui paraissait destiné à mettre en pratique sur le trône les leçons de son illustre instituteur, mourut d'une

mort prématurée, et emporta dans son tombeau l'espérance de la patrie.

Louis XIV disait de Fénélon que c'était un esprit chimérique : en effet, Louis XIV, qui avait tant de sortes de gloire, ne pouvait les concevoir toutes; et il lui était bien permis, dans l'état où était la société, de croire que les idées de Fénélon n'étaient que les rêves d'un homme de bien. D'ailleurs les préjugés, les prestiges du pouvoir absolu, devaient enchaîner cette ame si noble et si grande. Quel prince fut entouré de plus de séductions? quel souverain fut enivré de plus de louanges méritées? Lorsque le malheur vint, il était trop tard pour qu'il pût donner d'utiles leçons, et tout ce que l'on pouvait exiger d'un prince si heureusement né, c'était qu'il ne fût pas affaissé sous le poids du malheur. Lorsqu'il voulait marcher à la tête de sa noblesse pour s'enterrer avec elle sous les débris de la monarchie, c'est qu'alors la noblesse était la nation elle-même. Les autres classes de la société n'avaient pas encore marché assez avant dans les routes de l'émancipation. N'oublions pas sur-tout combien ce grand roi déplora ses conquêtes dans les derniers jours de sa vie.

Quoique Louis XV n'ait pas été inutile à la gloire de la nation, quoiqu'il n'ait pas été insensible aux maux du peuple, cependant, bercé par les mœurs si molles de la Régence, son ame ne put prendre de ressort : ce n'était point à lui à réaliser les rêves de Fénélon, de cet *esprit chimérique*.

VI.

Louis XVI, le premier, paraissait avoir reçu dans son ame l'inspiration directe de Fénélon (1). Jamais roi ne fut plus que lui dévoré de l'amour de l'humanité. Pour la première fois, ce sentiment descendit du trône pour arriver dans les plus basses classes de la société. On n'a pas assez tenu compte, et ici je ne parle point même des ennemis de Louis XVI, on n'a pas assez tenu compte à ce monarque infortuné de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il a voulu faire avant la révolution, et des

(1) On sait que Fénélon, sur la fin du règne de Louis XIV, pensait *que le moment était venu d'associer la nation elle-même à l'administration de l'état.*

Voyez, dans l'écrit de M. Boissy-d'Anglas, cité ci-après, le parallèle des idées de Fénélon et de M. de Malesherbes, au sujet des états-généraux.

obstacles invincibles contre lesquels il se brisait à chaque instant. Certainement s'il eût été ravi à notre amour en 1787, son règne, qu'on eût regardé comme trop court, eût été placé au nombre des règnes les plus remplis de ces actes qui assurent le bonheur des peuples, en améliorant leur sort. Les pensées mêmes qui n'avaient point reçu d'exécution auraient tôt ou tard produit leur fruit. Il faut bien le dire, puisqu'on l'a si vite oublié, Louis XVI ne négligea point non plus ce qui ajoute tant à l'éclat et à la prospérité des états, ce qui fait l'orgueil d'une nation. Le commerce, l'agriculture, les colonies, la gloire militaire, la marine, les prisons, les hôpitaux, les grands chemins, tout attirait tour-à-tour, je ne dirai point les regards du prince, mais les regards du père de la patrie. Il y avait, dans toutes les branches de l'administration, ou des créations nouvelles, ou d'utiles réformes. On sentait même dans tout ce qui se faisait alors un esprit de suite qui tendait à un but unique. On sentait je ne sais quelle pensée féconde et bienfaisante qui devait se développer graduellement.

Il était donc réservé à Louis XVI de rem-

r le duc de Bourgogne; mais les temps
ıant plus difficiles, il lui aurait fallu une
d'une trempe plus forte. (Dieu! est-ce
noi qui fais un tel reproche à mon roi!)
juger avec équité les hommes, pour pe-
ı princes au poids du sanctuaire, il fau-
faire une juste appréciation des obsta-
u'ils ont dû inévitablement rencontrer,
ans leur propre caractère, et même dans
vertus, soit dans tout ce qui les entou-

ıis XVI s'avançait aussi, bien avant la
ıtion, vers les idées constitutionnelles.
:e rapport, comme sous beaucoup d'au-
on sent qu'il n'était point en arrière de
iècle, qu'il partageait la maturité de la
ière nation du monde, du peuple destiné
ı Providence à marcher à la tête de la
ation européenne. Il est permis seule-
de regretter, ainsi que j'osais l'exprimer
ı-l'heure, que l'énergie de son caractère
soit pas trouvée en harmonie avec la
ur, peut-être même avec la hardiesse de
:nsées. Souvent, en effet, on l'a vu recu-
vant ses propres conceptions.

VII.

Faisons ici, autant que notre mémoire pourra nous le permettre, une simple table chronologique des actes de Louis XVI, qui ont précédé la révolution.

Ordonnance de 1775, portant suppression de la moitié de sa maison militaire. Ordonnance de 1780, portant suppression de quatre cents charges domestiques dans sa maison civile.

Réglement de 1776, pour fixer à une seule époque la demande des graces pécuniaires. Déclaration de 1779, pour réunir toutes celles d'un même individu dans un seul titre.

Édit de 1777, pour fixer la législation des colonies, et pour donner de nouvelles assurances à la propriété.

1778 et 1779. Droit d'aubaine successivement aboli à l'égard de la Pologne, de l'Amerique, du Portugal. Le temps aurait amene inévitablement l'abolition complète de ce droit inhospitalier.

Lettres-patentes de 1778, relatives au clergé régulier et séculier, et à la diminution du nombre des fêtes chômées. L'érection de nou-

veaux siéges épicopaux, tels que ceux de Nanci et Saint-Diez, annonçait en même temps que le monarque voulait que les vrais besoins religieux de ses peuples fussent satisfaits.

Déja Louis XVI avait aboli la peine de mort pour le délit de désertion, lorsque, par la déclaration de 1780, il abolit la question préparatoire, honte si ancienne de notre législation criminelle.

Même année, déclaration portant suppression du Fort-l'Évêque et du petit Châtelet. C'est de là que date l'ère de la réforme des prisons, réforme que la révolution seule a pu interrompre. Le canon du 14 juillet n'est donc point le premier signal de la fin des détentions arbitraires.

Même année, institution de l'École vétérinaire et d'une école de boulangerie; établissements qui constatent la volonté constante d'embrasser dans sa royale pensée toutes les sortes de besoins des peuples.

Les seigneurs engagistes astreints à une redevance par arrêt du conseil de 1781; la taille devenue fixe et immuable, d'arbitraire qu'elle était. N'était-ce pas là le point de départ pour arriver à l'égalité des impôts? Et n'a-t-on

pas vu en effet Louis XVI vouloir plus tard réaliser lui-même cette grande pensée qui reposait dans son ame noble et généreuse? Ne l'a-t-on pas vu plus tard promettre, de son propre mouvement, qu'à l'avenir l'impôt serait consenti par le peuple?

Réforme dans le régime de l'Hôtel-Dieu, pour donner à chaque maladie une salle particulière, et à chaque malade un lit, en vertu de l'édit de 1781.

Tentatives faites pour l'abolition de la corvée.

Sociétés d'agriculture fondées et encouragées; les marais du Vexin desséchés; quinze cents arpents rendus à la culture par les travaux exécutés depuis Chaumont jusqu'à Marquemont.

Port de Vendres pour le Roussillon; canal de Bourgogne, Cherbourg; voyage de La Peyrouse préparé par Louis XVI lui-même; travaux pour donner à l'unité des poids et mesures la base même du méridien terrestre.

Guerre de l'Amérique qui commence l'âge de l'émancipation des colonies.

Anciennes et nouvelles halles, ponts, quais, hôpitaux: l'embellissement, la propreté de

Paris, commencent à ce roi bienfaisant; et ce qui fut commencé est un garant de ce qui devait successivement se faire.

Mais tout ce qui vient d'être montré sommairement n'est rien en comparaison des trois grands bienfaits que nous allons signaler, et qui annoncent un pas immense dans les idées de la civilisation et de l'affranchissement des peuples.

1° En juillet 1778, établissement des assemblées provinciales pour la répartition, la perception, et le versement des impôts; pour la fixation des dépenses locales, des routes, des canaux, des édifices publics. Le commissaire du roi, qui assistait à ces assemblées, réduit au simple droit de concours, ou à une voix consultative. Que l'on se rappelle ce qui a été énoncé plus haut au sujet de la taille.

2° Abolition, par édit du 19 août 1779, de la servitude et du droit de mainmorte dans les domaines royaux et les domaines engagés, du droit de suite sur les serfs et mainmortables, et invitation solennelle à tous les propriétaires de suivre l'exemple du roi: la propriété, raffermie par Louis XVI, ne devait pas recevoir une atteinte, même pour opérer une

révolution humaine et bienfaisante. Le roi ne pouvait donc conquérir la liberté d'une partie de ses sujets que par le grand exemple qu'il donnait lui-même, en affranchissant les serfs de ses propres domaines.

3° En janvier 1781, il est établi qu'à l'avenir le compte de l'état des finances serait rendu public. Il faut bien dire à ceux qui ne comprendraient pas l'importance de cette mesure, que c'était tout ce qui pouvait se faire, tout ce qui pouvait être offert de garantie, dans un temps où le vote de l'impôt n'était pas encore dans les principes du gouvernement. Mais il a été facile de reconnaître que Louis XVI a toujours volontairement tendu vers cette idée, qui est la base des gouvernements représentatifs. En attendant, il donnait à ses peuples les premiers rudiments de l'éducation constitutionnelle.

Il est bon de remarquer encore que cette sollicitude pour la diminution des impôts, sollicitude qui s'est toujours manifestée dans Louis XVI, mais qui n'a pas pu recevoir son exécution à cause du malheur des temps, se montra dès l'origine par l'abandon du droit de joyeux avènement, par un don extraordi-

naire de seize millions, au-dessus du don gratuit obtenu du clergé en 1782, et par un prêt gratuit des fermiers-généraux, de trente millions en 1781. La première année du règne de Louis XVI s'était à peine écoulée, que déja l'on remboursait vingt-quatre millions de la dette exigible, cinquante de la dette constituée, vingt-huit des anticipations, ce qui doit faire penser que sans la création de la marine, sans la guerre d'Amérique, sans les obstacles de tout genre qui s'opposaient à chaque instant à ses vues bienfaisantes et éclairées, il aurait fait d'immenses économies, comblé successivement le déficit, et allégé le poids des impôts pour la classe du peuple.

Tous les changements introduits par Louis XVI dans son gouvernement ne furent point des concessions obtenues à force de réclamations ou par la rigueur des circonstances : puissant, victorieux, dans tout l'éclat de la prospérité, ne recevant que des marques d'adoration, il aurait pu facilement oublier les besoins du peuple, être sourd à la voix du siècle. Mais, ainsi que nous l'avons remarqué, il marchait avec la civilisation.

Les écrits d'hommes tels que M. de Malesherbes, c'est-à-dire d'hommes revêtus de la confiance du prince, soit dans les ministères, soit dans la magistrature, soit dans les administrations, font partie en quelque sorte des actions du prince lui-même, lorsque ces écrits tendent à améliorer, à perfectionner toutes les branches de l'économie sociale. Jamais, à aucune époque, il n'y eut plus d'efforts faits en ce genre avec l'approbation et même avec l'assentiment de l'autorité.

Toujours attentif à l'opinion, qu'il voulut toujours laisser libre dans l'expression de ses vœux ou de ses desirs, Louis XVI eut peut-être pour elle trop de condescendance: cela se voit par les fréquents changements des ministres. Si l'on peut lui reprocher à cet égard quelque faiblesse, on ne peut lui reprocher d'avoir trop écouté ses affections particulières.

L'assemblée des notables ne fut-elle pas ensuite convoquée par Louis XVI, librement et volontairement? Ne proposa-t-il pas à cette assemblée, avant toute délibération, l'impôt territorial en nature ou en argent; un impôt du timbre; la vente d'une partie des terres du

clergé et de tous ses droits honorifiques; la réduction de la taille et de la gabelle; l'aliénation des domaines, en ne se réservant que la souveraineté; la liberté du commerce des grains; des assemblées de provinces, de districts, de paroisses? N'offrait-il pas de réduire de quinze millions sa dépense personnelle; de diminuer celle de chaque département? ne voulait-il pas la suppression des priviléges portant exemption de charges publiques? Ne voyait-il pas la convenance de frapper les pensions d'une imposition d'un cinquième, pour décharger d'autant les autres impositions qui pesaient immédiatement sur le peuple? Enfin ne promettait-il pas de nouveau la publicité annuelle du compte des finances?

L'assemblée des notables fut insuffisante pour le bien que Louis XVI voulait opérer. Dès-lors ce monarque, dévoré de l'amour de son peuple, nourrit la pensée de convoquer les états-généraux; dès-lors il provoqua les lumières sur cet objet. Il encouragea les discussions entre les publicistes (arrêt du conseil de 1788). Mais il voulut, sans le concours des états-généraux, consacrer deux grands principes, celui de la tolérance religieuse, et celui

que la nation ne pouvait pas être imposée sa
son consentement (1).

En convoquant les états-généraux, il d
bla la représentation du tiers-état (2).

---

(1) Il eût été à desirer que Louis XVI se fût investi p
nement de la fonction de législateur, sans le concours
états-généraux. L'ensemble des propositions faites à l
semblée des notables et celles qui forment la déclaration
23 juin, prouvent que Louis XVI, avec moins de timid
était [illegible] d'investir de la haute fonction de législateur, fo
tion [illegible] domine celle de roi.

Louis XVI ne voulait que réaliser ce qui était d
Louis XVIII a opéré la réalisation.

(2) Pour juger cette mesure, il faut se transporter
temps où elle fut adoptée. M. Boissy-d'Anglas prouve
bien qu'elle était indispensable pour le salut même d
couronne. M. Necker, en la proposant, ne fit qu'obéir
qu'il y a de plus impérieux dans la force des choses.

Les cahiers furent unanimes pour demander des inst
tions.

La grande faute qui fut faite en 89 ce fut de n'avoir
préparé pour l'ouverture des états-généraux.

Si à ce moment-là les différentes dispositions dont
vient d'être parlé avaient été converties en loi fondam
tale, érigées en charte, on aurait évité toutes les dé
rables dissidences de cette première époque.

Il paraît au reste que M. de Malesherbes était allé
loin encore que M. Necker. Dans un mémoire sur les é
généraux, ce vertueux magistrat demandait que la re

Je m'arrête ici quant à présent; je n'ai voulu d'abord établir qu'une seule chose, c'est que Louis XVI n'avait point attendu la révolution

---

sentation nationale fût fondée *sur la propriété seule*. Sans doute ce mémoire avait été soustrait à Louis XVI, et l'infortuné monarque ne l'a connu que dans la tour du Temple, où il lui fut communiqué, après beaucoup d'instances, par M. de Malesherbes lui-même. Cette lecture fit une impression très vive sur l'auguste prisonnier: le redoutable avenir qu'il envisageait alors avec tant de calme ne l'empêcha pas de s'occuper jusqu'à la fin des destinées de la France.

(Voyez l'Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes, par M. Boissy-d'Anglas.)

La pensée de M. de Malesherbes, qui avait devancé les temps, peut donner lieu à d'importantes remarques.

Dans ce moment on parle beaucoup de reconstruire la grande propriété. 1° Cela ne serait exécutable qu'autant que l'on rétablirait des institutions parallèles; or ces institutions parallèles sont impossibles à rétablir; 2° la division des propriétés est un gage de repos, parcequ'il y a une grande moralité dans l'exercice même de la propriété, parceque encore la petite propriété est facile à atteindre, et que, touchant de près à la propriété moyenne, elle peut confier à celle-ci l'exercice de tous les droits politiques. 3° Voyez ce qui menace l'Angleterre; comment pourra-t-elle se garantir de l'invasion si menaçante des prolétaires? 4° Une aristocratie ne se fait pas; elle est. Que l'on dise donc s'il y en a une en France; car il s'agit d'affirmer un fait, et non de le créer.

pour marcher vers le développement de d
tinées nouvelles. Non seulement aucune
d'amélioration, d'économie, ne lui avait échu
pé; mais on voit dans toute sa conduite, lo
qu'elle a été entièrement libre, une tendan
vers les idées que la révolution a, plus tar
consacrées par la force et la violence. Ces id
étaient donc en lui; il était donc l'allié du siè
comme l'ont été les grands législateurs; les o
stacles ne sont donc venus ni de ses préjug
ni de ses répugnances.

Cela se voit encore au commencement
l'assemblée constituante : seulement il n'a p
été assez fort pour faire tête aux orages qui
ont été suscités.

C'est donc bien franchement qu'il adopt
les moyens qui lui étaient proposés, lorsqu
y voyait l'expression du vœu national; pa
qu'il avait adopté d'avance tous les princip
du nouvel ordre de choses; il voulait y p
venir par des voies légales au lieu d'y arri
par des voies illégitimes; il ne voulait ni tu
ni spolier. L'armoire de fer prouve la scru
leuse fidélité de Louis XVI envers la consti
tion qu'il avait jurée.

Illustres partisans de la liberté, Louis X

vous a tous précédés. Fameux précepteurs des nations, il n'avait rien à apprendre de vous.

Les inculpations faites à Louis XVI sont donc une grande injustice, dans les idées mêmes de ceux qui l'accusaient.

VIII.

Hérodote raconte que le dernier roi de Tarente, Aristophilidès, étant mort à la guerre, les Tarentins ne voulurent point d'autre roi.

Agis, à Sparte, tenta de faire revivre les lois de Lycurgue, tombées en désuétude; il mourut victime de cette prédilection pour les mœurs anciennes.

Il est à remarquer que l'arrêt de mort ne fut exécuté sur Agis que par des étrangers, et que le peuple de Sparte fut sur le point de délivrer son roi. On fut obligé de hâter la mort de cet excellent prince. En France, l'appel au peuple fut rejeté, et toutes les précautions qui furent prises pour assurer le supplice, prouvent que non seulement la tyrannie ne croyait pas à l'assentiment du peuple, mais que même elle craignait que la victime ne lui fût arrachée.

En Angleterre, la dynastie devait finir par

succomber, parceque, dans ce pays, l'aristocratie était nationale. Elle avait toujours fait cause commune avec le peuple. En France, la révolution ne pouvait tendre qu'au renversement de l'aristocratie, parceque la couronne avait toujours fait cause commune avec le peuple (1). Charles Ier refusa de reconnaître la compétence de ses juges; Louis XVI s'y soumit, et sa résignation religieuse le porta même jusqu'à ne plus se considérer comme roi. Il y aurait bien des remarques à faire sur la différence de position des deux monarques (2).

---

(1) M. de Boulainvilliers, en parlant de l'admission des communes dans l'assemblée de la nation, sous Philippe-le-Bel, dit que *dès-lors tout fut perdu*. Il y a encore des personnes qui disent que *tout est perdu*, si la dynastie ne rompt pas son antique alliance avec la masse de la nation, alliance contractée pour la première fois sous Louis-le-Gros.

(2) La raison qui veut que, pour être bien et équitablement jugé, chacun soit jugé par ses pairs, vient de ce que d'autres ne peuvent pas se mettre à la place de l'accusé pour apprécier sa conduite, et se rendre compte de ses pensées. Cela seul suffirait quand d'ailleurs il n'y aurait pas quelque chose de sacré dans la royauté, cela seul, disons-nous, suffirait pour établir le principe de l'inviolabilité.

Le retour de Charles II a servi à la punition et à la réconciliation. Toute justice a fini par s'accomplir (1).

La royauté fut abolie par les Romains, parceque le pouvoir avait excédé son mandat, et que la royauté avait été souillée dans la personne et dans la famille du dernier Tarquin. Si cette histoire n'est pas vraie, du moins c'est un très bel apologue.

IX.

L'hypothèse de la souveraineté du peuple est à présent sans objet. Il était admis que, dans les états constitués, les rois gouvernaient par les lois, et les lois, d'après l'expression unanime de l'antiquité, étaient filles du ciel. Maintenant il est admis que les lois sont l'expression de la volonté générale. Ceci ne constitue point le dogme de la souveraineté du peuple.

---

(1) Peut-être ne tarderons-nous pas d'arriver à un moment où il sera loisible d'examiner philosophiquement et historiquement le dogme de la solidarité. Peut-être alors trouvera-t-on que ce terrible fardeau de la solidarité s'allége à mesure que la société se perfectionne.

Il ne tardera pas d'être reconnu comme une vérité triviale, que l'homme n'étant jamais né hors de la société, n'a pu jamais stipuler dans un contrat primitif. Il n'a pu que consentir.

Il ne s'agit pas de prendre les suffrages un à un, mais de voir ce que le peuple fait, pour savoir ce qu'il pense, et par conséquent ce qu'il veut.

De quel droit, sans la justice, une majorité imposerait-elle des devoirs à une minorité?

Il faut faire attention que, dans l'origine, tous les pouvoirs durent être ou des pouvoirs paternels ou des pouvoirs dictatoriaux.

Le législateur dit ce qui est. Il y a une conscience publique qui se compose, non de l'opinion de tel ou tel, mais de l'opinion et du sentiment de tous.

Cette conscience est ce qu'il y a de moral dans la société. C'est là que réside l'unanimité.

Le dogme de la souveraineté du peuple a été inventé comme une fiction pour expliquer certaines choses de la société. Maintenant il est bien reconnu qu'il n'explique rien.

Le droit divin n'est que ce qui n'est pas le dogme de la souveraineté du peuple. Faire dé-

river le droit divin d'une révélation immédiate, du moins dans les sociétés modernes, c'est le discréditer en pure perte.

Le peuple consent, ou il se retire sur le Mont-Sacré (1).

---

(1) L'état actuel de la société est un état tout-à-fait nouveau dans l'histoire des sociétés humaines : il ne peut être expliqué que par la connaissance intime de ce qui est.

On ne fait pas la société ce qu'elle est; la raison d'un état quelconque de la société n'est qu'en lui-même.

Il ne faut pas prendre pour obstacle ce qui est la force des choses, car alors on aurait des obstacles invincibles. S'opposer aux choses est folie.

Toute la sagesse, toute la prudence, consistent maintenant à voir ce qui est; il ne s'agit plus de prévoir, il s'agit de constater : fonder n'est plus qu'affermir.

Les institutions ne sont jamais que la réalisation de ce qui est déja ; le législateur ne fait qu'opérer cette réalisation.

Dans des notes précédentes il a été dit en quoi l'état actuel de la société est un état tout-à-fait nouveau. Jusqu'à résent on n'avait pas compris la possibilité d'une société ns une aristocratie. Mais il faut bien s'y faire. En d'autres mps on n'aurait pas pu concevoir non plus l'existence de société sans l'esclavage ou sans la servitude. Les modifitions relatives à la pensée religieuse sont aussi un chanment radical, puisque, par le christianisme, le sentint religieux est entré dans le sentiment social lui-même.

X.

Je voudrais avoir le talent qui agit sur les hommes, et je croirais expier mon crime, si je parvenais à prouver que les temps sont venus où la société doit abolir la peine de mort. Que si je ne devais pas m'abstenir de faire entendre au frère de Louis XVI une voix odieuse, je le conjurerais par ce sang innocent de faire taire enfin le cri du sang. Ce prince, qui fut le héros de l'humanité, qui poussa plus loin que personne l'horreur du sang, aurait volontiers payé de sa vie ce grand bienfait de l'humanité.

L'abolition de la peine de mort est inévitable. Hâtons cette ère, qui sera dans les annales de l'humanité une ère égale à celle de l'abolition des sacrifices humains.

Louis XVI abrogea la torture. Apprenez que les criminalistes du temps faisaient contre cette bienfaisante innovation les mêmes arguments que des publicistes font à présent contre la suppression de la peine de mort. Louis XVI en crut son propre instinct et l'intérêt de la société. L'instinct de la société est à présent contre la peine de mort.

Par la prison de Louis XVI et de sa famille,

étention arbitraire de tant de nobles
qui ont souffert les mêmes maux,
ez le sort des prisonniers.
mort de Louis XVI et par celle de
ictimes innocentes, abolissez la peine

mme n'a pas le droit de se tuer, par-
'a pas le droit de fixer son sort défi-
société n'a pas le droit de hâter le
nitif d'un homme, quel qu'il soit (1).
me a le droit de défendre sa vie. La
le droit de se conserver par la mort
ui troublent l'ordre; mais il faut que
ecessaire. Sitôt que la dure loi de la

---

maxime est trop générale. Tant que ce droit
contesté à la société, elle l'a eu réellement
les a tous en elle. Il ne faut jamais perdre de
progrès naturels de la société amènent des
s et des améliorations. Chez des nations an-
euple lui-même exécutait l'arrêt du juge. Sitôt
técution a été confiée à un bourreau, on a dû
olition de la peine de mort. La forme des juge-
jurés en fait une loi inévitable. Nos mœurs tem-
per de désuétude l'application de la peine de
des jurés prononcent avec répugnance : plu-
e éludent la rigueur des preuves et des témoi-

nécessité n'existe plus, le droit d'ôter la vie cesse, comme après le combat, le carnage est illicite.

Ne parlez pas de l'exemple. D'abord le motif de l'exemple ne suffirait point. Le droit passe avant l'utilité. Ensuite le sang répandu par le bourreau ne peut que réveiller des instincts de cruauté.

Sous le régime même des lois, et en dehors des temps de factions, combien d'innocents dont l'innocence ne fut reconnue qu'après leur mort! Ah! ne mettez pas l'inévitable entre vous et celui que vous croyez coupable. Une destinée atroce et railleuse peut-être fascine vos yeux, peut-être se fait un jeu cruel d'entasser les probabilités contre le malheureux qui est devant vous. Il lui restera sa conscience; mais vous, qu'aurez-vous au jour où il sera prouvé que vous vous êtes trompé?

Savez-vous ce que dit Plutarque? Il dit: « La première fois que les Athéniens condamnèrent un homme à mort, ce fut pour faire périr un scélérat, et ils finirent par faire boire la ciguë à Socrate, par répandre le sang de Théramène. »

Une terreur intime qui souffle quelquefois

de la multitude aveugle sur des juges prévenus... Ah! le plus grand nombre de ceux qui ont condamné Louis XVI ne voulait pas la mort du juste.

Une chose peint d'une manière bien étrange les temps de crime, d'erreur et de folie, qui ont terminé ce siècle. Il est bon de le remarquer; à toutes les époques de la révolution, devant toutes les législatures qui se sont succédé, il a été demandé que la peine de mort fût abolie. La Convention elle-même n'a-t-elle pas une fois admis le principe? Ainsi pendant que l'on égorgeait des milliers de victimes dans les prisons et sur les places publiques, pendant que l'on organisait d'immenses massacres, pendant que l'on proclamait la guerre sans merci, ce vœu de l'humanité pouvait seul se faire entendre, parceque c'était alors un vœu stérile, une vaine spéculation. Encore n'était-ce pas tout-à-fait inutilement qu'il se faisait entendre; et, quoique ironiquement suspendue, la protestation n'en subsiste pas moins dans les chartes immortelles de l'humanité.

Mais vous qui voulez ôter le repentir à l'homme criminel ou égaré, avez-vous donc

appris que jamais il n'est arrivé à aucun coupable de reconquérir son innocence? Oui, c'est ici ma cause que je plaide! Que serais-je devenu, si j'eusse été frappé de mort à l'instant de mon fatal vote, si j'eusse comparu tout-à-coup devant le Juge suprême, ayant encore sur mes lèvres les paroles funestes que je venais de prononcer? Dieu, plus pitoyable que vous; Dieu, qui voyait dans ma conscience plus avant que je n'y voyais moi-*même*; Dieu voulut que je vécusse de longues années, afin que j'eusse le temps d'expier et de raconter aux autres mon expiation. Voilà pourquoi je ne succombai pas sous la rigueur des tourments qui vinrent m'assaillir.

Qu'auraient donc fait ceux qui, m'ensevelissant dans mon crime, m'auraient immolé?

Quia septempliciter vindicabitur Caïn,
Et Lamech septuagesies septies.

GEN., IV, 23.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

ÉLÉGIE.

ÉLÉGIE.

Quæsivit cœlo lucem, ingemuitque repertâ.
VIRG.

Cette élégie, composée dans le temps même, n'est ni un récit ni un tableau de l'évènement affreux qui a plongé la France dans le deuil. Sous quelques rapports, elle pourrait être assimilée à ce que sont les chœurs dans les tragédies grecques.

I.

C'est aujourd'hui le 13 février.

La soirée de ce jour et ensuite deux journées encore doivent s'écouler avant que la religion nous appelle dans ses temples pour marquer sur nos fronts le symbole de notre néant.

Ce petit nombre d'heures, que la multitude semble vouloir disputer aux pensées sérieuses, pourquoi les consumerais-je comme elle?

Non, je ne veux point m'abandonner à de vaines distractions. Jours consacrés aux plaisirs bruyants, aux fatigues de la folle joie, je vous dédaigne. Quelles raisons aurais-je de croire en vous, plaisirs du monde, vous qui êtes faits pour tromper? Quelles raisons aurais-je d'y croire dans ces jours, plutôt que dans les jours qui ont précédé? Où est la nécessité de s'étourdir sur sa propre destinée, sur les destinées de la patrie? Il y a long-temps que je le sais, tous ces prestiges, inventés pour arracher l'homme à lui-même, pour le soustraire momentanément à l'ennui de sa condition, ne sont que des jeux sans plaisir, des illusions dépouillées de charme, et trop souvent d'amères railleries du sort.

Laissez-moi donc dans ma solitude. Laissez-moi veiller sur le bord du précipice. Il faut bien que la douleur pose tristement quelques sentinelles autour des lieux où la multitude est réunie pour s'amuser. Puissé-je empêcher le noir fantôme de se glisser parmi la foule imprévoyante!... N'est-il pas dit qu'un démon qui épie toujours, qui ne repose jamais, dont tous les coups sont imprévus, le génie du mal, parcourt quelquefois les cités durant la

t; qu'il jette à l'aventure ses flèches terri-
, dix mille à droite, dix mille à gauche,
ıne seule qui est égale à dix mille; qu'il se
le nos fêtes; qu'il aime sur-tout à frapper
premiers-nés, nos jeunes épouses, ceux
t la mort prématurée doit nous laisser de
s longs regrets?

'e détournons point la tête; pendant que
regards distraits s'égareraient, peut-être
lèche qui en vaut dix mille serait placée
l'arc funeste... Un instant suffit.

éanmoins, sinistre voix des pressentiments,
ıe t'écouterai point trop. Mais enfin, senti-
le placée par la douleur, ne dois-je pas
tenir séparé du tumulte? Assez d'autres
ıfoncent dans ce bruit, se perdent dans
:e fumée.

Tous le savez aussi bien que moi... C'était
des tapis de l'Orient qu'Agamemnon mar-
ıit pour se rendre au bain préparé par les
ménides. Un autre roi... Ne vous souvient-
as de cette main miraculeuse qui, dans la
e d'un festin, écrivait sur la muraille je ne
ı quels caractères?

Eh bien, prophète du malheur, reste dans
naison; ne viens pas troubler nos divertis-
ıents.

Silence! n'ai-je entendu comme u plainte touchante, c[o]mme un long gémis ment! Non, je n'ai rien entendu. Sans dou il y a du poison dans l'air que je respire.

Silence, encore une fois!... Je ne me trom point. Écoutez ces voix confuses. Ah! ce so des gens qui ont oublié la dignité de la natu humaine: ce sont des hommes ivres qui r viennent d'une orgie.

Tout est calme, tout est paisible. Heure sement la tempête n'est qu'en moi.

Et cependant... Laissez-moi vous dire u seul mot. Avez-vous considéré la situation d nous sommes? Connaissez-vous l'avenir q nous est préparé? L'avenir! sera-t-il retar jusqu'à demain? Le temps ne presse-t-il poin La cognée n'est-elle point à l'arbre?

Naguère j'entendais aussi, mais c'était u bruit sourd et lointain; il s'approche, il d vient menaçant. Ce n'est plus le grain noi nous sommes en plein orage. Une civilisatio tout entière qui s'écroule! Un nouvel empi succédant à un empire qui a brillé et qui s' teint! Le genre humain dans l'attente d'u autre ordre de choses! Le sort des royaum de la terre s'agitant avec un calme solenn

dans les balances de celui qui seul ne change point! Les vieux rois étonnés de ne point comprendre le langage des peuples! les peuples à leur tour étonnés de ne pouvoir plus marcher dans les voies anciennes!

Voilà donc le moment que vous choisissez pour vous livrer au plaisir, pour ajouter à l'éclat de vos assemblées tumultueuses! Je sais ce que vous avez à me répondre. Ce moment, vous ne l'avez point choisi; toutes les années il arrive le même; il est tout naturellement amené par le retour périodique des saisons. Oui, oui, toutes les années, toutes les époques se ressemblent; les fêtes précèdent les jours de deuil. En effet l'histoire me raconte que des villes furent englouties pendant des jours de fête; la poésie aussi me raconte que Troie fut saccagée dans la nuit qui suivit un jour de fête; la religion daigne me le raconter, c'était durant la soirée d'un jour de fête que la main mystérieuse écrivait ses redoutables arrêts.

Mais, dites-vous encore, ces jours ne sont point des jours de fête; les divertissements qui nous occupent ne sont point des divertissements que nous nous soyons proposés; nous

ne faisons qu'obéir à d'anciens usages, à de vieilles coutumes. C'est bien, je vous ai compris; les temps changent pour les institutions, mais ils ne changent point pour le retour des mêmes plaisirs. Il n'y a d'immobile que l'amour des divertissements! Qu'importe la mort d'une civilisation! qu'importe la naissance d'un autre ordre de choses! L'homme retourne le sablier pour mesurer les heures; mais ce n'est pas lui qui fait les heures.

Soit: n'ajoutez rien de plus; que je ne vous empêche point de vous réjouir! Allez, puisque vous le voulez ainsi, allez couronner vos têtes de fleurs; allez, allez vous travestir; confondre les rangs, les âges, les conditions; revêtir une autre figure que celle que Dieu vous a donnée; allez changer de sexe et peut-être de nature; faites rencontrer ensemble, par la diversité des costumes, toutes les mœurs, tous les temps, tous les pays; épuisez toutes les ressources d'une imagination riante ou grotesque; ne craignez pas de mettre au pillage les arsenaux des théâtres, pour vous être les uns aux autres un spectacle ridicule; allez, je ne vous retiens plus.

Me voici resté seul.... Sentinelle de la dou-

leur, n'entends-tu rien? Ne vois-tu aucune main qui écrive sur les murailles? ne vois-tu aucun assassin caché dans l'ombre? Je ne vois rien, je n'entends rien, et cependant je frémis. C'est en nous-mêmes que les présages apparaissent; et cet homme donc, cette forme humaine qui se mêle aux ténèbres! n'est-ce rien que cela?... Quel œil terne, calme, fixe! Dieu! est-ce l'œil d'un homme? Et ce visage sinistre, affreux! est-ce le visage d'un homme? Non, je n'ai rien vu réellement. Quelquefois le sentiment cruel des choses nous obsède: alors nous éveillons le monde fantastique des épouvantes et des visions. Si j'étais superstitieux, et que je fusse tout près d'un tombeau, je pourrais croire que c'est le tombeau d'un parricide: le réprouvé, soustrait à la justice éternelle le temps que dure un éclair, m'aurait, en passant, glacé d'un souffle de sang et de mort.

Je suis seul... Ils sont tous allés se divertir; ils remplissent les spectacles, les lieux d'assemblée; ils s'enivrent d'une musique folâtre. Mille pensées funestes me dominent et m'obsèdent; je choisis la plus funeste de toutes pour la considérer avec effroi. Mon Dieu! prenez

pitié d'une pauvre créature qui est seule devant une telle pensée. La voici; et que l'on me dise s'il est possible d'en soutenir la présence!

Ils sont dans la plus parfaite sécurité; ils se livrent à la joie; ils oublient ce qu'il y a de terrible et d'inattendu dans les destinées humaines. Achèverai-je? Que serait l'annonce d'une grande calamité, d'une calamité immense les surprenant ainsi au milieu du tumulte des plaisirs? Que serait le messager de la mort survenant parmi toutes ces pompes extravagantes, saisissant d'une soudaine terreur ceux qui sont venus pour s'amuser; puis les faisant fuir avec leurs habits d'emprunt, ou seulement à demi dégagés de leurs travestissements? Quel tableau lugubre que celui d'une représentation théâtrale s'achevant au sein de la plus sinistre insouciance, pendant que la plus noble vie finirait de s'éteindre! Voyez cette assemblée nombreuse au moment où le messager de la mort y pénètre; la tête hideuse du spectre n'est pas aperçue par tous à-la-fois: les uns sont déja saisis du vertige de la douleur; les autres continuent, quelques instants encore, de se livrer à la joie, à la

danse, à de frivoles entretiens. Enfin l'affreuse nouvelle est connue de tous avant que chacun ait pu l'apprendre; car il est des choses qui d'abord ne se disent point à haute voix, parcequ'on voudrait pouvoir en douter, et qu'on craint de les réaliser en les disant; on n'ose pas interroger, parceque c'est bien assez de craindre sans être tout-à-fait certain. Ces choses se murmurent, et elles se devinent.

Silence! n'éveillons pas le deuil.

II.

J'ai mal veillé; mauvaise sentinelle, j'ai laissé dormir ma triste consigne. Funestes présages, sombres pressentiments, je ne vous ai point assez écoutés. Un secret effroi dont je ne pouvais me rendre compte s'était saisi de moi; maintenant je suis dans la stupeur. Une douleur intime pénètre tous mes sens; il semble que la faculté de vivre va m'abandonner, tant je suis accablé du poids qui m'oppresse. Quelle clameur sourde et prolongée frappe en moi un autre organe que celui de l'ouïe! Cette nuit même un Fils de France serait tombé sous le poignard d'un exécrable assassin! Nuit désastreuse, quel avenir nous

promets-tu? et qui oserait mesurer des yeux u abyme si terrible?

Je suis comme enchaîné à la même plac je n'ose aller et venir; j'entends à peine ce qu l'on raconte, et je ne perds pas un mot d discours que l'on tient. Ce n'est qu'un bru confus, et ce bruit confus, je le saisis to entier comme un seul cri, comme le râle fu nèbre de la société expirante. Dieu veuille qu ce soit encore une illusion de mes sens! Mai cette mort admirable pourrait-elle être un illusion? Est-ce ainsi que l'héroïsme pourrait s rêver? Non, non, c'est une cruelle et sublim réalité.

Fallait-il donc que la mort vînt nous ap prendre encore une fois ce qu'il y a de magna nime et de généreux dans l'ame de nos rois dans le sang de nos Bourbons? Justice du ciel fallait-il que tu nous instruisisses encore un fois? Un sombre fanatique, l'enfer seul peu produire de tels prodiges; un sombre fanati que, en plongeant le fer dans le sein de l victime auguste, n'a pu nous prouver que l manière dont nos Bourbons savent mourir. Sans haine, sans vengeance, ils n'atteignent pas seulement au mérite du pardon; ils ont

plus que du courage, car ils sont les véritables chefs des Français. De niveau avec leur antique destinée, ils n'ignorent point qu'ils ne sont pas frappés comme les autres hommes, et que le coup vient de plus haut. Natures privilégiées, laissez-moi vous contempler dans toute votre gloire!

Écoutons bien tous ces récits, écoutons bien si nous pouvons, afin que l'admiration tempère en quelque sorte l'amertume de nos douleurs. Ces discours sans suite, qui passent de bouche en bouche, et qui se répètent sans être altérés... Écoutons bien. Qu'aucune circonstance ne nous échappe... C'est le génie même de la dynastie la plus noble et la plus illustre, qui emprunte la voix du prince mourant. Écoutons avec une attention toute religieuse; tâchons de retenir nos larmes, d'étouffer nos sanglots. Ces entretiens parmi le peuple sont des paroles sacrées; ces récits, qui tous se ressemblent, sont des récits du Testament.

Depuis qu'il y a des races royales données en spectacle au monde, je ne sais s'il y en a aucune qui ait offert de plus nobles, de plus touchants exemples au sein des fortunes les plus diverses; je ne sais s'il y en a qui ait ré-

vélé de plus hautes vertus. Voyez comme le malheur les élève! voyez comme la mort les trouve prêts! Les couronnes du ciel leur descendent sur la tête lorsque les couronnes de la terre leur échappent; ils rendent dignes toutes les adversités; ils font la mort sublime. Jamais ils ne sont plus au-dessus de la condition humaine que dans les moments où la condition humaine unit le plus le bandeau de ses misères au bandeau des rois. Un infame assassin peut frapper au hasard et à toute heure, il est sûr de rencontrer le cœur le plus magnanime.

Celui qui vient d'être frappé ne s'est-il pas montré à-la-fois le petit-fils de saint Louis et de Henri IV? A-t-il proféré une seule plainte? a-t-il rien dit de cet avenir qui s'évanouissait pour lui, de ces brillantes destinées qui lui étaient ravies à jamais? Cette plénitude de vie, de santé, d'espérances, au milieu de laquelle il a été si inopinément surpris, a-t-elle excité un seul de ses regrets? a-t-il été distrait, un seul instant, de ses affections de famille, de ses sentiments pour la France, de la pensée généreuse du pardon? a-t-il été nécessaire de lui rappeler la grande pensée de l'expiation

religieuse? a-t-il détourné la tête pour cacher des pleurs timides? a-t-il été faible, désolé? s'est-il débattu contre l'horrible certitude de la mort? Au sein de la souffrance, sa parole n'a trahi rien de pusillanime; aucun nuage n'est venu obscurcir la sérénité de son visage décoloré; les mouvements les plus involontaires ont été sublimes tout naturellement. Ces six heures d'agonie seront ce que la poésie la plus idéale les eût faites, si elle eût su les faire. Tous les mots, tous les sons inarticulés sortis de cette bouche mourante peuvent être recueillis sans choix par l'histoire.

C'est dans ces jours où les divertissements sont les occupations du monde, que la patrie a été frappée de son deuil. Le séjour consacré à toutes les illusions de la scène, à tous les prestiges des arts, a vu mourir la touchante et noble victime. La religion, invoquée par notre prince, est accourue dans un lieu qu'ont coutume d'éviter ses regards : ses cérémonies augustes et consolantes ont sanctifié cette atmosphère profane; ses paroles de paix, de réconciliation, d'adieu, se sont fait entendre dans le temple même des plaisirs les plus bruyants, les plus fugitifs, les plus dépourvus de toute vérité.

Savez-vous quel cortége se pressait autour du Dieu vivant, lorsque le Dieu vivant franchissait le seuil de ces demeures pour venir visiter celui qui voulait mourir entre ses bras?... Voyez cette le qui est si loin de soupçonner le malh affreux dont gémit la patrie. Ils arrivent a un empressement que leur ignorance ıbler à du délire; ils arrivent, demanda ı se réjouir pendant que l'heure de pleurer d ja venue pour tous; ils sont vêtus d'hal bal pendant qu'ils devraient aller pré rer leurs vêtements de deuil... Et, faut-il croire à cette affreuse déception de tous les plaisirs, de toutes les vanités de la terre? et, dans cette foule parée pour de telles fêtes, quelques uns se dérobaient sous le masque et sous divers travestissements. Ainsi donc les étranges pompes des saturnales ont été le triste cortége du Dieu vivant, lorsque le ministre du Dieu vivant a voulu pénétrer dans ce lieu devenu le sanctuaire de toutes les vertus et de toutes les calamités.

Là était le petit-fils de Henri IV sur le point de rendre sa grande ame à son Créateur: à côté était l'assassin que l'on venait d'arrêter; à côté encore était une représen-

tion théâtrale qui s'achevait. On pouvait entendre à-la-fois et les paroles sublimes du prince baigné dans son sang, et les sanglots de l'auguste famille, et les prières de la réconciliation, et le bruit des fanfares et des danses.

Dites-moi, car je ne sais si je veille, mes esprits s'égarent; dites-moi, avez-vous vu ce que vous racontez? étiez-vous au milieu de ce tumulte si lamentable? quelqu'un de vous a-t-il vu le prince sur son lit de douleur? avez-vous vu sa royale épouse, pour qui nous célébrions naguère les fêtes de l'hyménée? l'avez-vous vue avec sa robe blanche inondée de sang, égalant par son courage inspiré toutes les rigueurs d'une si cruelle destinée? l'avez-vous vue présentant sa fille à la bénédiction paternelle, sa fille qui, à peine arrivée sur le seuil de la vie, ignorera long-temps encore tout ce qui lui est enlevé? avez-vous vu enfin la famille si magnanime et si malheureuse? étiez-vous parmi ces serviteurs gémissants?... Ah! je ne suffis pas à tout entendre; mille choses vont m'échapper... Écoutons encore... Il a recommandé tous ceux qui lui furent chers; il craint que quelques torts de sa jeunesse ne soient pas assez réparés, assez expiés;

il se trouble de ce que son roi n'arrive pas assez tôt; il ne voudrait pas mourir avant d'avoir obtenu de la clémence royale une grace qu'il ne juge pas au-dessus de la clémence royale, celle de l'homme... Même en implorant la grace de cet homme, il s'est abstenu de prononcer un mot qui eût semblé exclure la grace... Imitons, en ce moment, la magnanime pudeur du généreux Français, du Prince chrétien.

Eh bien! est-ce assez? Il souffre d'intolérables douleurs, et il pense à tout.

Il est digne de sa famille; sa famille est digne de lui : tous sont ce qu'ils doivent être, et ils le sont sans faste; car ce qu'il y a de plus excellent et de plus élevé dans la nature humaine fut toujours leur partage.

Mais l'assassin était-il seul? Nul autre poignard ne menace-t-il une autre poitrine? Ils vont, ils viennent, occupés seulement de leur douleur, et comme si tout était paisible; ils se livrent sans défense. Veillons, veillons sur ce qui nous reste du sang de nos rois.

Une scène plus touchante qu'on ne saurait dire est apparue au milieu de ces scènes de désolation. Les souvenirs de l'exil renfermaient

es secrets que l'inattendu et l'horreur d'un el moment ont seuls pu trahir. Ah! ne pro- anons pas de tels secrets; ils sont devenus le atrimoine sacré de l'hymen lui-même, l'hé- itage de la plus vertueuse tendresse. Tout a té sanctifié par la seconde bénédiction pater- elle du héros mourant; tout a été sanctifié ussi par la pieuse adoption que l'amour dé- olé vient d'inspirer à l'admirable épouse, là u pied du lit qui, tout-à-l'heure, sera un lit unèbre. Les deux orphelines innocentes, qui nt été vues tout en larmes et à genoux, ne eront point délaissées.

Nous avions espéré quelques instants. Hélas! incertitude cruelle, l'incertitude même a essé : il n'y a plus d'espérance.

Et cependant une voix a été entendue; c'est e prince mourant qui fait un dernier effort; l veut encourager celle dont il ne pourra plus aire la félicité; il veut l'encourager à vivre our l'enfant qui déja jouit de la lumière des ieux, et pour l'enfant qu'elle porte dans son ein... Pour l'enfant qu'elle porte dans son ein! A-t-on bien entendu? Les faibles sons de ette voix qui s'éteignait ont-ils été bien com- ris? Anges protecteurs de la France, accourez

tous, et fortifiez cette jeune femme pour qu'elle ne succombe pas à tant de maux. Faites qu'il ne s'éteigne pas sans retour, dans le sang et dans les larmes, le flambeau de cette glorieuse dynastie.

Pourrions-nous raconter tous les détails de cette nuit affreuse? pourrions-nous les faire sortir en ce moment de dessous le crêpe funèbre qui les enveloppe? Ce n'est pas dans les heures terribles des premières larmes que l'histoire peut recueillir ses immortels documents. Mais lorsque le temps sera venu, elle ne pourra que se réjouir de la sévérité de son ministère, puisqu'il lui sera permis d'être à son gré la plus belle et la plus touchante des Muses. Elle peindra les lieux, les circonstances, les événements qui ont précédé et qui auront suivi; elle peindra cette résignation qui n'était point de l'abattement, ce courage plein de douceur, qui ont marqué tous les moments de l'agonie; elle peindra cette sécurité dans la douleur, qui laissait la famille auguste libre dans tous les soins qu'elle prodiguait au mourant. Ainsi donc, à présent, nous ne pouvons que gémir et demeurer dans les sanglots. Un jour, et ce jour n'est pas loin peut-être,

car maintenant toutes les maturités sont hâtives; un jour l'histoire racontera; un autre jour la poésie fera entendre ses chants. Ceux qui ont vu diront, et la tradition s'en conservera d'âge en âge. Alors seront répétées les paroles de l'heure suprême, les plaintes touchantes de la jeune épouse, du noble père, du frère et de la sœur, du chef auguste de la famille, des serviteurs du prince; alors renaîtront les heures des premières larmes. D'autres conjonctures auront amené d'autres douleurs; le récit des anciennes douleurs consolera des calamités nouvelles. Alors l'histoire enseignera le courage et la résignation, et la poésie les inspirera. Alors... redoutable avenir, éloigne-toi de notre pensée, n'avons-nous pas assez du présent? l'avenir a des promesses et des menaces: ne voyons que les promesses.

C'en est fait, le cruel mystère est accompli: notre prince repose silencieux sur son lit de douleur. Sa famille éplorée, ses serviteurs dans la consternation restent prosternés aux pieds de celui qui n'est plus. La religion continue et achève ses prières. Le chef vénérable, accouru pour recevoir les derniers adieux, ne veut se retirer qu'après avoir rempli les derniers de-

voirs; il vient d'abaisser les paupières immobiles de son neveu sur ses yeux éteints. Tout est fini pour ce monde.

III.

Au milieu des folles joies de la reine des cités est survenu l'ange des royales douleurs, des royales infortunes. Tous les crimes, toutes les calamités de la révolution, se sont relevés de leur funeste tombeau. Le sang le plus précieux, ce sang si peu épargné, le sang des martyrs a coulé de nouveau parmi nous.

Ce matin, lorsque le jour a révélé pour le grand nombre le crime de la nuit, chacun s'est senti frappé dans sa propre famille; et chaque famille a dit, comme jadis dans la superbe Égypte : Nous avons perdu l'un de nous; c'est notre premier-né que le glaive de la mort a dévoré! Et chacun a dit encore: Est-ce une nouvelle malédiction sur le peuple? le peuple a-t-il prévariqué? allons-nous subir de nouvelles peines? les jours de la servitude vont-ils recommencer? Lui! il a crié grace! mais la justice ne crie-t-elle point vengeance? N'est-ce pas le sang des rois qui a été versé? et du sang des rois ne sort-il pas

un cri plus puissant, plus terrible vers le ciel?

Le sang d'un obscur assassin suffira-t-il pour payer la rançon du sang illustre qu'il a versé?

Tous les rois de la terre vont se croire menacés... Ah! ne nous occupons point des rois de la terre, occupons-nous de nous-mêmes.

Ne craignons pas de le remarquer encore une fois : parmi les horreurs de cette nuit désastreuse qui pouvait couvrir encore tant de forfaits, la famille auguste se confiait à notre profonde douleur. Quelqu'un de vous s'en est-il étonné? Oh! qu'elle en soit bénie!

IV.

Qui oserait à présent pénétrer dans le palais de nos rois? qui oserait s'asseoir, par la pensée, au sein de ces foyers frappés d'une telle solitude? Contemplez, si vous le pouvez, toutes les infortunes présentes, toutes celles dont le souvenir funèbre vient d'apparaître en même temps...

Ce vieillard de l'exil, qui n'arrive des terres étrangères que pour fuir de nouveau vers les terres étrangères; qui se trouve une seconde fois parmi les siens pour fermer les yeux de

son neveu, du petit-fils de Henri
combant sous le poignard d'un ass
paraît n'avoir d'autre devoir à accon
celui de recueillir des cendres profa
de creuser un tombeau. Et cependan
roi législateur! Destinées des nation
nées des rois de la terre, de quelles
vous êtes accompagnées! Ce n'est do
milieu du désespoir, du sang, des lar
vous vous avancez vers un but voilé j
fin.

Contemplez encore, si vous le pou

Cette jeune et tendre veuve qui tout
était la plus heureuse des épouses: e
plus que pour obéir à celui qu'elle ai
quement; elle est mère, et Dieu veuil
soit mère encore! Vous le savez, i
avons tant besoin de le croire! vous
un gage d'amour repose dans son se
servez donc vos jours, veuve de noti
que ce ne soit pas seulement pour obe
que vous aimiez; que ce soit aussi pou
nos dernières espérances! Un peup
vous en conjure.

Et ce père de l'auguste victime! et
de Louis XVI et de Marie-Antoinette

que l'exil lui donna pour époux comme la patrie le lui aurait donné!

Et ce chef vénérable d'une autre race de héros, jadis soutien du trône! Père si malheureux, il vient verser de nouvelles larmes avec un père non moins malheureux. Depuis longtemps il est accoutumé à pleurer; car a-t-il pu cesser de pleurer le sang du grand Condé indignement répandu dans les fossés de Vincennes? Les deux fils de ces deux pères infortunés s'étaient rencontrés dans les camps de la guerre civile; les voilà qui se rencontrent dans la même mort! Dieu! seraient-ce aussi les dernières gouttes d'un sang glorieux qui viennent d'être versées!

Ainsi le crime tarirait la source du plus noble sang! Non! juste ciel! non. Cette princesse qui nous fut confiée, cette princesse qui fut élevée aussi parmi les troubles, au sein des poétiques campagnes d'Enna; cette princesse, petite-fille aussi de notre Henri IV, perpétuera nos espérances, et fera fléchir une si exécrable fatalité. Souverain Régulateur des destinées humaines, vous qui connaissez le secret des races royales et de la durée des empires, vous qui savez par quelle sorte de lien sympathique

les rois et les peuples doivent rester intimement unis, vous qui voyez les origines et les suites des choses, Dieu puissant et bon, du haut de votre trône éternel, daignez couvrir de vos regards paternels cette frêle et douce fleur qui n'est pas éclose, et qui peut, si vous le permettez, fleurir encore dans les siècles à venir. Hélas! tant d'amertume s'est déja mêlée aux espérances de cet hymen, dernier refuge de la dynastie! tant de vœux ont été trompés par cette fécondité incertaine! La mort la rendra-t-elle plus puissante et plus assurée? Et cependant quelle réconciliation se reposerait sur le berceau de cet enfant d'amour et de douleur! Qui écartera de dessus nos têtes le fardeau des calamités et peut-être des malédictions? O que le moment qui passe est rempli de cruelles angoisses!

La douleur est par-tout; mais la douleur mêlée d'épouvante, qui l'écartera du palais de nos rois? qui l'écartera de ce palais désert et désolé? qui l'écartera de ces têtes illustres menacées par tant de souvenirs déchirants, par tant de pressentiments funestes? qui empêchera mille horribles visions de se presser dans ces demeures où, à des jours affreux,

s'amoncelaient la confusion, la terreur, la mort? Serviteurs fidèles, effacez donc ces taches de sang! cachez donc cette poussière qui fut le trône de l'infortuné Louis XVI! Que parlez-vous du 21 janvier? que cherchez-vous à lire de plus sur les murailles? la main mystérieuse aurait-elle encore quelque chose à écrire? et le malheur tout entier ne serait-il pas accompli? Hommes pusillanimes, taisez-vous! Non, non, ils sont troublés eux-mêmes. Je les vois soulever avec effroi le rideau derrière lequel dormait l'ombre de la Convention nationale; ils font comme Saül; ils évoquent les morts, afin d'en obtenir des paroles plus redoutables que le deuil même où nous sommes plongés. Ils disent entre eux: Voici que l'assemblée régicide est sortie de ses ténèbres sanglantes pour venir immoler notre prince, le dernier espoir de la patrie!

Mais l'assassin pardonné, qu'est-il donc en effet? qu'est-il cet homme pour qui le mourant a demandé grace avec tant d'instance? qui a pu armer son bras? nous le saurons assez; et que nous importe de le savoir? France, malheureuse France, toi qui aimais ton prince, et que ton prince aimait, tu n'as pas besoin

de renier l'assassin. Ton deuil si intime et si profond crie avec gémissement que c'est toi, patrie infortunée, que l'assassin a voulu frapper.

La douleur est par-tout : il va retentir partout, le cri de la douleur; il sortira des villes et des campagnes. Ceux qui ignoraient encore quel prince c'était vont l'apprendre. Six heures d'agonie diront tout ce qu'il fut, tout ce qu'il aurait été. On saura tout ce qu'on a perdu, lorsque l'irréparable ne laissera plus que de vains regrets; il viendra des voix nouvelles pour bénir lorsqu'il ne sera plus temps de bénir; on saura qu'il aurait pu être le chef de nos braves, lorsque nos braves ne pourront plus nommer leur chef celui qui passa dans les camps les premières années de sa jeunesse; on saura qu'il fut humain et bienfaisant, lorsqu'il ne pourra plus ni verser des bienfaits, ni exercer l'humanité; on saura que son cœur ignorait la vengeance, lorsqu'il lui aura été ravi le pouvoir de pardonner.

Ainsi, une des plus nobles vies ne sera jamais réalisée!

Voyez ce cortége de malheureux qu'il ne secourra plus.

utez le récit de tous ces traits de bonté
on raconte dans toutes les classes.
is en Égypte, lorsqu'un prince venait
urir, son cercueil était exposé, afin que
n pût venir l'accuser ou se plaindre. Ici
ne pour se plaindre, personne pour ac-
Le concert de louanges est unanime.
ir des révélations ne produit que d'heu-
révélations. Que nul honneur ne soit
épargné à sa cendre! Le peuple adopte
moire!
s voilà sa jeune épouse!... Laissez-la se
iller de sa belle chevelure; ce signe de
ne réjouit douloureusement. Vous n'a-
is assez remarqué combien elle a été
t tendre: elle sera dans la suite le sujet
entretiens. A présent prions pour elle,
en silence; prions pour qu'elle vive;
qu'elle nous donne un fils, l'enfant de
nce; un enfant qui nous rappelle son
ureux père, et qui soit le lien de nos
es futures.

V.

ements de mon Dieu, sonderai-je vos
ideurs?

Vous qui pleurez, si vous eussiez pu assister à la dernière pensée de la victime auguste, peut-être éprouveriez-vous quelque soulagement. Pourquoi cette pensée n'est-elle pas vivante au milieu de nous! Hélas! elle n'a été recueillie ni par son épouse éplorée, ni par son père, ni par son frère, ni par sa sœur, ni par le malheureux monarque, ni par des serviteurs en larmes. Ils étaient autour du lit funèbre, pendant que le héros, près d'échapper aux plus cruelles douleurs, commençait à entrevoir les clartés éternelles. Nul n'a pu assister à cette dernière pensée, la plus grande et la plus généreuse de toutes celles qu'il eût jamais formées. Dieu seul la connaît; Dieu seul sait ce qui a été demandé par le mourant, et ce qui a été accordé à cette prière par le Père des hommes, par celui qui a établi les princes entre lui et les peuples. C'est Dieu qui sait : Dieu descend quelquefois jusqu'à obéir au juste mourant; et le juste qui vient de mourir, c'est le fils des rois, c'est le prince des peuples : l'ame qui vient d'être détachée de son enveloppe mortelle était une ame que Dieu avait pris plaisir à créer. Quel a dû être son pouvoir, lorsqu'elle s'est trouvée affran-

ie des frâgilités humaines! En vérité, je vous dis, si vous eussiez pu assister à la dernière nsée de la victime auguste, sans doute vous rouveriez quelque soulagement.

A qui donc serait-il donné d'entrevoir toutes s destinées qui viennent d'être tranchées un seul coup? à qui serait-il donné d'entre- ir toutes celles qui doivent survivre? Sor- a-t-il de ce tombeau des mystères de ven- ance ou des mystères de mansuétude et de conciliation? Est-ce un dernier sacrifice, bien est-ce la consommation de je ne sais el arrêt inconnu? y avait-il de la colère ns le ciel, et cette colère a-t-elle été désar- ée par la prière de notre prince? Enfin Dieu ulait-il seulement appeler à lui une de ses us excellentes créatures, ou nous livrer à de uvelles calamités?

Jugements de mon Dieu, qui suis-je pour ercher à pénétrer dans vos redoutables obs- rités?

VI.

Ce que je prenais pour une cruelle illusion mes sens, était-ce un pressentiment qui se t revêtu d'un corps? Celui que je croyais

voir dans l'ombre, celui dont le re
nistre m'épouvantait... est-ce l'assa
m'est apparu? La pensée qui va fai
voir le bras du meurtrier est-elle conn
le meurtre? Les couteaux qui tuent
ont-ils une odeur?

Cet inconnu, cet homme perdu
foule, et qui n'en sort que pour verse
le plus précieux; cet homme inex
sans nom, qui lui a mis le poignard à
sont-ce des doctrines pernicieuses qu
mé son bras? est-ce une funeste e
science qui l'a enivré? est-ce un faro
natisme qui a versé dans son ame ses
amers? est-il l'ignoble Séide de quel
impie? a-t-il juré par le sacrilége?

C'est un ignorant stupide, un être
fection, qui vécut toujours seul, que
meut: implacable comme le Sort, il
dormir tant qu'il ne fait que méditer l
il saura dormir lorsque le crime
consommé. Descendez, si vous le po
fond de cette ame ténébreuse. Ah!
point un homme, ce n'est point l'envo
secte impie, c'est quelque chose de n
Le génie du mal s'est emparé d'un au

d'une espèce de brute. Vous l'interrogerez en vain; il ne saura rien vous répondre, car il n'aura rien à vous apprendre. Il marchait sans haine dans ses projets, il marchera sans remords dans l'exécution de son attentat.

Vous ne savez pas encore cela; vous l'apprendrez. Dans ce monde de toutes les misères et de toutes les épreuves, il y a de ces sortes d'instruments dociles, impassibles, aveugles: un seul de ces instruments suffit à l'œuvre des pleurs sans fin. Une pensée terrible, féroce, immuable, devient en quelque sorte un être physique, un poignard animé. Les années passent autour de ces pensées revêtues d'une forme humaine; rien ne les change, rien ne les modifie. Cette triste volonté du mal, étrange, inconnue, fatale, est un roc de fer que rien ne saurait ébranler. Ce c'est pas seulement le sang humain qui peut la satisfaire, il lui faut le sang des rois, le sang d'une dynastie de rois. Un empereur romain eût voulu que tout le peuple ne fût qu'un seul homme, afin de le tuer d'un seul coup. Dépouillez le tyran de sa pourpre et de sa couronne, cachez-le dans les rangs obscurs de la société, resserrez son intelli-

sira pour trancher des jours néc
repos d'un grand peuple, pour
petit-fils de Henri IV.

Vous souvient-il de 1814? D'u
alégresse immense, de l'autre côté
tristes et farouches. Il y eut des h
restèrent étrangers à la joie du
nombre: les uns pleuraient une t
guisée par l'éclat des conquêtes,
ce qu'ils croyaient l'humiliation d
Il y eut des hommes profondémer
le spectacle d'une si vaste ruine, p
ment de défaites si peu attendues,
versement du grand colosse, qui
dans la solitude pour s'abreuver
leurs larmes orgueilleuses, pour

tré, le noir démon jeta les yeux sur lui; le noir démon entra en lui, s'empara de lui, le fit soi-même; il lui cloua dans la tête une pensée unique, la gloire déchue, le sol français en proie à l'étranger. Les apparitions de l'île d'Elbe, le rapide siècle des cent jours, le nouveau retour du père de la patrie après les nouveaux désastres de Waterloo, tout ce qui a suivi; ces torrents ont coulé, et se sont taris autour du roc immobile. Le noir démon lavait ses pieds dans l'eau du fleuve, tantôt troublé et limoneux, tantôt clair et limpide; cette eau du fleuve n'étanchait pas la soif du sang royal. Les circonstances, les événements, les discours, les promesses, se brisaient sur sa poitrine d'airain; les cris de la discorde ne montaient point jusqu'à son oreille; les chants de l'espérance ou de l'alégresse ne troublaient point sa prophétique et féroce joie; il n'a point d'amis, il n'a point de compagnons, pour chercher avec eux aucune espéce de divertissement ou de plaisir; une seule chose lui est nécessaire, et cette chose c'est le sang des rois; c'est un parricide royal qui peut seul appeler le repos sur sa terrible paupière. Nature inconcevable! affreuse fixité de la pensée!

A-t-il choisi le lieu, le jour, l'heure? non; le lieu, le jour, l'heure, étaient indifférents. La noble confiance du loyal prince destiné à la mort laissait toute la liberté du choix.

Mais cet assassin des rois est-il donc dépouillé de tout sentiment humain? ne sera-t-il point désarmé par tant de bonté et tant de vertus? cette aimable popularité ne le touchera-t-elle point? Regarde avec quelle simplicité il use de sa grandeur; regarde: non seulement il n'outrage personne, mais personne n'est obligé de se détourner du chemin par où il passe; nul ne baisse les yeux devant lui; nul ne rougit en sa présence. A-t-il, sans le savoir, offensé quelqu'un des tiens? est-il quelqu'un de tes camarades qui ait à se plaindre de lui? Regarde encore. Les arts font l'honneur et la gloire de la patrie; il aime, il protége les arts. Regarde, regarde donc. Il secourt, il console les malheureux. L'épouse qui s'assied avec lui sur les marches du trône, il l'aime comme un simple particulier aimerait sa femme. Il se mêle dans la foule; il jouit de la vie avec une pleine candeur; content d'être, il n'est prince que pour faire du bien, et non pour faire sentir le poids de son rang; il se réjouit dans sa force; sa bril-

ante jeunesse est légère, insouciante : il est
out-à-fait l'un de nous ; c'est le premier, mais
e premier de nos compagnons. Regarde : il a,
e l'avoue, un caractère vif, emporté ; mais sa
ivacité fait-elle quelque mal ? t'a-t-elle in-
olontairement atteint ? ne réprime-t-il pas,
utant qu'il le peut, ses premiers mouvements ?
u si quelquefois il ne peut les réprimer, n'est-
l pas prompt à réparer avec grace et aban-
lon ? Apprends enfin que les natures violentes
'ont rien à cacher ; elles montrent tout par-
equ'elles peuvent tout montrer. Si tu n'avais
as vécu toujours dans la plus stupide igno-
ance, tu saurais ce que fut l'impétueux élève
le Fénélon ; et je te dirais que celui-ci lui res-
emble. Il a de plus connu l'exil et le malheur ;
l a reçu de bonne heure la rude éducation de
'adversité ; il s'est nourri, loin des cours, de
a moelle du lion. N'a-t-il pas été soldat
omme toi, comme nous tous ? tu ne sais pas
e qu'il fut, tu sais ce qu'il est : n'est-il pas
on et accessible ? comme il a les vertus et les
imables défauts d'un Français ! aussi, comme
l aime les Français ! comme il est heureux
l'être Français ! comme il se trouve bien avec
es Français ! comme il se précipiterait avec

eux pour cueillir avec eux la palme du même danger! comme la gloire lui siérait! comme il a volontiers adopté celle de la patrie! Tu ne veux pas savoir qu'il a été élevé dans les camps; tu veux ignorer toujours qu'il a le premier étanché le sang français qui coulait à Waterloo; tu as tenu ton oreille fermée aux cris d'amour dont il salua deux fois les rivages de la patrie! malgré toi, néanmoins, tu as entendu parler de Henri IV; eh bien! il représente notre Henri IV tout entier, notre grand roi populaire: et c'est celui-là que tu veux immoler, que tu veux immoler maintenant qu'il a si bien oublié les malheurs de sa première jeunesse, maintenant qu'il bornerait tous ses vœux à vivre au milieu de nous, à mourir avec nous! Tu n'as pas pitié de sa jeune épouse!

Rien ne le touche. Rien ne le distrait de ses farouches pensées, de ses pensées immobiles. C'est toujours le même instant qui pèse sur son imagination, l'instant où il crut que des lois étaient imposées par l'étranger. Oui, c'est un démon sorti de l'enfer qui a donné une telle réalité à un fantôme. Accoutumé à causer des infortunes, accoutumé à infliger des tourments, c'est cela qu'il veut. L'automate, d'un

seul coup, frappera une grande calamité. Voilà des torrents de larmes! voilà un concert de gémissements! Une dynastie, la plus glorieuse de toutes, une dynastie qui, durant tant de siècles, a protégé les peuples marchant sous son ombre tutélaire, il faut qu'elle tombe! il faut qu'elle tombe dans le sang d'un seul!... Avenir, redoutable avenir, réserve-nous une dernière espérance!

VII.

Au temps de Daniel, on connaissait des semaines d'années, parceque les années étaient comme des jours; maintenant ce sont les jours qui sont comme des années.

Voilà sept jours qui se sont écoulés. Il est bien temps de jeter les yeux en arrière, de jeter les yeux autour de nous. N'y a-t-il pas comme sept ans que nous sommes à gémir, à pleurer, sans savoir ce qui se passe et ce qui se fait?

Les tombes royales de Saint-Denis avaient été profanées. Elles se sont rouvertes naguère pour recevoir les cendres de nos rois, les cendres de nos martyrs, les cendres exhumées de nos héros; elles se rouvrent encore pour la nouvelle victime du nouveau parricide.

Tout est passager dans le monde q
habitons, dans ce monde de douleu
changements. Le seul des corps céles
nos regards puissent s'approcher, «
flambeau des nuits, ne nous présente l
que l'aspect d'un monde désert, d'un
détruit. C'est un avertissement et un e

Les formes sociales vieillissent aus
gal d'un manteau qui s'use. Tout pér

Lorsque nous étions plongés dans
le plus profond, la joie et les plaisir
nuaient d'agiter les peuples, au pied
suve. Le Vésuve était endormi. Tout-à
le deuil aura pénétré à son tour dans
de la Vierge.

Et cependant, insensible à nos d
le Temps marche toujours. Les évé
continuent d'emporter les hommes, a
la terre continue de rouler dans l'espa
levons-nous de dessous le fardeau de
gues calamités. Nous avons un trop ju
de gémissements et de larmes; néanm
laissons pas plus long-temps les chose
notre insu.

Un Fils de France tombe baigné d
sang. Un trône en Espagne chancelle.

vous l'Italie paisible sous la domination de ses maîtres? Êtes-vous sourds, que vous n'entendez pas les bruits souterrains qui mugissent dans le nord de l'Allemagne? Faut-il vous apprendre que la force militaire ne conserve plus les conquêtes, ne garantit plus les trônes?

Menace-t-on en disant ce qui est? L'avenir, c'est le présent bien vu. Qu'étaient les prophètes? Leur nom dit ce qu'ils étaient. Ils s'appelaient les voyants.

Non-seulement l'opinion veut, elle sait qu'elle peut vouloir, elle commande. Ce que la société veut, elle le veut parceque cela est nécessaire, parceque cela est bon, parceque cela est; car, soyez-en convaincus, ce qui doit être est déja.

N'est-il pas évident que si nous eussions été plus occupés du soin d'affermir, nous serions paisibles au milieu de l'agitation universelle qui va se manifester? Nous pleurerions avec calme et en silence notre malheur domestique, sans crainte de voir compromettre notre existence sociale. Nous serions à la tête des destinées de l'Europe, au lieu d'être emportés par elles. Ah! ne regrettons point une telle gloire; mais du moins qu'on nous laisse la sainteté et l'innocence de nos douleurs.

Des passions ont été promptes
nos maux contre nous-mêmes. U
timent que celui de l'admiration
traits de nos larmes! De ce sang
nereux il est sorti de nouvelles
haine et de division. La réconcili
qu'entre Dieu et le héros. L'innoc
de tomber ne nous a rien enseigné
de douleur et de mort. Notre pri
vain magnanime. Qu'aurait-ce
eût laissé échapper un seul cri d
Et voyez! il n'a pas seulement vo
sa bouche en désignant sous le no
l'homme pour qui il a demand
qu'au dernier moment! La voix
le son tombeau est celle-ci: Pau
pauvre France!

Les malheureux! ont-ils donc
cher le crime de cet homme
qui voulut immoler une dynasti
le sang de notre bien-ain
!

cet enfant qui repose dans l
et chaste épouse, cet en
jamais son père; cet en
espérance de la patri

vous lui ravir aussi l'héritage de tant de brillantes destinées, qui furent en vain promises à son illustre père! Ah! si vous persistez dans vos odieuses haines, dans vos désespoirs du passé, ne craignez-vous point?... N'achevons pas l'expression d'un si funeste pressentiment: il est des paroles qu'il ne faut point dire... Apprenez ceci seulement. Le berceau de l'enfant que nous desirons ne pourra être protégé, et déja ne peut être protégé que par la concorde.

Ah! je vous en conjure, laissez-le naître au milieu de nous, laissez-le croître parmi les nôtres! Qu'il puisse dire un jour à nos enfants le bien que nous avons perdu! Qu'il ne dise pas comme son père expirant: Pauvre France! Qu'il dise: Glorieuse France! Que ses destinées soient les destinées de ceux qui viendront après nous! Qu'il n'ait jamais à saluer de loin la noble patrie de la gloire et des arts! Et sur-tout ne vous imposez pas la triste tâche d'effrayer par mille terreurs l'imagination d'une jeune femme désolée, d'une pauvre mère, d'une veuve inconsolable, qui est la fille de nos rois, qui fut l'épouse de notre héros. Rassurez-la bien plutôt! Qu'elle sache par vous qu'un seul a commis le crime, et

que tous ont senti sa profonde d

Ne la forcez pas à porter son deuil c campagnes d'Enna, pour donner a goisse le jour à l'enfant de l'exil. Cet c'est notre bien, c'est le gage de notre

Imprudents, apprenez donc une apprenez qu'une dynastie est établie p pour diriger la société, mais la socié que Dieu la lui a confiée, et non poin ciété telle que vous la faites dans vo d'autrefois, telle que vous la conceve vos théories frappées de désuétude !] cette vérité inexorable qui dit : Sitôt dynastie cesse de représenter la société qu'elle cesse d'avoir le sentiment de ce alors elle ne peut subsister devant l puissance des choses ; alors le fait divin plus pour elle ; alors sa mission est fin m'avez forcé de sortir de mon silence ce ne soit pas en vain. N'avons-nous p gémi, assez pleuré? que vous faut-il d

Ah ! c'est à genoux que je vous le écoutez-moi ! Écoutez-moi, vous qui e le trône ! Écoutez-moi, vous qui veill les funèbres demeures de nos rois ! Je n' d'intérêt à tromper, aucune sorte c

on ne couve dans mon sein. Écoutez-moi! C'est la France d'aujourd'hui, et non la rance des jours qui ne sont plus, que notre harles a léguée à son enfant. C'est la France aujourd'hui qui a vêtu ses habits de deuil. ette pauvre France, laissez-lui sa douleur r'elle aime, et n'allez pas la confier à l'a-archie.

Français, Français, réunissez-vous, non us autour du lit funèbre où notre Charles rendu les derniers soupirs, mais autour de n lit nuptial où est le gage de la réconcia-ation et de l'amour. Oui, j'en suis certain, ous ne demandez qu'à renouveler votre al-ance avec la postérité de saint Louis, de enri IV et de Louis XIV. Ou plutôt elle a é renouvelée, il ne faut pas la briser de ouveau. Et puisse cette race auguste accom-lir avec nous ce qui nous reste à accomplir e nos destinées nouvelles! Puisse-t-elle nous placer bientôt à la tête des destinées de l'Eu-ope, puisque c'est le bien de l'Europe elle-ême, puisque c'est le besoin de la civilisa-on!

Jadis, lorsqu'un meurtre avait été commis, ous les citoyens venaient jurer sur le corps

pères, sur les berceaux de nos en
pleurons le sang de notre frère
frère, le meilleur, le plus loyal
aimé; nous le pleurons, mais no
doutons point. Ce n'est pas pour
demandé grace.

Prince magnanime, voyez no
prenez notre défense. Priez le Die
adoriez, et qui est notre Dieu,
vous récompenser en nous accorda
enfant soit un fils, et que ce fil
celui que nous avons tant de raiso
rer, règne sur nous, lorsque le jou
pour lui de régner.

Et vous, Dynastie glorieuse, il
son de France, hâtez-vous de vo

PASSAGES

EXTRAITS DU TROISIÈME VOLUME DE L'ÉDITION in-8° (1).

Qui dira le phénomène des croyances, selon es temps et les lieux; ce qu'est la pensée humaine au sein de ces croyances, dont quelques unes nous paraissent si antipathiques à notre propre nature?

Dans l'Antigone j'ai substitué la Némésis au Destin; j'y étais autorisé. M. Jacobi et M. Schlegel ont très bien prouvé que, pour l'appréciation de la scène grecque, il ne fallait pas juger isolément chaque action théâtrale, mais embrasser l'ensemble même d'un sujet qui se compose de plusieurs tragédies.

Toutefois je renonçai de plein gré à placer ma fable sous le jour de ce Destin terrible,

(1) L'un de ces passages se trouve à la page 226; l'autre, à la page 411. On comprendra facilement la raison qui me fait préférer de les placer ici plutôt que dans les volumes correspondants de la présente édition in-18.

force mystérieuse et inéluctable
funeste délaissement de la conditi
a pu seul faire concevoir; de ce
déshérite l'homme de sa conscie
donne quelque chose de la brute
vant toute responsabilité; de ce
culé dans de lamentables profon
cesse occupé à méditer la destr
jouer de nos douleurs, à se nou
larmes, ayant un égal mépris pou
et nos mauvaises actions, n'adm
chute, ni la promesse, ni l'exp
doute cette puissance inexorabl
attributs de fer, m'aurait fourni
grande et nouvelle; mais alors
condamné à faire mourir ma do
dans les angoisses de la faim, et
point eu à peindre cette mort h
du sacrifice. Lord Byron, je le cro
manqué de rembrunir des couleu
la Thébaïde déja si sombre de Sta

A une vérité relative et restrei
féré une vérité absolue et générale
du Destin, la poésie de la Provide

Voyez en effet.

Lorsque l'on veut se faire une i

tin, tel que le conçut l'antiquité, tel que le formulèrent philosophiquement les stoïciens, il faut y joindre une idée de triste et funeste résignation, de stupide renoncement au libre arbitre. Le courage consistait donc à résister par une volonté stérile, et à se soumettre par l'acte. Certainement cette lutte à-la-fois active et impuissante ne manquait pas de grandeur. Il ne faut point s'étonner si elle séduit encore quelques imaginations mélancoliques.

Nous n'avons plus, comme les anciens, les facultés humaines annulées dans l'esclavage, ou réparties dans les castes ou dans les ordres; nous n'avons plus les hiérarchies du moyen âge.

La chaîne du Destin se composait d'anneaux qui entraient l'un dans l'autre depuis le premier jusqu'au dernier. Or le premier anneau, le point de départ de cette chaîne immense, fut l'irresponsabilité, c'est-à-dire la non-conscience de soi; et l'irresponsabilité courait magnétiquement d'anneau en anneau jusqu'au dernier, où elle devenait l'impunité.

Maintenant la dignité humaine est pour tous, le droit commun est le domaine de tous; la responsabilité court magnétiquement d'an-

neau en anneau jusqu'au dernier, pour p[illegible]er et les dissoudre.

La Providence, dans les organisatio ciales anciennes, a dû revêtir souvent la du Destin; cette forme s'est retirée succ ment par les progrès de l'initiation; et l vidence va se dégageant de ses voiles on pourrait dire que le Destin est deve cessivement la Providence, comme la rité est devenue la charité.

Telle est donc la loi qui gouverne l des Expiations, et qui doit produire le ou le mythe de la fin des choses.

Le bien, nécessaire et absolu.

Le mal, conditionnel et contingent.

La liberté de l'être intelligent, capa bien et du mal.

Le mal, contraire à la nature de l'é telligent.

Donc l'être intelligent, rentrant dans ture primitive, en rentrant dans le bie qu'il s'en est écarté.

Donc l'être intelligent tenu de se tionner.

Donc le mal, conditionnel et contingent, devant cesser.

Donc le bien, nécessaire et absolu, devant finir par régner.

L'être moral, ébloui par la capacité du bien et du mal, succombe.

Mais l'être intelligent et moral redevenant bon, rentre dans sa nature, et reste libre, car, sans liberté, point d'attribution du bien et du mal.

L'absolu n'appartient qu'à Dieu. Le relatif est de l'homme, ce qui implique pour lui la nécessité du successif, et par conséquent, du progressif.

Il y a dans toutes les sciences un premier problème insoluble; en d'autres termes, Dieu se réserve un secret qu'il ne confie point aux choses, et sur lequel les choses se taisent lorsque nous les interrogeons.

La justice, la morale, ont leurs mystères.

Le criterium de la raison est un criterium relatif et progressif.

Le criterium de la conscience est lui-même relatif et progressif.

La lutte du fait et du droit se manifeste partout dans l'institution sociale: elle peut être

représentée sous la forme de la théorie musicale; l'accord impossible de la quinte et de l'octave. La transaction et le tempérament sont donc des lois analogues pour éluder celle de l'absolu qui nous gouverne de trop haut.

La lutte du principe immobile qui conserve et du principe évolutif qui développe peut se représenter tantôt par l'incompatibilité absolue de la progression arithmétique et de la progression géométrique, tantôt par la faculté relative du tempérament et de la transaction.

Le premier fait qui se présente dans l'histoire du genre humain est un dogme qu'il faut accepter comme on accepte un axiome dans les mathématiques.

Ce premier fait est celui de l'homme entrant en possession de la responsabilité; celui du problème qui lui fut proposé pour lui faire acquérir la capacité du bien et du mal.

Dans les grandes crises de l'humanité, le problème primitif se pose de nouveau avec toute sa rigueur.

Supposez un moment précis où la crise atteint toute son intensité, et un homme en présence de ce moment.

Cet homme, devenu symbole et type, sera l'*Homme sans nom*, l'homme succombant à une épreuve analogue à l'épreuve primitive.

Et cet homme type rentrera sous la loi absolue de son être, par l'expiation.

Ainsi le dogme générateur de la déchéance et de la réhabilitation produit la loi perpétuelle de l'évolution et du progrès.

Ainsi l'évolution et le progrès sont dans la nature de l'homme déchu et réhabilité.

Ainsi l'homme s'explique lui-même, et sa nature intime prouve la tradition.

La liberté constate la moralité de l'homme.

La liberté doit un jour constater la moralité des peuples.

Ne vous étonnez pas de voir la politique séparée de la morale, tant que la liberté ne fait pas le fond des institutions.

Depuis les temps historiques, la connaissance du bien et du mal nous est présentée comme successive; cela est prouvé par le développement du sentiment moral, par le développement du sentiment de l'humanité.

POST-SCRIPTUM.

L'Homme sans nom n'est point, c
l'a dit, un lâche qui fait sa confessi
au contraire, un symbole vivant d
qu'il y a de plus énergique, de p
rable dans le moment même où s'
la crise d'une grande transformati
Il est un OEdipe succombant en p
plus redoutable sphinx qui fut jam
mot, ce n'est pas le vertige de la p
saisi; c'est le vertige d'une situation
qui brisait toutes ses facultés : et p
cultés étaient éminentes, plus elle
être broyées par l'effort.

Ainsi toute la destinée humaine
en quelque sorte comprise entre l'
l'*Homme sans nom.*

FIN DU TOME TROISIÈM

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

Pages.

LE VIEILLARD ET LE JEUNE HOMME. 1
Avant-propos de la première édition. 3
Premier entretien. 5
Deuxième entretien. 22
Troisième entretien. 36
Quatrième entretien. 47
Cinquième entretien. 62
Sixième entretien. 81
Septième entretien. 95
CAMILLE JORDAN. 107
ÉLOGE DE CAMILLE JORDAN. 113
POST-SCRIPTUM. 151
L'HOMME SANS NOM. 153
Préface de la seconde édition. 155
POST-SCRIPTUM. 168
Première partie. 171
Deuxième partie. 249
Notes trouvées dans la maison du Régicide après sa mort. 273
ÉLÉGIE. 307
PASSAGES extraits du troisième volume de l'édi-

tion in-8°. I
POST-SCRIPTUM. . . . . .

FIN DE LA TABLE.

APR 6 - 1950